République Islamique de Mauritanie

Honneur –Fraternité – Justice

OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE

(ONS)

Nomenclatures d'activités et de produits pour la Mauritanie (NARIM et NOPRIM)

(Version provisoire)

Nouakchott, septembre 2017

PREFACE

Une nomenclature pour les activités (NAEMA) et pour les produits (NOPEMA) est mise à la disposition des Etats membres l'Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) depuis 2001. La mise en place dans les Etats membres de ces nomenclatures communes constitue un outil important d'harmonisation pour leurs travaux statistiques, notamment en ce qui concerne la collecte des données statistiques conjoncturelles et l'élaboration des comptes nationaux.

Ces nomenclatures ont été conçues à partir des nomenclatures internationales des Nations Unies, notamment la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activités économiques (CITI, rev 3) et la Classification Centrale des Produits (CPC), mais tout en prenant en compte les spécificités des Etats membres.

La Commission Statistique des Nations Unies a adopté en 2008 la révision de la CITI et de la CPC. Celle-ci visait à mieux intégrer les mutations économiques survenues ces dernières années. Cette quatrième révision de la CITI reflète mieux la structure de l'économie mondiale actuelle ; tout en mettant en évidence les nouvelles activités, elle facilite la comparaison internationale en prenant en compte les spécificités régionales existantes.

Pour être en harmonie avec les nomenclatures internationales en terme de comparabilité mais tout en respectant les spécificités africaines, AFRISTAT a révisé en 2009, la NAEMA et la NOPEMA, à travers le groupe de technique mis en place dans le cadre règlementaire.

Par ailleurs, un certains nombres d'institutions régionales et sous régionales et quelques utilisateurs ont été saisis et ont participé à ce processus de révision.

L'élaboration de la NAEMA, rev1 et de la NOPEMA, rev1 a largement bénéficié des résultats de la CITI, rev 4 et de la CPC, rev2. La révision a consisté à adapter les nomenclatures (NAEMA, NOPEMA) en y incluant les nouveautés de la CITI et de la CPC tout en conservant autant que possible une partie de l'architecture ancienne. Ceci facilite le passage de l'ancienne nomenclature à la nouvelle dans la perspective d'un travail de reconstitution des séries statistiques.

L'utilisation des nouvelles nomenclatures, NAEMA, rev1 et NOPEMA, rev1 est facilitée par les informations contenues dans les documents de publication, notamment, la description détaillée des différentes activités, les notes explicatives des nomenclatures et la table de correspondance entre l'ancienne version de la NAEMA et la nouvelle version, NAEMA rev1.

Etant membre d'AFRISTAT et compte tenu des recommandations des séminaires visant l'appropriation des pays de ce dispositif, l'Office National de la Statistique (O.N.S) a procédé à l'adaptation de cette nomenclature tout en compte des spécificités de l'économie mauritanienne.

La présente publication est le fruit des efforts fournis par les cadres de la Direction des Statistiques Economique et des Comptes Nationaux.
En plus des services statistiques, cet outil peut être utilisé par les chambres consulaires, les commissions des marchés, les autorités de régulation, les zones franches, les services de planification, les services du registre de commerce, les services des impôts etc.

Toutes remarques ou suggestions sur le contenu et la forme de ce document sont les bienvenues. Elles contribueront sans nul doute à aider l'ONS, à mettre à votre disposition des outils de travail de bonne qualité.

Le Directeur Général de l'O.N.S.

Mohamed Moctar Ould Ahmed Sidi

Sommaire

I) JUSTIFICATION ..... Erreur ! Signet non défini.

II) CHAMP DE LA CLASSIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES **6**

2.1 CHAMP COUVERT ET LIMITATIONS 6

2.2 CARACTÉRISTIQUES 6

2.3 PRINCIPES DE BASE DE LA CLASSIFICATION 7

2.4 CRITÈRES DE DÉFINITION DES CLASSES : 7

2.5 CRITÈRES DE DÉFINITION DES GROUPES 7

2.6 STRUCTURE ET CODIFICATION DE LA NARIM 7

III) STRUCTURE DES NOMENCLATURES STATISTIQUES **9**

3.1 LISTE DES SECTIONS DE LA NARIM 9

3.2 LISTE DES DIVISIONS DE LA NARIM 10

3.3 LISTE DES GROUPES DE LA NARIM 12

3.4 STRUCTURE DÉTAILLÉE DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS 16

3.5 STRUCTURE DÉTAILLÉE DE LA NOMENCLATURE DES PRODUITS 29

IV) NOTES EXPLICATIVES **64**

SECTION A : AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE 64

SECTION B : ACTIVITÉS EXTRACTIVES 72

SECTION C : ACTIVITÉS DE FABRICATION 77

SECTION D : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ 121

SECTION E : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION ..... **Erreur ! Signet non défini.**

SECTION F : CONSTRUCTION 126

SECTION G : COMMERCE ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET MOTOCYCLES 130

SECTION H : TRANSPORT ET ENTREPOSAGE 140

SECTION I : HÉBERGEMENT ET RESTAURATION 146

SECTION J : INFORMATION ET COMMUNICATION 148

SECTION K : ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES 154

SECTION L : ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES 158

SECTION M : ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES 159

SECTION N : ACTIVITÉS DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU 166

SECTION O : ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE 172

SECTION P : ENSEIGNEMENT 174

SECTION Q : ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE 176

SECTION R : ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES 179

SECTION S : AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES N.C.A 182

SECTION T : ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES DES MÉNAGES 185

SECTION U : ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES 187

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

AFRISTAT : Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BCM : Banque Centrale de Mauritanie
CEA : Commission Economique pour l'Afrique
CITE : Classification Internationale Type de l'Education
CITI rév.3 : Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique - Troisième révision
COICOP: Classification of Individual Consumption by Purpose
CPA : Classification statistique des Produits associée aux Activités dans la Communauté Economique Européenne
CPC : Classification Centrale des Produits
FMI : Fonds Monétaire Internationale
GPS : Global Positioning System
INS: Institut National de la Statistique
n.c.a: non compris ailleurs
NACE : Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la Communauté Européenne
O.N.S : Office National de la Statistique
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
SH : Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises
UNESCO: United Nations Educational Scientific and Cultural Organization

I) Prèsentation gènèrale

Les classifications (nomenclatures) constituent des instruments de coordination permettant d'échanger des informations dans un langage commun. Elles servent à déterminer le contenu des différents postes retenus par un système et à mieux rendre compte de la réalité et des comportements qui les caractérisent. L'objectif principal des nomenclatures est d'harmoniser les concepts pour un meilleur souci de comparabilité et de coordination des données diffusées. On distingue plusieurs types de nomenclatures dont celles des activités et des produits.

La nomenclature d'activité consiste en une structure de classification cohérente et homogène de l'activité économique s'appuyant sur un ensemble concerté sur le plan international de concepts, définitions, principes et règles de classification. Elle représente un cadre intégré dans lequel les données économiques peuvent être collectées, traitées et diffusées sous une forme adaptée aux besoins d'analyse et du pilotage économique.

On distingue les nomenclatures centrales qui sont le point de convergence et les nomenclatures dérivées. S'agissant des classifications de références, élaborées au niveau mondial, par les organisations internationales, on note (i)- Une nomenclature centrale des activités, la CITI (la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique) qui sert de cadre centrale pour la classification des activités économiques du système des Nations Unies et (ii)- Une nomenclature centrale des produits, la CPC (la classification des produits centrale) comme cadre de référence de la classification des produits et services élaborée par le système des Nations Unies. En 2008, la Commission Statistique des Nations Unies a adopté la révision des nomenclatures d'activités et des produits respectivement la CITI rev4 et la CPC rev2 afin de tenir comptes des évolutions récentes de l'économie mondiale.

C'est dans ce contexte, qu'AFRISTAT en collaboration avec les experts des pays membres a entrepris la révision de ces nomenclatures d'activités (NAEMA) et des produits (NOPEMA) afin d'être en harmonie avec les nomenclatures internationales en terme de comparabilité tout en respectant les spécificités africaines. Cette révision s'est faite suivant les lignes directrices suivantes :

- Les travaux doivent aboutir à un dispositif :
  - ✓ conforme à la CITI rev4 et à la CPC rev2, intégrant ainsi les évolutions économiques ;
  - ✓ conforme au contexte africain, ce qui implique de mettre en valeur certaines productions et de passer plus rapidement sur certaines autres ;
  - ✓ Assurant un passage avec l'ancienne nomenclature ;
  - ✓ respectant l'articulation entre activités et produits et confirmant la présentation adoptée lors de la précédente version (série méthodes 3).
- On a ajouté deux objectifs, du fait qu'il s'agit d'une révision d'un dispositif existant :
  - ✓ un souci de continuité des séries, de facilitation de reconstitution des séries statistiques ;
  - ✓ un accompagnement des utilisateurs par un fonctionnement en réseau.
- Le dispositif doit éviter d'être fermé aux besoins de nouveaux pays ou des organisations régionales.

Etant membre d'AFRISTAT, la Mauritanie avait signé le règlement N°001/CM/2000 adopté par le conseil des Ministres des Etat membres d'AFRISTAT portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT. A cet effet, la Mauritanie utilise depuis 2001 des nomenclatures d'activités et des produits dérivées des nomenclatures régionales utilisées par les pays membres d'AFRISTAT.

Les nomenclatures d'activité et des produits (NARIM et NOPRIM) de la République Islamique du Mauritanie sont de simples adaptations des nomenclatures d'activités et des produits des Etats membres d'AFRISTAT qui sont dérivées respectivement de la CITI Vers.4 et de la CPC rev2.

Ces deux nomenclatures d'activités et de produits sont adaptées et utilisées par l'Office National de la Statistique (ONS) depuis 2001 lors de l'élaboration des comptes nationaux, de la production des statistiques d'entreprises et ou des enquêtes socio-économiques.

Pour la mise à jour de ces nomenclatures d'activités et des produits, le principe fondamental étant de garder comme référence la NAEMA et la NOPEMA mais de tenir compte des spécificités nationales.

II) Champ de la classification et caractéristiques

De façon générale, une nomenclature statistique est une classification qui décompose un univers des observations statistiques en différents ensembles homogènes par rapport à l'objet de l'observation statistique.

2.1 Champ couvert et limitations

La NAEMA comme la CITI qui sert de référence, couvre les activités de production, à savoir des activités économiques telles que définies dans le système de comptabilité nationale (SCN). Une production économique est définie comme une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle, qui met en œuvre des intrants (travail, capital, biens et services) dans le but de produire des extrants (biens ou services). Une activité économique se définit comme un processus utilisant des facteurs (équipements, main-d'œuvre, énergie et matériel) pour produire des biens et services.

Critères non retenus dans la classification des activités :

- L'activité économique n'est pas une classification des biens et services ; il n'y a pas de relation univoque entre activités et produits même si la CPC est accompagnée d'une référence CITI. La CPC se fonde sur les caractéristiques intrinsèques des biens et services ;
- La classification ne prend pas en compte les critères de propriété, la forme juridique ou le mode d'exploitation de l'unité ;
- Il n'y a pas de lien entre la nomenclature d'activités (NARIM) et la classification des secteurs institutionnels du SCN ;
- La nomenclature d'activités (NARIM) ne fait pas de distinction entre formel ou informel, légal ou illégal, moderne ou traditionnel, marchand ou non marchand.

2.2 Caractéristiques

La nomenclature d'activités (NARIM) couvre les activités économiques qui sont subdivisées au sein d'une structure hiérarchisée comprenant quatre niveaux de catégories mutuellement exclusive, ce qui facilite la collecte des données, la présentation et l'analyse détaillée de l'économie, de manière homogène et assure la comparabilité sur le plan international. L'on peut ainsi résumer les caractéristiques de cette nomenclature aux éléments suivants :

- Couverture exhaustive de l'univers observé ;
- Catégories mutuellement exclusives c'est-à-dire un élément ne peut être classé que dans une seule catégorie ;

- Existence des principes méthodologiques assurant le classement cohérent des éléments dans les différentes catégories de la nomenclature ;
- Nomenclature hiérarchisée qui permet de présenter les informations à des niveaux d'agrégation divers.

2.3 Principes de base de la classification

Les principes et critères utilisés pour définir et délimiter les catégories de la classification à tous les niveaux dépendent de nombreux facteurs, tels que l'homogénéité, la potentialité d'utilisation de la nomenclature et la disponibilité des données. Ces critères sont variables selon le niveau de regroupement considéré.

La NARIM est basé sur un cadre conceptuel axé sur la production, il tient compte des similarités existant dans l'activité économique, des facteurs de production, du processus et des techniques de production, des caractéristiques des biens produits et de leur utilisation finale. Les facteurs de pondération appliqués à ces critères sont variables d'une catégorie et d'un niveau de classification à l'autre. Ainsi le processus de production est privilégié comme critère pour définir les catégories au niveau de détail le plus élevé, mais celui-ci est négligeable aux niveaux plus agrégés.

Dans la pratique, une unité statistique exercera souvent plusieurs activités qui peuvent être indépendantes***Critères de définition des classes :***

Ces critères devaient garantir que les unités relevant d'une classe donnée exercent des activités aussi similaires que possible. Les deux principaux critères suivants ont été retenus :

- La production de la catégorie de biens et services qui caractérise une classe donnée représente le gros de la production des unités relevant de cette classe ;
- La classe contient les unités qui produisent la majeure partie de la catégorie de biens et services qui la caractérisent.

L'on a aussi tenu compte de la possibilité d'obtenir les données à ce niveau de détail.

2.4 Critères de définition des groupes

Les principaux critères retenus pour la définition des groupes sont :

- Le caractère des biens et services produits (composition physique, stade de fabrication et besoins auxquels ils répondent) ;
- Les emplois auxquels ses produits sont destinés ;
- Les moyens, le processus et la technique de production.

L'on a aussi tenu compte de la possibilité d'obtenir les données à ce niveau de détail.

2.5 Structure et codification de la NARIM

La NARIM pour rester conforme à la NAEMA, rev1 comporte une structure hiérarchisée à quatre niveaux :

Sections : premier niveau comprenant des rubriques identifiées par un code alphabétique ;
Divisions : deuxième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres ;
Groupes : troisième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres ;

Classes : quatrième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres.

Les sections et les divisions sont restées conformes à la NAEMA rev1.

Le code de la section n'apparaît pas dans le code qui identifie la division, le groupe et la classe d'une activité donnée. Par exemple l'activité « fabrication de sucre » est identifiée par le code 10.91, où 10 est le code de la division, 10.9 le code du groupe et 10.91 le code de la classe. La section C, à laquelle la classe appartient, n'apparaît pas dans le code.

Lorsqu'un niveau de la classification ne comporte pas de subdivision, le « 0 » est utilisé au niveau inférieur. Par exemple, le code de la classe « Dépollution» est 39.00 parce que la division « Dépollution » (code 39) n'est subdivisée ni en groupes ni en classes.

Quand à la sous traitance, elle ne concerne pas touts les branches, en général ces activités sont distinguées au niveau des divisions et codifiées XX.00.0 et placées en tête. Exemple ; 16.00.0 Opérations sous-traitées intervenant dans le travail du bois et la fabrication d'articles en bois.

Tableau 1 : nombre de positions dans les nomenclatures de l'ONU et d'AFRISTAT et de la NARIM.

	CPC, rev2	**CITI, rev4**	**NAEMA, rev1**	**NOPEMA, rev1**	**NARIM**	**NOPRIM**
Sections		21	21		21	21
Divisions		88	88		86	86
Groupes		238	159		159	159
Classes		419	284		266	266
Catégories	2600			663		685

Les catégories correspondent aux produits.

Tableau 2 : correspondance entre la classification de la NARIM et celle couramment utilisée.

NARIM	**Classification courante**
Sections	Secteurs d'activité
Divisions	Branches d'activités
Groupes	Sous-branches
Classes	Activités

III) Structure des nomenclatures Statistiques

3.1 Liste des sections de la NARIM

Sections	Intitulés	Divisions
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE	01 - 03
B	ACTIVITÉS EXTRACTIVES	06 - 09
C	ACTIVITES DE FABRICATION	10 - 33
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ	35
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ; TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	36 - 39
F	CONSTRUCTION	41 - 43
G	COMMERCE	45 - 47
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	49 - 53
I	HEBERGEMENT ET RESTAURATION	55 - 56
J	INFORMATION ET COMMUNICATION	58 - 63
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	64 - 66
L	ACTIVITES IMMOBILIERES	68
M	ACTIVITÉS SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	69 - 75
N	ACTIVITES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	77 - 82
O	ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	84
P	ENSEIGNEMENT	85
Q	ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	86 - 88
R	ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	90 - 93
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES N.C.A.	94 - 96
T	ACTIVITÉS SPECIALES DES MÉNAGES	97
U	ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES	99

3.2 Liste des divisions de la NARIM

Divions	Intitulés	Sections
01	Agriculture, élevage, chasses et activités annexes	A
02	Sylviculture, exploitation forestière et activités de soutien	A
03	Pêche, pisciculture et aquaculture	A
06	Extraction d'hydrocarbures	B
07	Extraction de minerais métalliques	B
08	Autres activités extractives	B
09	Activités de soutien aux industries extractives	B
10	Fabrication de produits alimentaires	C
11	Fabrication de boissons	C
12	Fabrication de produits à base de tabac	C
13	Fabrication de produits textiles	C
14	Fabrication d'articles d'habillement	C
15	Travail du cuir ; Fabrication d'articles de voyage et de chaussures	C
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois (hors meubles)	C
17	Industries du papier, carton et d'articles en papiers ou en carton	C
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	C
19	Raffinage pétrolier, cokéfaction	C
20	Industries Chimiques	C
21	Fabrication de produits pharmaceutiques	C
22	Travail du caoutchouc et du plastique	C
23	Fabrication de matériaux minéraux	C
24	Métallurgie	C
25	Fabrication d'ouvrages en métaux	C
26	Fabrication des produits électroniques et informatiques	C
27	Fabrication d'équipements électriques	C
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a	C
29	Construction de véhicules automobiles	C
30	Fabrication d'autres matériels de transport	C
31	Fabrication de meubles et matelas	C
32	Autres industries	C
33	Réparation et installation de machines et d'équipements professionnels	C
35	Production et distribution d'électricité et de gaz	D
36	Captage, traitement et distribution d'eau	E
37	Collecte et traitement des eaux usées	E
38	Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération	E
39	Dépollution et autres activités de gestion des déchets	E
41	Construction de bâtiments	F
42	Génie civil	F
43	Activités spécialisées de construction	F
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	G
46	Commerce de gros et activités des intermédiaires	G
47	Commerce de détail	G

Liste des divisions de la NARIM (suite)

Divions	Intitulés	Sections
49	Transport terrestres	H
50	Transport par eau	H
51	Transports aériens	H
52	Entreposages et activités des auxiliaires de transport	H
53	Activités de poste et de courrier	H
55	Hébergement	I
56	Restauration et débits de boissons	I
58	Edition	J
59	Production audio et vidéo : télévision, cinéma et son	J
60	Programmation télévisuelle et radiodiffusion	J
61	Télécommunications	J
62	Activités informatiques, conseil et programmation	J
63	Activités de fourniture d'information	J
64	Activités financières	K
65	Assurance	K
66	Activités d'auxiliaires financiers et d'assurance	K
68	Activités immobilières	L
69	Activités juridiques et comptables	M
70	Activités des sièges sociaux, conseil en gestion	M
71	Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques	M
72	Recherche – Développement	M
73	Publicité et études de marché	M
74	Autres activités professionnelles de services spécialisées	M
75	Activités vétérinaires	M
77	Location et location bail	N
78	Activités liées aux ressources humaines	N
79	Activités des agents de réservation et voyagistes	N
80	Enquêtes et sécurité	N
81	Soutien aux bâtiments, aménagement paysager	N
82	Activités de soutien aux entreprises, activités de bureau	N
84	Activités d'administration publique	O
85	Enseignement	P
86	Activités pour la santé humaine et l'action sociale	Q
87	Activités d'hébergement médico-social et social	Q
88	Action sociale sans hébergement	Q
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	R
91	Conservation et valorisation du patrimoine	R
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	R
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	R
94	Activités des organisations associatives	S
95	Réparation d'ordinateurs, biens personnels et domestiques	S
96	Fourniture d'autres services personnels	S
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	T
99	Activités des organisations extraterritoriales	U

3.3 Liste des groupes de la NARIM

Groupes	Intitulés
01.1	Culture de céréales et autres cultures n.c.a
01.2	Culture de légumes, pépinières; horticulture
01.3	Culture de fruits tropicaux
01.4	Élevage
01.5	Culture et élevage associés
01.6	Activités de soutien à la culture et à l'élevage
01.7	Chasse et activités annexes
02.1	Sylviculture et exploitation forestière
02.2	Cueillette
02.3	Activités de soutien à la sylviculture et à l'exploitation forestière
03.0	Pêche, pisciculture, aquaculture
06.0	Extraction d'hydrocarbures
07.1	Extraction de minerais métalliques
07.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux
07.3	Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.
08.1	Extraction de pierres, de sables, d'argiles et coquillages
08.2	Activités extractives n.c.a
09.0	Activités de soutien aux industries extractives
10.1	Abattage, transformation et conservation des viandes
10.2	Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques
10.3	Transformation et conservation de légumes et fruits
10.4	Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale
10.5	Fabrication de produits laitiers et de glaces
10.6	Travail des grains, fabrication de produits amylacés
10.7	Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.
10.8	Fabrication d'aliments pour animaux
10.9	Fabrication d'autres produits alimentaires
11.0	Fabrication de boissons
12.0	Fabrication de produits à base de tabac
13.1	Filature, tissage et ennoblissement textile
13.2	Fabrication d'autres articles textiles
14.0	Fabrication d'articles d'habillement
15.1	Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage
15.2	Fabrication de chaussures
16.1	Sciage et rabotage du bois
16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
17.0	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
18.1	Imprimerie et activités connexes
18.2	Reproduction d'enregistrements
19.1	Raffinage pétrolier
19.2	Cokéfaction
20.1	Fabrication de produits chimiques de base

Liste des groupes de la NARIM (suite)

Groupes	Intitulés
20.2	Fabrication de produits chimiques fonctionnels
21.0	Fabrication de produits pharmaceutiques
22.1	Travail du caoutchouc
22.2	Travail du plastique
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits céramiques
23.3	Fabrication de ciments et autres produits minéraux
24.1	Sidérurgie et première transformation de l'acier
24.2	Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux
24.3	Fonderie
25.1	Fabrication de structures métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés
25.2	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
26.1	Fabrication de composants électroniques, d'ordinateurs et de périphériques
26.2	Fabrication d'équipements de communication et de produits électroniques grand public
26.3	Fabrication d'équipements d'imagerie médicale de précision, d'optique et d'horlogerie
27.1	Fabrication de machines et matériels électrotechniques
27.2	Fabrication d'appareils domestiques
27.3	Fabrication d'autres fournitures électriques
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication de machines d'usage spécifique
29.0	Construction de véhicules automobiles
30.1	Construction navale et ferroviaire
30,2	Fabrication d'autres équipements de transport
31.0	Fabrication de meubles et matelas
32.0	Autres industries
33.1	Réparation de machines et d'équipements professionnels
33.2	Installation de machines et d'équipements professionnels
35.1	Production, transport et distribution d'électricité
35.2	Production et distribution de combustibles gazeux et de glace
36.0	Captage, traitement et distribution d'eau
37.0	Collecte et traitement des eaux usées
38.0	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération
39.0	Dépollution et autres activités de gestion des déchets
41.1	Promotion immobilière
41.2	Construction de bâtiments complets
42.1	Génie civil
43.1	Activités spécialisées de construction
45.1	Commerce de véhicules automobiles
45.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles
45.3	Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles
45.4	Commerce et réparation de motocycles
46.1	Activités des Intermédiaires du commerce de gros
46.2	Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac

Liste des groupes de la NARIM (suite)

Groupes	Intitulés
46.3	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires
46.4	Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles
46.5	Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures
46.6	Commerces de gros non spécialisé
47.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé
47.2	Commerce de détail en magasin spécialisé
47.3	Commerce de détail hors magasin
49.1	Transports ferroviaires
49.2	Transports routiers
49.3	Transports par conduites
50.1	Transports maritimes et côtiers
50.2	Transports fluviaux
51.1	Transports aériens de passagers
52.1	Entreposage
52.2	Activités des auxiliaires des transports
53.1	Activités de poste et de courrier
55.0	Hébergement
56.1	Restauration
56.2	Débits de boissons
58.1	Édition de livres et périodiques
58.2	Édition de logiciels
59.1	Production vidéo : cinéma et télévision
59.2	Production audio et édition musicale
60.0	Programmation télévisuelle et radiodiffusion
61.0	Télécommunications
62.0	Activités informatiques : conseil, programmation
63.0	Activités de fourniture d'information
64.1	Intermédiation monétaire
64.2	Activités de fonds de placements, holdings et activités financières similaires
64.3	Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires
65.0	Assurance
66.0	Activités d'auxiliaires de services financiers
68.1	Location immobilière
68.2	Activités des agences immobilières
69.0	Activités juridiques et comptables
70.0	Activités des sièges sociaux; conseil en gestion
71.0	Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques
72.1	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
72.2	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
73.0	Publicité et études de marché et de sondages
74.0	Autres activités professionnelles de services spécialisés
75.0	Activités vétérinaires

Liste des groupes NARIM (suite)

Groupes	Intitulés
77.0	Location et location-bail
78.0	Activités liées aux ressources humaines
79.0	Activités des agences de réservation et voyagistes
80.0	Enquêtes et sécurité
81.0	Soutien aux bâtiments ; aménagement paysager
82.0	Activités de soutien aux entreprises ; activités de bureau
84.1	Activités d'administration générale, économique et sociale
84.2	Activités de prérogative publique
84.3	Activités de sécurité sociale obligatoire
85.1	Enseignement pré-primaire et primaire
85.2	Enseignement secondaire
85.3	Enseignement post-secondaire supérieur ou non
85.4	Activités d'enseignement originel
85.5	Autres activités d'enseignement
86.1	Activités hospitalières
86.2	Pratiques médicales et/ou dentaires
86.3	Activités paramédicales et de soutien
87.0	Activités d'Hébergement médico-social et social
88.0	Action sociale sans hébergement
90.0	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91.0	Conservation et valorisation du patrimoine
92.0	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93.0	Activités sportives, récréatives et de loisirs
94.1	Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles
94.2	Activités des syndicats des travailleurs
94.3	Activités des autres organisations associatives
95.1	Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
95.2	Réparation de biens personnels et domestiques
96.0	Fourniture d'autres services personnels
97.0	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
99.0	Activités des organisations extraterritoriales

3.4 Structure détaillée de la nomenclature d'activités

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
A	**AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE**
01	**Agriculture, élevage, chasses et activités annexes**
01.1	**Culture de céréales et autres cultures n.c.a**
01.11	Cultures de céréales
01.12	Culture de tubercules et de légumes à cosse secs
01.13	Culture de plantes oléagineuses
01.14	Autres cultures n.c.a
01.2	**Culture de légumes, pépinières; horticulture**
01.21	Culture de légumes frais
01.22	Reproduction des plantes (pépinières); horticulture
01.3	**Culture de fruits tropicaux**
01.30	Culture de fruits tropicaux
01.4	**Élevage**
01.41	Élevage de bovins
01.42	Élevage chevaux et autres équidés
01.43	Élevage de camélidés
01.44	Élevage d'ovins et de caprins
01.45	Élevage de volailles
01.46	Élevage d'animaux n.c.a.
01.5	**Culture et élevage associés**
01.50	Culture et élevage associés
01.6	**Activités de soutien à la culture et à l'élevage**
01.60	Activités de soutien à la culture et à l'élevage
01.7	**Chasse et activités annexes**
01.70	Chasse et activités annexes
02	**Sylviculture, exploitation forestière et activités de soutien**
02.1	**Sylviculture et exploitation forestière**
02.11	Sylviculture
02.12	Exploitation forestière et production de charbon de bois
02.2	**Cueillette**
02.20	Cueillette
02.3	**Activités de soutien à la sylviculture et à l'exploitation forestière**
02.31	Activités de soutien à la sylviculture et à l'exploitation forestière
03	**Pêche, pisciculture et aquaculture**
03.0	**Pêche, pisciculture, aquaculture**
03.01	Pêche artisanale
03.02	Pêche industrielle
03.03	Pisciculture, aquaculture

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
B	**ACTIVITÉS EXTRACTIVES**
06	**Extraction d'hydrocarbures**
06.0	**Extraction d'hydrocarbures**
06.01	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
07	**Extraction de minerais métalliques**
07.1	**Extraction de minerais métalliques**
07.10	Extraction de minerais de fer
07.2	**Extraction de minerais de métaux non ferreux**
07.20	Extraction de minerais et de métaux non ferreux
07.3	**Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.**
07.30	Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.
08	**Autres activités extractives**
08.1	**Extraction de pierres, de sables, d'argiles et coquillages**
08.10	Extraction de pierres, sables, argiles et coquillages
08.2	**Activités extractives n.c.a**
08.21	Extraction de phosphates et de sels, de potassium, naturels
08.22	Extractions de minéraux pour l'industrie chimique
08.23	Extraction ou production de sel et de natron
08.24	Extraction de diamants et d'autres pierres précieuses
08.25	Autres extractions
09	**Activités de soutien aux industries extractives**
09.0	**Activités de soutien aux industries extractives**
09.01	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
09.02	Activités de soutien aux autres industries extractives
C	**ACTIVITES DE FABRICATION**
10	**Fabrication de produits alimentaires**
10.1	**Abattage, transformation et conservation des viandes**
10.10	Abattage, transformation et conservation des viandes
10.2	**Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques**
10.21	Congélation de poissons, crustacés et mollusques
10.22	Séchage, salage ou fumage du poisson
10.23	Autres transformations et conservations des poissons, crustacés et mollusques
10.3	**Transformation et conservation de légumes et fruits**
10.30	Transformation et conservation de légumes et fruits
10.4	**Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale**
10.40	Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale
10.5	**Fabrication de produits laitiers et de glaces**
10.50	Fabrication de produits laitiers et de glaces
10.6	**Travail des grains, fabrication de produits amylacés**
10.61	Travail des grains
10.62	Fabrication de produits amylacés

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
10.7	**Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.**
10.71	Fabrication de pain et de pâtisseries fraîches
10.72	Biscuiterie et pâtisserie de conservation
10.73	Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous et de produits farineux similaires
10.8	**Fabrication d'aliments pour animaux**
10.80	Fabrication d'aliments pour animaux
10.9	**Fabrication d'autres produits alimentaires**
10.91	Fabrication de sucre et mélasse
10.92	Chocolaterie ; confiserie
10.93	Transformation du café, du thé
10.94	Fabrication de condiments et assaisonnements
10.95	Fabrication de denrées diverses n.c.a
11	**Fabrication de boissons**
11.0	**Fabrication de boissons**
11.00	Production d'eaux de table et de boissons
12	**Fabrication de produits à base de tabac**
12.0	**Fabrication de produits à base de tabac**
12.00	Fabrication de produits à base de tabac
13	**Fabrication de produits textiles**
13.1	**Filature, tissage et ennoblissement textile**
13.10	Filature, tissage et ennoblissement textile
13.2	**Fabrication d'autres articles textiles**
13.21	Fabrication de tapis et carpettes
13.22	Fabrication d'étoffes à mailles et d'articles textiles non vestimentaires
14	**Fabrication d'articles d'habillement**
14.0	**Fabrication d'articles d'habillement**
14.00	Fabrication d'articles d'habillement
15	**Travail du cuir, Fabrication d'articles de voyage, Fabrication de chaussures**
15.1	**Travail du cuir, fabrication d'articles de voyage**
15.11	Apprêt, tannage des cuirs et fourrures
15.12	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, de sellerie et de bourrellerie
15.2	**Fabrication de chaussures**
15.20	Fabrication de chaussures
16	**Travail du bois et fabrication d'articles en bois (hors meubles)**
16.1	**Sciage et rabotage du bois**
16.10	Sciage et rabotage du bois
16.2	**Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie**
16.21	Fabrication de feuilles de placage, de contreplaqués et de panneaux
16.22	Fabrication d'ouvrages en bois de menuiserie et de charpente ou d'emballages
16.23	Fabrication d'articles divers en bois ou liège, vannerie et sparterie
17	**Industries du papier, carton et d'articles en papiers ou en carton**
17.0	**Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton**
17.01	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
17.02	Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton
17.03	Fabrication d'articles en papier ou en carton

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
18	**Imprimerie et reproduction d'enregistrements**
18.1	**Imprimerie et activités connexes**
18.10	Imprimerie et activités connexes
18.2	**Reproduction d'enregistrements**
18.20	Reproduction d'enregistrements
19	**Raffinage pétrolier, cokéfaction**
19.1	**Raffinage pétrolier**
19.10	Raffinage pétrolier
19.2	**Cokéfaction**
19.20	Cokéfaction
20	**Industries Chimiques**
20.1	**Fabrication de produits chimiques de base**
20.11	Fabrication de produits azotés et d'engrais
20.12	Fabrication d'autres produits chimiques de base
20.2	**Fabrication de produits chimiques fonctionnels**
20.21	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
20.22	Fabrication de parfums et de produits de toilette
20.23	Fabrication de produits agrochimiques
20.24	Fabrication de peintures et vernis, adjuvants et encres d'imprimerie
20.25	Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles
20.26	Fabrication d'autres produits chimiques
21	**Fabrication de produits pharmaceutiques**
21.0	**Fabrication de produits pharmaceutiques**
21.01	Industrie pharmaceutique
21.02	Fabrication de médicaments traditionnels
22	**Travail du caoutchouc et du plastique**
22.1	**Travail du caoutchouc**
22.11	Fabrication et rechapage de pneumatiques
22.12	Fabrication d'autres ouvrages en caoutchouc
22.2	**Travail du plastique**
22.20	Fabrication d'articles en matières plastiques
23	**Fabrication de matériaux minéraux**
23.1	**Fabrication de verre et d'articles en verre**
23.10	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	**Fabrication de produits céramiques**
23.21	Fabrication de carreaux en céramique
23.22	Fabrication de tuiles et briques
23.23	Fabrication d'autres produits céramiques
23.3	**Fabrication de ciments et autres produits minéraux**
23.31	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
23.32	Fabrication de matériaux et d'ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre ; travail de la pierre
23.33	Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM) (suite)
24	**Métallurgie**
24.1	**Sidérurgie et première transformation de l'acier**
24.10	Sidérurgie et première transformation de l'acier
24.2	**Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux**
24.20	Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux
24.3	**Fonderie**
24.30	Fonderie
25	**Fabrication d'ouvrages en métaux**
25.1	**Fabrication de structures métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés**
25.10	Fabrication de structures métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés
25.2	**Fabrication d'autres ouvrages en métaux**
25.20	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
26	**Fabrication des produits électroniques et informatiques**
26.1	**Fabrication de composants électroniques, d'ordinateurs et de périphériques**
26.11	Fabrication de composants, cartes électroniques et supports magnétiques
26.12	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
26.2	**Fabrication d'équipements de communication et de produits électroniques grand public**
26.21	Fabrication d'équipements de communication
26.22	Fabrication de produits électroniques grand public
26.3	**Fabrication d'équipements d'imagerie médicale de précision, d'optique et d'horlogerie**
26.30	Fabrication d'équipements d'imagerie médicale de précision, d'optique et d'horlogerie
27	**Fabrication d'équipements électriques**
27.1	**Fabrication de machines et matériels électrotechniques**
27.10	Fabrication de machines et matériels électrotechniques
27.2	**Fabrication d'appareils domestiques**
27.20	Fabrication d'appareils domestiques
27.3	**Fabrication d'autres fournitures électriques**
27.30	Fabrication d'autres fournitures électriques
28	**Fabrication de machines et équipements n.c.a**
28.1	**Fabrication de machines d'usage général**
28.10	Fabrication de machines d'usage général
28.2	**Fabrication de machines d'usage spécifique**
28.20	Fabrication de machines d'usage spécifique
29	**Construction de véhicules automobiles**
29.0	**Construction de véhicules automobiles**
29.00	Construction de véhicules automobiles
30	**Fabrication d'autres matériels de transport**
30.1	**Construction navale et ferroviaire**
30.10	Construction navale et ferroviaire
30.2	**Fabrication d'autres équipements de transport**
30.20	Fabrication d'autres équipements de transport

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
31	**Fabrication de meubles et matelas**
31.10	**Meubles et matelas**
31.10	Fabrication de matelas et sommiers
31.02	Fabrication de meubles
32	**Autres industries**
32.0	**Autres industries**
32.01	fabrication de Bijoux
32.02	Fabrication d'instruments de musique
32.02	Activités manufacturières n.c.a.
33	**Réparation et installation de machines et d'équipements professionnels**
331	**Réparation de machines et d'équipements professionnels**
33.10	Réparation de machines et d'équipements professionnels
33.2	**Installation de machines et d'équipements professionnels**
33.20	Installation de machines et d'équipements industriels
D	**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ**
35	**Production et distribution d'électricité et de gaz**
35.1	**Production, transport et distribution d'électricité**
35.10	Production, transport et distribution d'électricité
35.2	**Production et distribution de combustibles gazeux et de glace**
35.20	Production et distribution de combustibles gazeux et de glace
E	**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION**
36	**Captage, traitement et distribution d'eau**
36.0	**Captage, traitement et distribution d'eau**
36.00	Captage, traitement et distribution d'eau
37	**Collecte et traitement des eaux usées**
37.0	**Collecte et traitement des eaux usées**
37.00	Collecte et traitement des eaux usées
38	**Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération**
38.0	**Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération**
38.01	Collecte, traitement et élimination des déchets
38.02	Récupération de déchets
39	**Dépollution et autres activités de gestion des déchets**
39.0	**Dépollution et autres services de gestion des déchets**
39.00	Dépollution et autres services de gestion des déchets
F	**CONSTRUCTION**
41	**Construction de bâtiments**
41.1	**Promotion immobilière**
41.11	Promotion immobilière
41.2	**Construction de bâtiments complets**
41.20	Construction de bâtiments complets
42	**Génie civil**
42.1	**Génie civil**
42.10	Génie civil

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
43	**Activités spécialisées de construction**
43.0	**Activités spécialisées de construction**
43.01	Démolition et préparation des sites
43.02	Travaux d'installation
43.03	Travaux de finition
43.04	Autres activités spécialisés de construction
G	**COMMERCE**
45	**Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles**
45.1	**Commerce de véhicules automobiles**
45.10	Commerce de véhicules automobiles
45.2	**Entretien et réparation de véhicules automobiles**
45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles
45.3	**Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles**
45.30	Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles
45.4	**Commerce et réparation de motocycles**
45.40	Commerce et réparation de motocycles
46	**Commerce de gros et activités des intermédiaires**
46.1	**Activités des Intermédiaires du commerce de gros**
46.10	Activités des Intermédiaires du commerce de gros
46.2	**Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac**
46.21	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux
46.22	Commerce de gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs
46.23	Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
46.3	**Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires**
46.31	Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures
46.32	Commerce de gros de produits pharmaceutiques et médicaux
46.33	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires diverses
46.4	**Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles**
46.41	Commerce de gros de carburants et combustibles
46.42	Commerce de gros de bois
46.43	Commerce de gros de matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie
46.44	Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles divers
46.5	**Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures**
46.51	Commerce de gros d'équipements pour l'informatique et la communication
46.52	Commerce de gros d'autres équipements industriels et fournitures diverses n.c.a.
46.6	**Commerces de gros non spécialisé**
46.60	Commerces de gros non spécialisé
47	**Commerce de détail**
47.1	**Commerce de détail en magasin non spécialisé**
47.10	Commerce de détail en magasin non spécialisé

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
47.2	**Commerce de détail en magasin spécialisé**
47.21	Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
47.22	Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté
47.23	Commerce de détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
47.24	Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique
47.25	Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre, tapis, revêtement de sols et murs
47.26	Commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de sport et loisirs
47.27	Commerce de détail en magasin spécialisé d'équipements informatiques et de matériels de télécommunication, audio ou vidéo
47.28	Commerce de détail en magasin spécialisé de carburants automobiles
47.29	Commerce de détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.
47.3	**Commerce de détail hors magasin**
47.31	Commerce de détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons
47.32	Commerce de détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais
47.33	Commerce de détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
47.34	Commerce de détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
47.35	Commerce de détail sur éventaires et marchés d'articles non alimentaires divers
47.36	Autres commerces de détail hors magasin
H	**TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE**
49	**Transport terrestres**
49.1	**Transports ferroviaires**
49.10	Transports ferroviaires
49.2	**Transports routiers**
49.21	Transports routiers de passagers
49.22	Transports routiers de marchandises
49.23	Autres activités de transports routiers
49.3	**Transports par conduites**
49.30	Transports par conduites
50	**Transport par eau**
50.1	**Transports maritimes et côtiers**
50.10	Transports maritimes et côtiers
50.2	**Transports fluviaux**
50.20	Transports fluviaux
51	**Transports aériens**
51.1	**Transports aériens de passagers**
51.10	Transports aériens de passagers
51.20	Transports aériens de fret

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
52	**Entreposages et activités des auxiliaires de transport**
52.1	**Entreposage**
52.10	Entreposage
52.2	**Activités des auxiliaires des transports**
52.21	Manutention
52.22	Exploitation d'infrastructures de transport
52.23	Organisation du transport de fret
53	**Activités de poste et de courrier**
53.1	**Activités de poste et de courrier**
53.10	Activités de service postal universel
53.20	Autres activités de courrier et de distribution
I	**HEBERGEMENT ET RESTAURATION**
55	**Hébergement**
55.0	**Hébergement**
55.00	Hébergement
56	**Restauration et débits de boissons**
56.1	**Restauration**
56.10	Restauration
56.2	**Débits de boissons**
56.20	Débits de boissons
J	**INFORMATION ET COMMUNICATION**
58	**Edition**
58.1	**Édition de livres et périodiques**
58.10	Édition de livres et périodiques
58.2	**Édition de logiciels**
58.20	Édition de logiciels
59	**Production audio et vidéo : télévision, cinéma et son**
59.1	**Production vidéo : cinéma et télévision**
59.10	Production vidéo : cinéma et télévision
59.2	**Production audio et édition musicale**
59.20	Production audio et édition musicale
60	**Programmation télévisuelle et radiodiffusion**
60.0	**Programmation télévisuelle et radiodiffusion**
60.01	Édition et diffusion de programmes radio
60.02	Programmation de télévision et télédiffusion
61	**Télécommunications**
61.0	**Télécommunications**
61.00	Télécommunications
62	**Activités informatiques, conseil et programmation**
62.0	**Activités informatiques : conseil, programmation**
62.01	Programmation informatique
62.02	Conseil et autres activités informatiques

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
63	**Activités de fourniture d'information**
63.0	**Activités de fourniture d'information**
63.01	Traitement de données, hébergement et activités connexes, portails Internet
63.02	Autres activités liées à l'information
K	**ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**
64	**Activités financières**
64.1	**Intermédiation monétaire**
64.11	Activités de banque centrale
64.12	Autres intermédiations monétaires
64.2	**Activités de fonds de placements, holdings et activités financières similaires**
64.20	Activités de fonds de placements, holdings et activités financières similaires
64.3	**Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires**
64.30	Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires
65	**Assurance**
65.0	**Assurance**
65.01	Assurance-maladie caisses de retraite
65.02	Assurance-dommages et réassurance
66	**Activités d'auxiliaires financiers et d'assurance**
66.0	**Activités d'auxiliaires de services financiers**
66.01	Gestion Fonds pour tiers
66.02	Activités d'auxiliaires financiers
66.03	Activités d'auxiliaires d'assurance
L	**ACTIVITES IMMOBILIERES**
68	**Activités immobilières**
68.1	**Location immobilière**
68.10	Location immobilière
68.2	**Activités des agences immobilières**
68.20	Activités des agences immobilières
M	**ACTIVITÉS SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**
69	**Activités juridiques et comptables**
69.0	**Activités juridiques et comptables**
69.01	Activités juridiques
69.02	Activités comptables
70	**Activités des sièges sociaux, conseil en gestion**
70.0	**Activités des sièges sociaux; conseil en gestion**
70.01	Activités des sièges sociaux
70.02	Conseil en gestion
71	**Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques**
71.0	**Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques**
71.01	Activités d'architecture et d'ingénierie
71.02	Activités de contrôle et analyses techniques

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
72	**Recherche – Développement**
72.1	**Recherche-développement en sciences physiques et naturelles**
72.10	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
72.2	**Recherche-développement en sciences humaines et sociales**
72.20	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
73	**Publicité et études de marché**
73.0	**Publicité et études de marché et de sondages**
73.01	Publicité
73.02	Études de marché et sondages
74	**Autres activités professionnelles de services spécialisées**
74.0	**Autres activités professionnelles de services spécialisés**
74.01	Activités spécialisées de design
74.02	Activités photographiques
74.03	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.
75	**Activités vétérinaires**
75.0	**Activités vétérinaires**
75.00	Activités vétérinaires
N	**ACTIVITES DE SOUTIEN ET DE BUREAU**
77	**Location et location bail**
77.0	**Location et location-bail**
77.01	Location de véhicules automobiles
77.02	Location de machines et d'équipements n.c.a
77.03	Location d'articles personnels et domestiques n.c.a.
77.04	Gestion des droits de propriété industrielle
78	**Activités liées aux ressources humaines**
78.0	**Activités liées aux ressources humaines**
78.00	Activités liées aux ressources humaines
79	**Activités des agents de réservation et voyagistes**
79.0	**Activités des agences de réservation et voyagistes**
79.00	Activités des agences de réservation et voyagistes
80	**Enquêtes et sécurité**
80.0	**Enquêtes et sécurité**
80.00	Enquêtes et sécurité
81	**Soutien aux bâtiments, aménagement paysager**
81.0	**Soutien aux bâtiments ; aménagement paysager**
81.01	Activités combinées de soutien aux bâtiments
81.02	Activités de nettoyage
81.03	Aménagement paysager
82	**Activités de soutien aux entreprises, activités de bureau**
82.0	**Activités de soutien aux entreprises ; activités de bureau**
82.01	Activités de bureau, routage et centres d'appels
82.02	Organisation de foires, salons et congrès
82.03	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
O	**ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**
84	**Activités d'administration publique**
84.1	**Activités d'administration générale, économique et sociale**
84.10	Activités d'administration générale, économique et sociale
84.2	**Activités de prérogative publique**
84.20	Activités de prérogative publique
84.3	**Activités de sécurité sociale obligatoire**
84.30	Activités de sécurité sociale obligatoire
P	**ENSEIGNEMENT**
85	**Enseignement**
85.1	**Enseignement pré-primaire et primaire**
85.10	Enseignement pré-primaire et primaire
85.2	**Enseignement secondaire**
85.21	Enseignement secondaire général
85.22	Enseignement secondaire technique ou professionnel
85.3	**Enseignement post-secondaire supérieur ou non**
85.30	Enseignement post-secondaire supérieur ou non
85.4	**Activités d'enseignement originel**
85.40	Activités d'enseignement originel
85.5	**Autres activités d'enseignement**
85.50	Autres activités d'enseignement
Q	**ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE**
86	**Activités pour la santé humaine**
86.1	**Activités hospitalières**
86.10	Activités hospitalières
86.2	**Pratiques médicales et/ou dentaires**
86.20	Pratique médicale et dentaire
86.3	**Activités paramédicales et de soutien**
86..31	Activités des tradipraticiens
86.32	Autres activités pour la santé humaine
87	**Activités d'hébergement médico-social et social**
87.0	**Activités d'Hébergement médico-social et social**
87.01 87.02	Activités d'Hébergement médico-social Activités d'Hébergement social
88	**Action sociale sans hébergement**
88.0	**Action sociale sans hébergement**
88.00	Action sociale sans hébergement
R	**ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES**
90	**Activités créatives, artistiques et de spectacle**
90.0	**Activités créatives, artistiques et de spectacle**
90.00	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91	**Conservation et valorisation du patrimoine**
91.0	**Conservation et valorisation du patrimoine**
91.00	Conservation et valorisation du patrimoine

Structure détaillée de la nomenclature d'activités (suite)

CODE NARIM	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)
92	**Organisation de jeux de hasard et d'argent**
92.0	**Organisation de jeux de hasard et d'argent**
92.00	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	**Activités sportives, récréatives et de loisirs**
93.0	**Activités sportives, récréatives et de loisirs**
93.00	Activités sportives, récréatives et de loisirs
S	**AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES N.C.A.**
94	**Activités des organisations associatives**
94.1	**Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles**
94.10	Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles
94.2	**Activités des syndicats des travailleurs**
94.20	Activités des syndicats des travailleurs
94.3	**Activités des autres organisations associatives**
94.31	Activités des organisations religieuses
94.32	Activités des organisations politiques
94.33	Activités des autres organisations associatives n.c.a.
95	**Réparation d'ordinateurs, biens personnels et domestiques**
95.1	**Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication**
95.11	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
95.12	Réparation d'équipements de communication
95.2	**Réparation de biens personnels et domestiques**
95.20	Réparation de biens personnels et domestiques
96	**Fourniture d'autres services personnels**
96.0	**Fourniture d'autres services personnels**
96.01	Lavage et nettoyage de textiles
96.02	Coiffure, henné et soins de beauté
96.03	Services funéraires
96.04	Autres services personnels n.c.a
T	**ACTIVITÉS SPECIALES DES MÉNAGES**
97	**Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**
97.0	**Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**
97.00	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
U	**ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES**
99	**Activités des organisations extraterritoriales**
99.0	**Activités des organisations extraterritoriales**
99.00	Activités des organisations extraterritoriales

3.5 Structure détaillée de la nomenclature des produits

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE	**A**	**PRODUITS DE L'AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE**
Agriculture, élevage, chasses et activités annexes	**01**	**Produits de l'agriculture, élevage, chasse et activités annexes**
Culture de céréales et autres cultures n.c.a	**01.1**	**Céréales et produits des autres cultures n.c.a**
Cultures de céréales	***01.11***	***Céréales***
	01.11.1	Blé
	01.11.2	Maïs
	01.11.3	Riz paddy
	01.11.4	Mil
	01.11.5	Sorgho
	01.11.6	Orge
	01.11.7	Autres céréales n.c.a.
Culture de tubercules et de légumes à cosse secs	***01.12***	***Tubercules et de légumes à cosse secs***
	01.12.1	Pommes de terre
	01.12.2	Manioc
	01.12.3	Patates douces
	01.12.4	Autres racines et tubercules à amidon
	01.12.5	Haricots secs (niébé)
	01.12.6	Autres légumes à cosse secs
Culture de plantes oléagineuses	***01.13***	***Culture de plantes oléagineuses***
	01.13.1	Arachides
	01.13.2	Noix de palme et amandes de palmiste
	01.13.3	Soja
	01.13.4	Autres plantes oléagineuses n.c.a.
Autres cultures n.c.a	***01.14***	***Produits des autres cultures n.c.a***
	01.14.1	Canne à sucre
	01.14.2	Tabac brut
	01.14.3	Menthe
	01.14.4	Plantes aromatiques ou médicinales
	01.14.5	Autres Produits végétaux cultivés n.c.a.
Culture de légumes, pépinières; horticulture	**01.2**	**Légumes, plantes et fleurs**
Culture de légumes frais	***01.21***	***Légumes frais***
	01.21.1	Carottes
	01.21.2	Tomates
	01.21.3	Oignons
	01.21.4	Aubergines
	01.21.5	Choux

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
	01.21.6	Laitues
	01.21.7	Oseille (bissap)
	01.21.7	Gombo
	01.21.9	Autres légumes frais
Reproduction des plantes (pépinières); horticulture	***01.22***	***Plantes et fleurs***
	01.22.0	Plantes et fleurs
Culture de fruits tropicaux	**01.3**	**Fruits tropicaux**
Culture de fruits tropicaux	***01.30***	**Fruits tropicaux**
	01.30.1	Bananes douces
	01.30.2	Ananas
	01.30.3	Melon et pastèque
	01.30.4	Mangues
	01.30.5	Agrumes
	01.30.6	Dattes
	01.30.7	Autres fruits n.c.a.
Élevage	**01.4**	**Produits de l'élevage**
Élevage de bovins	***01.41***	***Produits de l'élevage de Bovins***
	01.41.1	Bovins sur pied
	01.41.2	Lait frais de vache
Élevage chevaux et autres équidés	***01.42***	***Produits de l'élevage de chevaux et autres équidés***
	01.42.1	Chevaux
	01.42.2	Anes
	01.42.3	Autres produits de l'élevage des équidés
Élevage de camélidés	***01.43***	***Produits de l'élevage de camélidés***
	01.43.1	Dromadaires sur pied
	01.43.2	Lait frais de chamelle
	01.43.3	Autres produits de l'élevage de camélidés n.c.a
Élevage d'ovins et de caprins	***01.44***	***Produits de l'élevage d'ovins et de caprins***
	01.44.1	Ovins sur pied
	01.44.2	Caprins sur pied
	01.44.3	Lait frais de chèvres ou de moutons
	01.44.4	Autres produits de l'élevage d'ovins et de caprins n. c. a
Élevage de volailles	***01.45***	***Produits de l'élevage de volailles***
	01.45.1	Volailles
	01.45.2	Œufs
Élevage d'animaux n.c.a.	***01.46***	***Produits de l'élevage d'autres animaux***
	01.46.1	Animaux d'élevage vivants n.c.a.
	01.46.2	Miel
	01.46.3	Produits divers d'origine animale n.c.a.

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Culture et élevage associés	**01.5**	**Produits de la culture et de l'élevage associés**
Culture et élevage associés	***01.50***	***Produits de la culture et de l'élevage associés***
	01.50.0	Produits de la culture et de l'élevage associés
Activités de soutien à la culture et à l'élevage	**01.6**	**Services de soutien à la culture et à l'élevage**
Activités de soutien à la culture et à l'élevage	***01.60***	***Services de soutien à la culture et à l'élevage***
	01.60.1	Services de soutien à la culture
	01.60.2	Services de soutien à l'élevage
Chasse et activités annexes	**01.7**	**Produits de la chasse**
Chasse et activités annexes	***01.70***	***Produits de la chasse***
	01.70.1	Viandes de chasse
	01.70.2	Produits annexes à la chasse
Sylviculture, exploitation forestière et activités de soutien	**02**	**Produits de la sylviculture, de l'exploitation forestière et services annexes**
Sylviculture et exploitation forestière	**02.1**	**Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière**
Sylviculture	***02.11***	***Produits sylvicoles***
	02.11.1	Bois sur pied
	02.11.2	Pépinières forestières
Exploitation forestière et production de charbon de bois	***02.12***	***Produits de l'exploitation forestière et charbon de bois***
	02.12.1	Bois de chauffe
	02.12.2	Charbon de bois
	02.12.3	Autres produits d'exploitation forestière
Cueillette	**02.2**	**Produits forestiers et de cueillette**
Cueillette	***02.20***	***Produits forestiers et de cueillette***
	02.20.1	Gommes naturelles
	02.20.2	Autres produits forestiers et de cueillette
Activités de soutien à la sylviculture et à l'exploitation forestière	**02.3**	**Services forestiers**
Activités de soutien à la sylviculture et à l'exploitation forestière	***02.30***	***Services forestiers***
	02.30.0	Services forestiers
Pêche, pisciculture et aquaculture	**03**	**Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture**
Pêche, pisciculture, aquaculture	**03.0**	**Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture**
Pêche artisanale	***03.01***	***Produits de la pêche artisanale***
	03.01.1	Poissons
	03.01.2	Crustacés et mollusques
	03.01.3	Autres produits de la pêche artisanale
Pêche industrielle	***03.02***	***Produits de la pêche industrielle***
	03.02.1	Démersaux
	03.02.2	Pélagiques
	03.02.3	Crustacés
	03.02.4	Céphalopodes
	03.02.5	Autres produits de la pêche industrielle

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Pisciculture, aquaculture	***03.03***	***Produits de la pisciculture et aquaculture***
	03.03.1	Crustacés et mollusques
	03.03.2	Autres produits de la pisciculture ou de l'aquaculture
ACTIVITÉS EXTRACTIVES	**B**	**PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES**
Extraction d'hydrocarbures	**06**	**Hydrocarbures**
Extraction d'hydrocarbures	**06.0**	**Hydrocarbures**
Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	***06.00***	***Pétrole brut et de gaz naturel***
	06.00.1	Pétrole brut
	06.00.2	Gaz naturel
Extraction de minerais métalliques	**07**	**Minerais métalliques**
Extraction de minerais métalliques	**07.1**	**Minerais métalliques**
Extraction de minerais de fer	**07.10**	***Minerais de fer***
	07.10.0	Minerais de fer
Extraction de minerais de métaux non ferreux	**07.2**	**Minerais de métaux non ferreux**
Extraction de minerais et de métaux non ferreux	***07.20***	***Minerais de métaux non ferreux***
	07.20.1	Minerais d'uranium
	07.20.2	Minerais d'or
	07.20.3	Minerais d'argent
	07.20.4	Minerais de cuivre
	07.20.5	Minerais de manganèse
Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.	**07.3**	**Autres minerais métalliques n.c.a.**
Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.	***07.30***	***Autres minerais métalliques n.c.a.***
	07.30.0	Autres minerais métalliques n.c.a.
Autres activités extractives	**08**	**Autres produits des activités extractives**
Extraction de pierres, de sables, d'argiles et coquillages	**08.1**	**Pierres, sables, argiles et coquillages**
Extraction de pierres, sables, argiles et Coquillages	***08.10***	***Pierres, sables, argiles et coquillages***
	08.10.1	Pierres pour la construction et l'industrie
	08.10.2	Sables
	08.10.3	Argiles
	08.10.4	Coquillages
	08.10.5	Graviers
	08.10.6	Gypse
	08.10.7	Autres produits
Activités extractives n.c.a	**08.2**	**Autres produits des industries extractives n.c.a**
Extraction de phosphates et de sels de potassium naturels	***08.21***	***Phosphates et sels de potassium, naturels***
	08.21.1	Phosphates naturels
	08.21.2	Sels naturels de potassium

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Extractions de minéraux pour l'industrie chimique	***08.22***	***Minéraux pour l'industrie chimique***
	08.22.0	Minéraux pour l'industrie chimique
Extraction ou production de sel et de natron	***08.23***	***Sel et natron***
	08.23.0	Sel et natron
Extraction de diamants et d'autres pierres précieuses	***08.24***	***Diamants et autres pierres précieuses***
	08.24.1	Diamants
	08.24.2	Autres pierres précieuses
Autres extractions	***08.25***	***Minéraux divers n.c.a.***
	08.25.1	Marbre
	08.25.2	Granite
	08.25.3	Autres minéraux divers n.c.a.
Activités de soutien aux industries extractives	**09**	**Service de soutien aux industries extractives**
Activités de soutien aux industries extractives	**09.0**	**Services de soutien aux industries extractives**
Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	***09.01***	***Services de soutien à l'extraction d'hydrocarbures***
	09.01.1	Services d'exploration pétrolière
	09.01.2	Autres services de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
Activités de soutien aux autres industries extractives	***09.02***	***Services de soutien aux autres industries extractives***
	09.02.1	Services d'exploration minière
	09.02.2	Autres services de soutien aux industries extractives
ACTIVITES DE FABRICATION	**C**	**PRODUITS DES ACTIVITES DE FABRICATION**
Fabrication de produits alimentaires	**10**	**Produits alimentaires**
Abattage, transformation et conservation des viandes	**10.1**	**Viande, produits à base de viande et produits de l'abattage**
Abattage, transformation et conservation des viandes	***10.10***	***Viande, produits à base de viande et produits de l'abattage***
	10.10.1	Viande de mouton ou de chèvre
	10.10.2	Viande de bœuf
	10.10.3	Viande de chameaux
	10.10.4	Viande de volailles
	10.10.5	Autres viandes
	10.10.6	Préparations et conserves à base de viandes
	10.10.7	Peaux brutes et autres produits de l'abattage

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques	**10.2**	**Poissons et produits de la pêche préparés**
Congélation de poissons, crustacés et mollusques	***10.21***	***Poissons, crustacés et mollusques***
	10.21.1	Poissons, congelés ou surgelés
	10.21.2	Crustacés et mollusques, congelés ou surgelés
Séchage, salage ou fumage du poisson	***10.22***	***Poissons séchés, salés ou fumés***
	10.22.1	Poissons séchés, salés
	10.22.2	Poissons fumés
Autres transformations et conservations des poissons, crustacés et mollusques	***10.23***	***Poissons, crustacés et mollusques autrement transformés ou conservés***
	10.23.1	Préparations et conserves à base de poissons
	10.23.2	Coquillages, crustacés et mollusques en conserve
	10.23.3	Farines de poissons
	10.23.4	Autre préparations et conserves à base de poissons
Transformation et conservation de légumes et fruits	**10.3**	**Produits à base de fruits et légumes**
Transformation et conservation de légumes et fruits	***10.30***	***Produits à base de fruits et légumes***
	10.30.1	Conserves appertisées de légumes
	10.30.2	Conserves de fruits
	10.30.3	Jus de fruits et légumes
	10.30.4	Pâte d'arachide
	10.30.5	Produis à base de bissap
	10.30.6	Autres produits à base de fruits et légumes
Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale	**10.4**	**Corps gras**
Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale	***10.40***	***Corps gras***
	10.40.1	Huile de palme ou de palmiste
	10.40.2	Huile d'arachide
	10.40.3	Graisse d'origine animale
	10.40.4	Huile de poisson
	10.40.5	Autres corps gras, graisses n.c.a.
Fabrication de produits laitiers et de glaces	**10.5**	**Produits laitiers et glaces**
Fabrication de produits laitiers et de glaces	***10.50***	***Produits laitiers et glaces***
	10.50.1	Laits liquides
	10.50.2	Laits concentrés
	10.50.3	Laits en poudre
	10.50.4	Beurre
	10.50.5	Yaourts
	10.50.6	Fromage
	10.50.7	Crèmes glacées et sorbets
	10.50.8	Autres produits laitiers

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	**10.6**	**Produits du travail des grains et produits amylacés**
Travail des grains	***10.61***	***Farines et autres produits à base de céréales***
	10.61.1	Riz décortiqué
	10.61.2	Farine de blé
	10.61.3	Farine de mil et de sorgho
	10.61.4	Farines d'autres céréales
	10.61.5	Autres farines
	10.61.6	Céréales transformées
	10.61.7	Sons et résidus de meunerie
Fabrication de produits amylacés	***10.62***	***Produits amylacés***
	10.62.0	Produits amylacés
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.	**10.7**	**Produits alimentaires à base de céréales n.c.a.**
Fabrication de pain et de pâtisseries fraîches	***10.71***	***Pain et pâtisseries fraîches***
	10.71.0	Pain et pâtisseries fraîches
Biscuiterie et pâtisserie de conservation	***10.72***	***Biscuits et pâtisseries de conservation***
	10.72.0	Biscuits, pâtisseries de conservation
Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous et de produits farineux similaires	***10.73***	***Pâtes alimentaires, couscous et produits farineux similaires***
	10.73.1	Pâtes alimentaires
	10.73.2	Couscous et produits farineux similaires
Fabrication d'aliments pour animaux	**10.8**	**Aliments pour animaux**
Fabrication d'aliments pour animaux	***10.80***	***Aliments pour animaux***
	10.80.1	Aliments pour bétails
	10.80.2	Autres aliments pour animaux n.c.a.
Fabrication d'autres produits alimentaires	**10.9**	**Autres produits alimentaires n.c.a.**
Fabrication de sucre et mélasse	***10.91***	***Sucre et mélasse***
	10.91.1	Sucre
	10.91.2	Mélasses
Chocolaterie ; confiserie	***10.92***	***Cacao, Chocolat et produits de la confiserie***
	10.92.1	Cacao et préparation à base de cacao
	10.92.2	Chocolat et préparations à base de chocolat
	10.92.3	Confiseries
Transformation du café, du thé	***10.93***	***Café et thé transformés***
	10.93.1	Café torréfié, produits dérivés du café
	10.93.2	Thé vert conditionné
	10.93.3	Autres Thés conditionnés et infusions
Fabrication de condiments et assaisonnements	***10.94***	***Condiments et assaisonnements***
	10.94.0	Condiments et assaisonnements
Fabrication de denrées diverses n.c.a	***10.95***	***Denrées diverses n.c.a***
	10.95.0	Denrées diverses n.c.a

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Fabrication de boissons	**11**	**Boissons**
Fabrication de boissons	**11.0**	**Boissons**
Production d'eaux de table et de boissons	***11.00***	***Eaux de table et boissons***
	11.00.1	Eaux de table
	11.00.2	Autres boissons non alcoolisées
	11.00.3	Boissons alcoolisées
Fabrication de produits à base de tabac	**12**	**Produits à base de tabac**
Fabrication de produits à base de tabac	**12.0**	**Produits à base de tabac**
Fabrication de produits à base de tabac	***12.00***	***Produits à base de tabac***
	12.00.1	Cigares et cigarettes
	12.00.2	Tabac brut
	12.00.3	Autres produits à base de tabac
Fabrication de produits textiles	**13**	**Produits de l'industrie textile**
Filature, tissage et ennoblissement textile	**13.1**	**Fils et filés ; tissus ; services d'ennoblissement textile**
Filature, tissage et ennoblissement textile	***13.10***	***Fils et filés ; tissus ; services d'ennoblissement textile***
	13.10.1	Fils de coton
	13.10.2	Autres fils
	13.10.3	Tissus de coton
	13.10.4	Autres tissus
	13.10.5	Services d'ennoblissement textile
Fabrication d'autres articles textiles	**13.2**	**Autres produits de l'industrie textile**
Fabrication de tapis et carpettes	***13.21***	***Tapis et carpettes***
	13.21.0	Tapis et carpettes
Fabrication d'étoffes à mailles et d'articles textiles non vestimentaires	***13.22***	***Etoffes à mailles et articles textiles non vestimentaires***
	13.22.1	Étoffes à maille
	13.22.2	Linge de maison
	13.22.3	Ficelles, cordes et cordages
	13.22.4	Filets à maille
	13.22.5	Produits textiles divers n.c.a.
Fabrication d'articles d'habillement	**14**	**Articles d'habillement**
Fabrication d'articles d'habillement	**14.0**	**Articles d'habillement ; préparation et teinture**
Fabrication d'articles d'habillement	**14.00**	***Articles d'habillement***
	14.00..1	Vêtements de dessus
	14.00..2	Vêtements de dessous
	14.00..3	Vêtements en cuir
	14.00..4	Tee-shirts et maillots de corps
	14.00..5	Pull-overs et articles similaires
	14.00..6	Vêtements divers et accessoires du vêtement

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Travail du cuir ; Fabrication d'articles de voyage et de chaussures	**15**	**Cuir travaillé ; articles de voyage ; chaussures**
Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage	**15.1**	**Cuir travaillé et articles de voyage**
Apprêt, tannage des cuirs et fourrures	***15.11***	***Peaux et cuir travaillé***
	15.11.1	Peaux et cuirs de bovins
	15.11.2	Peaux et cuirs d'ovins et de caprins
	15.11.3	Autres peaux et cuirs travaillés
	15.11.4	Déchets de cuir
Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, de sellerie et de bourrellerie	***15.12***	***Articles de voyage et de maroquinerie, articles de sellerie et de bourrellerie***
	15.12.1	Articles de voyage et de maroquinerie
	15.12.2	Articles de sellerie et de bourrellerie
	15.12.3	Autres objets d'art, d'artisanat, produits et articles de cuirs
Fabrication de chaussures	**15.2**	**Chaussures et articles chaussants**
Fabrication de chaussures	***15.20***	***Chaussures et articles chaussants***
	15.20.0	Chaussures et articles chaussants
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (hors meubles)	**16**	**Bois, articles en bois ou en vannerie (hors meubles)**
Sciage et rabotage du bois	**16.1**	**Bois, Sciés et rabotés**
Sciage et rabotage du bois	***16.10***	***Bois, Sciés et rabotés***
	16.10.1	Bois sciés
	16.10.2	Autres produits du sciage, du profilage et du rabotage
Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie	**16.2**	**Articles en bois, liège, vannerie et sparterie**
Fabrication de feuilles de placage, de contreplaqués et de panneaux	***16.21***	***Feuilles de placage, de contreplaqués et de panneaux***
	16.21.1	Feuilles de placage
	16.21.2	Contreplaqués
	16.21.3	Panneaux à base de bois
Fabrication d'ouvrages en bois de menuiserie et de charpente ou d'emballages	***16.22***	***Ouvrages de charpente et de menuiserie, emballages en bois***
	16.22.1	Ouvrages de charpente et de menuiserie, en bois
	16.22.2	Emballages en bois
Fabrication d'articles divers en bois ou liège, vannerie et sparterie	***16.23***	***Articles divers en bois, en liège, vannerie ou de sparterie***
	16.23.1	Articles divers en bois,
	16.23.2	Articles en liège, vannerie ou de sparterie
Industries du papier, cartons et d'articles en papiers ou en carton	**17**	**Produits de l'industrie du papier et du carton**
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	**17.0**	**Papier et cartons, articles en papiers ou en cartons**
Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	***17.01***	***Pâte à papier, papiers et cartons***
	17.01.1	Pâte à papier
	17.01.2	Papiers et cartons en l'état
Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton	***17.02***	***Carton ondulé, emballages en papier ou en carton***
	17.02.0	Carton ondulé, emballages en papier ou en carton
Fabrication d'articles en papier ou en carton	***17.03***	***Articles en papier ou en carton***
	17.03.1	Articles en papier à usage sanitaire ou domestique
	17.03.2	Articles de papeterie
	17.03.3	Autres articles en papier ou en carton

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	**18**	**Travaux d'impression et de reproduction d'enregistrements**
Imprimerie et activités connexes	**18.1**	**Travaux d'impression et services connexes**
Imprimerie et activités connexes	***18.10***	***Travaux d'impression et services annexes***
	18.10.1	Impression de journaux
	18.10.2	Autres travaux d'impression
Reproduction d'enregistrements	**18.2**	**Services de reproduction d'enregistrements**
Reproduction d'enregistrements	***18.20***	***Reproduction d'enregistrements***
	18.20.1	Reproduction d'enregistrements sonores
	18.20.2	Reproduction d'enregistrements vidéo
	18.20.3	Reproduction d'enregistrements informatiques
Raffinage pétrolier, cokéfaction	**19**	**Produits de la cokéfaction et du raffinage**
Raffinage pétrolier	**19.1**	**Produits du raffinage**
Raffinage pétrolier	***19.10***	***Produits du raffinage***
	19.10.1	Essences
	19.10.2	Carburéacteurs et kérosène
	19.10.3	Gazoles
	19.10.4	Fiouls lourds
	19.10.5	Huiles de pétrole
	19.10.6	Butane et propane
	19.10.7	Autres produits pétroliers raffinés gazeux
	19.10.8	Produits pétroliers raffinés solides ou pâteux
	19.10.9	Processing
Cokéfaction	**19.2**	**Produits de la cokéfaction**
Cokéfaction	***19.20***	***Produits de la cokéfaction***
	19.20.0	Produits de la cokéfaction
Industries Chimiques	**20**	**Produits chimiques**
Fabrication de produits chimiques de base	**20.1**	**Produits chimiques de base, produits azotés et engrais**
Fabrication de produits azotés et d'engrais	***20.11***	***Produits azotés et d'engrais***
	20.11.0	Produits azotés et d'engrais
Fabrication d'autres produits chimiques de base	***20.12***	***Autres produits chimiques de base***
	20.12.1	Gaz industriels
	20.12.2	Colorants, pigments et agents tannants
	20.12.3	Produits chimiques inorganiques de base
	20.12.4	Produits chimiques organiques de base
	20.12.5	Matières plastiques de base
	20.12.6	Caoutchouc synthétique

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Fabrication de produits chimiques fonctionnels	**20.2**	**Produits chimiques fonctionnels**
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	***20.21***	***Savons, détergents et produits d'entretien***
	20.21.1	Savons et produits de nettoyage
	20.21.2	Glycérine ; agents tensioactifs
	20.21.3	Produits d'entretien ménager
Fabrication de parfums et de produits de toilette	***20.22***	***Parfums et produits de toilette***
	20.22.1	Parfums et eaux de toilette
	20.22.2	Produits de beauté et de maquillage
	20.22.3	Produits et préparations capillaires
	20.22.4	Autres produits de toilette et d'hygiène
Fabrication de produits agrochimiques	***20.23***	***Produits agrochimiques***
	20.23.1	Insecticides
	20.23.2	Herbicides
	20.23.3	Autres produits agrochimiques
Fabrication de peintures et vernis, adjuvants et encres d'imprimerie	***20.24***	***Peintures, vernis, adjuvants et encres d'imprimerie***
	20.24.0	Peintures, vernis, adjuvants et encres d'imprimerie
Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles	***20.25***	***Fibres synthétiques ou artificielles***
	20.25.0	Fibres synthétiques ou artificielles
Fabrication d'autres produits chimiques	***20.26***	***Autres produits chimiques***
	20.26.1	Explosifs et allumettes
	20.26.2	Colles
	20.26.3	Huiles essentielles
	20.26.4	Produits chimiques pour la photographie
	20.26.5	Produits chimiques à usage spécifique
Fabrication de produits pharmaceutiques	**21**	**Produits pharmaceutiques**
Fabrication de produits pharmaceutiques	**21.0**	**Produits pharmaceutiques**
Industrie pharmaceutique	***21.01***	***Produits pharmaceutiques***
	21.01.1	Produits pharmaceutiques de base
	21.01.2	Médicaments
	21.01.3	Produits pharmaceutiques divers
Fabrication de médicaments traditionnels	***21.02***	***Médicaments traditionnels***
	21.02.0	Médicaments traditionnels
Travail du caoutchouc et du plastique	**22**	**Produits en caoutchouc ou en matières plastiques**
Travail du caoutchouc	**22.1**	**Produits en caoutchouc**
Fabrication et rechapage de pneumatiques	***22.11***	***Pneumatiques et chambres à air, rechapage***
	22.11.1	Pneumatiques neufs pour voitures, cycles et motocycles
	22.11.2	Autres pneumatiques neufs
	22.11.3	Chambres à air et bandages
	22.11.4	Profilés pour le rechapage
	22.11.5	Pneumatiques rechapés
Fabrication d'autres ouvrages en caoutchouc	***22.12***	***Autres ouvrages en caoutchouc***
	22.12.0	Autres ouvrages en caoutchouc

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Travail du plastique	**22.2**	**Produits en plastique**
Fabrication d'articles en matières plastiques	***22.20***	***Produits en matières plastiques***
	22.20.1	Demi-produits, tuyaux et éléments pour la construction
	22.20.2	Emballages en matières plastiques
	22.20.3	Articles ménagers en matières plastiques
	22.20.4	Autres produits en matières plastiques
Fabrication de matériaux minéraux	**23**	**Matériaux minéraux**
Fabrication de verre et d'articles en verre	**23.1**	**Verre et articles en verre**
Fabrication de verre et d'articles en verre	***23.10***	***Verre et articles en verre***
	23.10.1	Verre plat
	23.10.2	Verre creux
	23.10.3	Fibres de verre ; articles techniques en verre
Fabrication de produits céramiques	**23.2**	**Produits céramiques**
Fabrication de carreaux en céramique	***23.21***	***Carreaux en céramique***
	23.21.0	Carreaux en céramique
Fabrication de tuiles et briques	***23.22***	***Tuiles et briques en terre***
	23.22.0	Tuiles et briques en terre
Fabrication d'autres produits céramiques	***23.23***	***Autres produits céramiques***
	23.23.1	Articles céramiques à usage domestique ou ornemental
	23.23.2	Appareils sanitaires en céramique
	23.23.3	Autres produits céramiques n.c.a.
Fabrication de ciments et autres produits minéraux	**23.3**	**Ciment et autres produits minéraux**
Fabrication de ciment, chaux et plâtre	***23.31***	***Ciment, chaux et plâtre***
	23.31.1	Clinkers
	23.31.2	Ciment
	23.31.3	Plâtre, chaux
Fabrication de matériaux et d'ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre ; travail de la pierre	***23.32***	***Matériaux ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre ; travail de la pierre***
	23.32.1	Matériaux et ouvrages en ciment ou en béton
	23.32.2	Matériaux et ouvrages en plâtre
	23.32.3	Produits du travail de pierre
Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.	***23.33***	***Produits minéraux non métalliques n.c.a.***
	23.33.1	Produits abrasifs
	23.33.2	Autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
Métallurgie	**24**	**Produits métallurgiques et de fonderie**
Sidérurgie et première transformation de l'acier	**24.1**	**Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier**
Sidérurgie et première transformation de l'acier	***24.10***	***Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier***
	24.10.1	Produits de la sidérurgie
	24.10.2	Tubes et tuyaux en en acier
	24.10.3	Autres produits de la première transformation de l'acier

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux	**24.2**	**Métaux précieux autres métaux non ferreux**
Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux	***24.20***	***Métaux précieux et autres métaux non ferreux***
	24.20.1	Argent
	24.20.2	Or
	24.20.3	Platine
	24.20.4	Demi-produits en métaux précieux
	24.20.5	Alumine
	24.20.6	Aluminium ; demi-produits en aluminium
	24.20.7	Produits n.c.a. de la première transformation des métaux non ferreux
Fonderie	**24.3**	**Fonderie**
Fonderie	***24.30***	***Fonderie***
	24.30.0	Pièces de fonderie
Fabrication d'ouvrages en métaux	**25**	**Ouvrages en métaux, produits du travail des métaux**
Fabrication de structures métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés	**25.1**	**Eléments en métal pour la construction ; citernes, réservoirs et générateurs de vapeur**
Fabrication de structures métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés	***25.10***	***Eléments en métal pour la construction ; citernes, réservoirs et générateurs de vapeur***
	25.10.1	Structures métalliques
	25.10.2	Réservoirs ; chaudières
	25.10.3	Générateur de vapeur
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	**25.2**	**Fabrication d'autres ouvrages en métaux ; travail des métaux**
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	***25.20***	***Fabrication d'autres ouvrages en métaux ; travail des métaux***
	25.20.1	Outillage et articles de coutellerie
	25.20.2	Serrures et ferrures
	25.20.3	Vis, boulons, chaînes et ressorts
	25.20.4	Ouvrages divers en métaux
	25.20.5	Armes et munitions
	25.20.6	Travail des métaux et mécanique générale
Fabrication des produits électroniques et informatiques	**26**	**Produits électroniques et informatiques**
Fabrication de composants électroniques, d'ordinateurs et de périphériques	**26.1**	**Composants électroniques, ordinateurs et équipements périphériques**
Fabrication de composants, cartes électroniques et supports magnétiques	***26.11***	***Composants, cartes électroniques et supports magnétiques***
	26.11.1	Composants électroniques
	26.11.2	Cartes électroniques
	26.11.3	Supports magnétiques et optiques
Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	***26.12***	***Ordinateurs et équipements périphériques***
	26.12.1	Ordinateurs
	26.12.2	Equipements périphériques

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Fabrication d'équipements de communication et de produits électroniques grand public	**26.2**	**Equipements de communication et produits électroniques grand public**
Fabrication d'équipements de communication	***26.21***	***Equipements de communication***
	26.21.1	Matériel professionnel d'émission de l'image et du son
	26.21.2	Postes téléphoniques d'usagers et téléphonies cellulaires
	26.21.3	Antennes, paraboles et parties d'appareils de communication
	26.21.4	Autres équipements de communication
Fabrication de produits électroniques grand public	***26.22***	***Produits électroniques grand public***
	26.22.1	Récepteurs radio et autoradio
	26.22.2	Récepteurs de télévision
	26.22.3	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images
	26.22.4	Microphones, haut-parleurs et similaires
	26.22.5	Parties d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image
	26.22.6	Consoles de Jeux vidéo et autres jeux électroniques
Fabrication d'équipements d'imagerie médicale de précision, d'optique et d'horlogerie	**26.3**	**Equipements d'imagerie médicale de précision, d'optique et d'horlogerie**
Fabrication d'équipements d'imagerie médicale de précision, d'optique et d'horlogerie	**26.30**	***Equipements d'imagerie médicale de précision, d'optique et d'horlogerie***
	26.30.1	Équipements électro médicaux
	26.30.2	Matériels optiques et photographique
	26.30.3	Instruments d'aide à la navigation et de mesures météorologiques, géophysiques et similaires
	26.30.4	Balances de précision ; instruments de dessin, calcul et mesure des longueurs
	26.30.5	Instruments et appareils de mesure, de contrôle et d'essai
	26.30.6	Articles d'horlogerie
Fabrication d'équipements électriques	**27**	**Equipements électriques**
Fabrication de machines et matériels électrotechniques	**27.1**	**Machines et matériels électrotechniques**
Fabrication de machines et matériels électrotechniques	**27.10**	***Machines et matériels électrotechniques***
	27.10.1	Moteurs à courant continu ou alternatif
	27.10.2	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs
	27.10.3	Transformateurs électriques
	27.10.4	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge ; convertisseurs statiques ; autres bobines de réactance
	27.10.5	Matériel de distribution et de commande électrique
	27.10.6	Piles et accumulateurs électriques
	27.10.7	Fils, câbles et matériel d'installation électrique
Fabrication d'appareils domestiques	**27.2**	**Appareils ménagers**
Fabrication d'appareils domestiques	***27.20***	***Appareils ménagers***
	27.20.1	Réfrigérateurs et congélateurs domestiques
	27.20.2	Autre électroménager blanc
	27.20.3	Fers à repasser et sèche-cheveux
	27.20.4	Autres appareils domestiques électriques
	27.20.5	Parties d'appareils électroménagers divers
	27.20.6	Cuisinières et autres appareils ménagers non électriques

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Fabrication d'autres fournitures électriques	**27.3**	**Autres fournitures électriques**
Fabrication d'autres fournitures électriques	***27.30***	***Autres fournitures électriques***
	27.30.0	Autres fournitures électriques
Fabrication de machines et équipements n.c.a	**28**	**Machines et équipements n.c.a**
Fabrication de machines d'usage général	**28.1**	**Machines d'usage général**
Fabrication de machines d'usage général	***28.10***	***Machines d'usage général***
	28.10.1	Moteurs thermiques et turbines
	28.10.2	Pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques
	28.10.3	Articles de robinetterie
	28.10.4	Engrenages et organes mécaniques de transmission
	28.10.5	Fours et brûleurs
	28.10.6	Matériel de levage et de manutention
	28.10.7	Équipements aérauliques et frigorifiques industriels
	28.10.8	Autres machines d'usage général
Fabrication de machines d'usage spécifique	**28.2**	**Machines d'usage spécifiques**
Fabrication de machines d'usage spécifique	***28.20***	***Machines d'usage spécifique***
	28.20.1	Machines agricoles et forestières
	28.20.2	Machines de formage des métaux et machines-outils
	28.20.3	Machines pour l'extraction ou la construction
	28.20.4	Machines pour la métallurgie
	28.20.5	Machines pour l'industrie agro-alimentaire
	28.20.6	Machines pour les industries textiles
	28.20.7	Machines pour les industries du papier et du carton
	28.20.8	Machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
	28.20.9	Autres machines spécialisées diverses
Construction de véhicules automobiles	**29**	**Véhicules automobiles**
Construction de véhicules automobiles	**29.0**	**Véhicules automobiles et composants**
Construction de véhicules automobiles	***29.00***	***Véhicules automobiles et composants***
	29.00.1	Moteurs pour véhicules automobiles
	29.00.2	Voitures particulières
	29.00.3	Autobus et autocars
	29.00.4	Véhicules utilitaires
	29.00.5	Carrosseries et remorques
	29.00.6	Pièces et accessoires automobiles n.c.a.

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Fabrication d'autres matériels de transport	**30**	**Autres matériels de transport**
Construction navale	**30.1**	**Produits de la construction navale**
Construction navale	***30.10***	***Produits de la construction navale***
	30.10.1	Pirogues
	30.10.2	Autres navires marchands
	30.10.3	Bateaux de pêche
	30.10.4	Bateaux de plaisance
	30.10.5	Autres produits de la construction navale
Fabrication d'autres équipements de transport	**30.2**	**Autres Equipements de transport n.c.a.**
Fabrication d'autres équipements de transport	***30.20***	***Autres Equipements de transport n.c.a.***
	30.20.1	Matériel ferroviaire roulant
	30.20.2	Véhicules militaires de combat
	30.20.3	Fabrication de charrettes et autres matériels de transport
	30.20.4	Motocycles et équipements pour motocycles
	30.20.5	Cycles et équipements pour cycles
	30.20.6	Véhicules pour invalides
	30.20.7	Matériels de transport n.c.a.
Fabrication de meubles et matelas	**31**	**Meubles et matelas**
Fabrication de meubles et matelas	**31.0**	**Meubles et matelas**
Fabrication de matelas et sommiers	**31.01**	***Matelas et sommiers***
	31.01.1	Sommiers
	31.01.2	Matelas mousse
	31.01.3	Matelas ressorts
Fabrication de meubles	***31.02***	***Meubles***
	31.02.1	Sièges et leurs parties
	31.02.2	Autres meubles
Autres industries	**32**	**Produits divers n.c.a**
Autres industries	**32.0**	**Produits divers n.c.a**
Fabrication d'articles de Bijouterie	***32.01***	***Bijoux et monnaie***
	32.01.1	Pierres précieuses travaillées et parures
	32.01.2	Articles de joaillerie et bijouterie
	32.01.3	Bijouterie fantaisie et articles similaires
	32.01.4	Monnaies
Fabrication d'instruments de musique	***32.02***	***Instruments de musique***
	32.02.0	Instruments de musique

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Activités manufacturières n.c.a.	***32.03***	***Autres produits divers***
	32.03.1	Articles de sport
	32.03.2	Jeux et jouets
	32.03.3	Articles de brosserie
	32.03.4	Articles d'écriture et de bureau
	32.03.5	Postiches et perruques
	32.03.6	Matériel médicochirurgical et d'orthopédie
	32.03.7	Lunettes, verres et montures
	32.03.8	Autres produits divers n.c.a.
Réparation et installation de machines et d'équipements professionnels	**33**	**Réparation et installation des machines et équipements professionnels**
Réparation de machines et d'équipements professionnels	**33.1**	**Réparation de machines et d'équipements professionnels**
Réparation de machines et d'équipements professionnels	***33.10***	***Réparation de machines et d'équipements professionnels***
	33.10.1	Réparation et entretien d'ouvrages en métaux
	33.10.2	Réparation et entretien de machines et équipements mécaniques d'usage général
	33.10.3	Réparation et entretien de machines et équipements mécaniques d'usage spécifique
	33.10.4	Réparation et entretien de matériels électroniques et optiques
	33.10.5	Réparation et entretien d'équipements électriques
	33.10.6	Réparation et entretien de navires et bateaux
	33.10.7	Réparation et entretien de matériel ferroviaire
	33.10.8	Réparation et entretien d'aéronefs et d'engins spatiaux
	33.10.9	Réparation et entretien d'autres équipements professionnels
Installation de machines et d'équipements professionnels	**33.2**	**Installation de machines et d'équipements professionnels**
Installation de machines et d'équipements industriels	***33.20***	***Installation de machines et d'équipements professionnels***
	33.20.1	Installation d'ouvrages métalliques, à l'exclusion de machines et d'équipements
	33.20.2	Installation de machines d'usage général
	33.20.3	Installation de machines d'usage spécifique
	33.20.4	Installation de matériels électroniques et optiques
	33.20.5	Installation d'équipements électriques
	33.20.6	Installation d'équipements de contrôle automatique de processus industriels
	33.20.7	Installation d'autres matériels et équipements professionnels n.c.a.

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ	**D**	**ÉLECTRICITÉ, GAZ**
Production et distribution d'électricité et de gaz	**35**	**Électricité et gaz**
Production, transport et distribution d'électricité	**35.1**	**Electricité, transport et distribution d'électricité**
Production, transport et distribution d'électricité	***35.10***	***Electricité***
	35.10.0	Électricité
Production et distribution de combustibles gazeux et de glace	**35.2**	**Gaz distribué,**
Production et distribution de combustibles gazeux et de glace	***35.20***	***Gaz distribué***
	35.20.1	Gaz distribué
	35.20.2	Glace hydrique et autres supports énergétiques
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	**E**	**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION**
Captage, traitement et distribution d'eau	**36**	**Eau captée, traitement et distribution d'eau**
Captage, traitement et distribution d'eau	**36.0**	**Eau captée et distribuée**
Captage, traitement et distribution d'eau	***36.00***	***Eau captée et distribuée***
	36.00.1	Eau captéeet distribuée
	36.00.2	Eau distribuée
Collecte et traitement des eaux usées	**37**	**Eaux usées collectées, traitées et boues**
Collecte et traitement des eaux usées	**37.0**	**Eaux usées collectées traitées et boues**
Collecte et traitement des eaux usées	***37.00***	***Eaux usées collectées traitées et boues***
	37.00.1	Eaux usées, traitées et boue
	37.00.2	Eaux usées captées
Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération	**38**	**Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération**
Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	**38.0**	**Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération**
Collecte, traitement et élimination des déchets	***38.01***	***Collecte, traitement et élimination des déchets***
	38.01.1	Déchets collectés
	38.01.2	Déchets traités et éliminés
Récupération de déchets	***38.02***	***Récupération de déchets***
	38.02.0	Matériaux de récupération
Dépollution et autres activités de gestion des déchets	**39**	**Dépollution et autres services de gestion des déchets**
Dépollution et autres activités de gestion des déchets	**39.0**	**Dépollution et autres services de gestion des déchets**
Dépollution et autres activités de gestion des déchets	***39.00***	***Dépollution et autres services de gestion des déchets***
	39.00.0	Dépollution et autres services de gestion des déchets

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
CONSTRUCTION	**F**	**CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION**
Construction de bâtiments	**41**	**Travaux de construction des bâtiments**
Promotion immobilière	**41.1**	**Bâtiments complets**
Promotion immobilière	***41.10***	***Bâtiments complets***
	41.10.0	Bâtiments complets
Construction de bâtiments complets	**41.2**	**Travaux de construction de bâtiments complets**
Construction de bâtiments complets	**41.20**	***Travaux de construction de bâtiments complets***
	41.20.0	Travaux de construction de bâtiments complets
Génie civil	**42**	**Ouvrages et travaux de construction d'ouvrages de génie civil**
Génie civil	**42.0**	**Ouvrages et travaux de construction d'ouvrages de génie civil**
Génie civil	***42.00***	***Ouvrages et travaux de construction d'ouvrages de génie civil***
	42.00.1	Travaux de construction d'ouvrages d'art et de réseaux
	42.00.2	Travaux de construction de chaussées
	42.00.3	Autres travaux de génie civil et autres ouvrages
Activités spécialisées de construction	**43**	**Travaux spécialisés de construction**
Activités spécialisées de construction	**43.0**	**Travaux spécialisés de construction**
Démolition et préparation des sites	***43.01***	***Démolition et préparation des sites***
	43.01.1	Travaux de démolition
	43.01.2	Travaux de préparation de sites
Travaux d'installation	***43.02***	***Travaux d'installation***
	43.02.1	Travaux d'installation électrique
	43.02.2	Travaux de plomberie et de climatisation
	43.02.3	Autres travaux d'installation
Travaux de finition	***43.03***	***Travaux de finition***
	43.03.1	Travaux de plâtrerie, revêtement des sols et des murs
	43.03.2	Travaux de menuiserie et de vitrerie
	43.03.3	Travaux de peinture en bâtiment
Autres activités spécialisés de construction	***43.04***	***Autres travaux spécialisés de construction***
	43.04.0	Autres travaux spécialisés de construction
COMMERCE ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	**G**	**VENTE ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES**
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	**45**	**Vente et réparation d'automobiles et de motocycles**
Commerce de véhicules automobiles	**45.1**	**vente de véhicules automobiles**
Commerce de véhicules automobiles	***45.10***	***Vente de véhicules automobiles***
	45.10.0	Vente de véhicules automobiles
Entretien et réparation de véhicules automobiles	**45.2**	**Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles**
Entretien et réparation de véhicules automobiles	***45.20***	**Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles**
	45.20.0	Entretien et réparation de véhicules automobiles

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM /NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles	**45.3**	**Vente de pièces détachées et d'accessoires automobiles**
Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles	***45.30***	***Vente de pièces détachées et d'accessoires automobiles***
	45.30.0	Vente de pièces détachées et d'accessoires automobiles
Commerce et réparation de motocycles	**45.4**	**Vente et services de réparation de motocycles**
Commerce et réparation de motocycles	***45.40***	***Vente et services de réparation de motocycles***
	45.40.1	Vente de motocycles et accessoires
	45.40.2	Services de réparation de motocycles
Commerce de gros et activités des intermédiaires	**46**	**Vente de gros et activités des intermédiaires**
Activités des Intermédiaires du commerce de gros	**46.1**	**Services des intermédiaires du commerce de gros**
Activités des Intermédiaires du commerce de gros	***46.10***	***Services des intermédiaires du commerce de gros***
	46.10.0	Services des intermédiaires du commerce de gros
Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac	**46.2**	**Vente en gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac**
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux	***46.21***	***Vente en gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux***
	46.21.1	Vente en gros de céréales
	46.21.2	Vente en gros de fruits et légumes frais
	46.21.3	Vente en gros d'aliments pour animaux
	46.21.4	Vente en gros d'autres produits agricoles bruts
Commerce de gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs	***46.22***	***Vente en gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs***
	46.22.1	Vente en gros d'animaux vivants
	46.22.2	Vente en gros de peaux et cuirs
Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	***46.23***	***Vente en gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés***
	46.23.0	Vente en gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires	**46.3**	**Vente en gros de biens de consommation non alimentaires**
Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures	***46.31***	***Vente en gros de textiles, habillement et chaussures***
	46.31.1	Vente en gros de textiles
	46.31.2	Vente en gros d'habillement et chaussures et articles en cuirs
Commerce de gros de produits pharmaceutiques et médicaux	***46.32***	***Vente en gros de produits pharmaceutiques et médicaux***
	46.32.0	Vente en gros de produits pharmaceutiques et médicaux
Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers	***46.33***	***vente en gros de biens de consommation non alimentaires divers***
	46.33.0	Vente en gros de biens de consommation non alimentaires ***divers***.

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles	**46.4**	**Vente en gros de produits intermédiaires non agricoles**
Commerce de gros de carburants et combustibles	***46.41***	***Vente en gros de carburants et combustibles***
	46.41.1	Vente en gros de carburants
	46.41.2	Vente en gros d'autres combustibles
Commerce de gros de bois	***46.42***	***Vente en gros de bois***
	46.42.0	Vente en gros de bois
Commerce de gros de matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie	***46.43***	***Vente en gros de matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie***
	46.43.0	Vente en gros de matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie
Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles divers	***46.44***	***Vente en gros de produits intermédiaires non agricoles divers***
	46.44.1	Vente en gros de produits chimiques
	46.44.2	Vente en gros d'autres produits intermédiaires non agricoles n.c.a.
Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures	**46.5**	**vente en gros de machines, d'équipements et fournitures**
Commerce de gros d'équipements pour l'informatique et la communication	***46.51***	***Vente en gros d'équipements pour l'informatique et la communication***
	46.51.1	Vente en gros d'ordinateurs, périphériques et logiciels
	46.51.2	Vente en gros de composants et équipements électroniques et de télécommunication
Commerce de gros d'autres équipements industriels et fournitures diverses n.c.a	***46.52***	***Vente en gros d'autres équipements industriels et fournitures diverses n.c.a***
	46.52.0	Vente en gros d'autres équipements industriels et fournitures diverses
Commerces de gros non spécialisé	**46.6**	**Ventes en gros non spécialisées**
Commerces de gros non spécialisé	***46.60***	***Ventes en gros non spécialisées***
	46.60.0	Ventes en gros non spécialisées
Commerce de détail	**47**	**Vente de détail**
Commerce de détail en magasin non spécialisé	**47.1**	**Ventes au détail en magasin non spécialisé**
Commerce de détail en magasin non spécialisé	***47.10***	***Ventes au détail en magasin non spécialisé***
	47.10.1	Ventes au détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
	47.10.2	Ventes au détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire
Commerce de détail en magasin spécialisé	**47.2**	**Ventes au détail en magasin spécialisé**
Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	***47.21***	***Ventes au détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés***
	47.21.0	Ventes de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté	***47.22***	***Ventes au détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté***
	47.22.1	Ventes au détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux
	47.22.2	Ventes au détail en magasin spécialisé de parfumerie et de produits de beauté

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Commerce de détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	***47.23***	***Ventes au détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir***
	47.23.1	Ventes au détail en magasin spécialisé de textiles
	47.23.2	Ventes au détail en magasin spécialisé d'habillement, chaussures et articles en cuir
Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique	***47.24***	***Ventes au détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique***
	47.24.0	Ventes au détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique
Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre, tapis, revêtement de sols et murs	***47.25***	***Ventes au détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre, tapis, revêtement de sols et murs***
	47.25.1	Ventes au détail en magasin spécialisé de ciment et fer à béton
	47.25.2	Ventes au détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures et verres
	47.25.3	Ventes au détail en magasin spécialisé de tapis et revêtement de sols et murs
Commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de sport et loisirs	***47.26***	***Vente au détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de sport et loisirs***
	47.26.1	Ventes au détail en magasin spécialisé de livres et journaux
	47.26.2	Ventes au détail en magasin spécialisé d'articles de sport et loisirs
Commerce de détail en magasin spécialisé d'équipements informatiques et de matériels de télécommunication, audio ou vidéo	***47.27***	***Vente au détail en magasin spécialisé d'équipements informatiques et de matériels de télécommunication, audio ou vidéo***
	47.27.1	Vente au détail en magasin spécialisé d'équipements informatiques
	47.27.2	Vente au détail en magasin spécialisé de matériels de télécommunication
	47.27.3	Vente au détail en magasin spécialisé d'équipements et de matériels audio ou vidéo
Commerce de détail en magasin spécialisé de carburants automobiles	***47.28***	***Ventes au détail en magasin spécialisé de carburants automobiles***
	47.28.0	Ventes au détail en magasin spécialisé de carburants automobiles
Commerce de détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.	***47.29***	***Vente au détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.***
	47.29.0	Vente au détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.
Commerce de détail hors magasin	**47.3**	**Ventes au détail hors magasin**
Commerce de détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons	***47.31***	***Ventes au détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons***
	47.31.1	Ventes au détail sur éventaires et marchés de viandes
	47.31.2	Ventes au détail sur éventaires et marchés de poissons

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Commerce de détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais	***47.32***	***Ventes au détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais***
	47.32.1	Ventes au détail sur éventaires et marchés de fruits
	47.32.2	Ventes au détail sur éventaires et marchés de légumes frais
Commerce de détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	***47.33***	***Ventes au détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés***
	47.33.1	Ventes au détail sur éventaires et marchés de céréales
	47.33.2	Ventes au détail sur éventaires et marchés d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
Commerce de détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	***47.34***	***Ventes au détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir***
	47.34.1	Ventes au détail sur éventaires et marchés de textiles et habillement
	47.34.2	Ventes au détail sur éventaires et marchés de chaussures et articles en cuir
Commerce de détail sur éventaires et marchés d'articles non alimentaires divers	***47.35***	***Ventes au détail sur éventaires et marchés d'articles non alimentaires divers***
	47.35.1	Ventes au détail sur éventaires et marchés de livres, journaux et articles de papeterie
	47.35.2	Ventes au détail sur éventaires et marchés d'articles de maison divers
	47.35.3	Ventes au détail sur éventaires et marchés d'articles personnels divers
Autres commerces de détail hors magasin	***47.36***	***Autres ventes de détail hors magasin***
	47.36.0	Autres ventes de détail hors magasin
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	**H**	**SERVICES DE TRANSPORTS, ENTREPOSAGE**
Transport terrestres	**49**	**Transports terrestres**
Transports ferroviaires	**49.1**	**Transports ferroviaires**
Transports ferroviaires	***49.10***	***Transports ferroviaires***
	49.10.1	Services de transports ferroviaires de passagers
	49.10.2	Services de transports ferroviaires de minerais
	49.10.3	Services de transports ferroviaires d'autres marchandises
Transports routiers	**49.2**	**Transports routiers**
Transports routiers de passagers	***49.21***	***Transports routiers de passagers***
	49.21.1	Services de transports urbains de passagers
	49.21.2	Services de transports routiers interurbains de passagers
	49.21.3	Autres services de transports terrestres de voyageurs n.c.a.
Transports routiers de marchandises	***49.22***	***Transports routiers de marchandises***
	49.22.1	Services de transports routiers de produits pétroliers
	49.22.2	Services de transports routiers de produits alimentaires
	49.22.3	Services de transports routiers des animaux
	49.22.4	Services de transports routiers de minerais
	49.22.5	Services de transports routiers d'autres marchandises

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Autres activités de transports routiers	***49.23***	***Autres services de transports routiers***
	49.23.0	Autres services de transports routiers
Transports par conduites	**49.3**	**Transports par conduites**
Transports par conduites	***49.30***	***Transports par conduites***
	49.30.0	Transports par conduites
Transport par eau	**50**	**Transport par eau**
Transports maritimes et côtiers	**50.1**	**Transports maritimes et côtiers**
Transports maritimes et côtiers	***50.10***	***Transports maritimes et côtiers***
	50.10.1	Services de transports maritimes et côtiers de passagers
	50.10.2	Services de transports maritimes et côtiers de marchandises
Transports fluviaux	**50.2**	**Transports fluviaux**
Transports fluviaux	***50.20***	***Transports fluviaux***
	50.20.1	Services de transports fluviaux de passagers
	50.20.2	Services de transports fluviaux de marchandises
Transports aériens	**51**	**Transports aériens**
Transports aériens de passagers	**51.0**	**Transports aériens de passagers**
Transports aériens de passagers	***51.01***	***Transports aériens de passagers***
	51.01.1	Services de transports aériens de passagers
	51.01.2	Services de location d'avions passagers avec pilote
Transports aériens de fret	***51.02***	***Transports aériens de fret***
	51.02.1	Services de transports aériens de marchandises
	51.02.2	Services de location d'appareils de transport aérien de fret avec pilote
Entreposages et activités des auxiliaires de transport	**52**	**Entreposages et services des auxiliaires de transport**
Entreposage	**52.1**	**Entreposage**
Entreposage	***52.10***	***Entreposage***
	52.10.0	Entreposage
Activités des auxiliaires des transports	**52.2**	**Services des auxiliaires de transport**
Manutention	***52.21***	***Manutention***
	52.21.1	Services de manutention portuaire
	52.21.2	Services de manutention non portuaire
Exploitation d'infrastructures de transport	***52.22***	***Exploitation d'infrastructures de transport***
	52.22.1	Services des infrastructures de transport terrestre
	52.22.2	Services portuaires
	52.22.3	Services aéroportuaires
Organisation du transport de fret	***52.23***	***Organisation du transport de fret***
	52.23.0	Organisation du transport de fret

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Activités de poste et de courrier	**53**	**Services des postes et de courriers**
Activités de poste et de courrier	**53.0**	**Services de poste et de courrier**
Activités de service postal universel	***53.01***	***Service postal universel***
	53.01.0	Service postal universel
Autres activités de courrier et de distribution	***53.02***	***Autres services de courrier et de distribution***
	53.02.0	Autres services de courrier et de distribution
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	**I**	**SERVICES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION**
Hébergement	**55**	**Services d'hébergement**
Hébergement	**55.0**	**Services d'Hébergement**
Hébergement	***55.00***	***Services d'Hébergement***
	55.00.0	Services d'hébergement
Restauration et débits de boissons	**56**	**Services de restauration et débits de boissons**
Restauration	**56.1**	**Services de restauration**
Restauration	***56.10***	***Services de restauration***
	56.10.1	Services de restauration
	56.10.2	Services des traiteurs
Débits de boissons	**56.2**	**Services de débits de boissons**
Débits de boissons	***56.20***	***Services de débits de boissons***
	56.20.0	Services de débits de boissons
INFORMATION ET COMMUNICATION	**J**	**SERVICES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**
Edition	**58**	**Produits de l'édition**
Édition de livres et périodiques	**58.1**	**Produits de l'édition sur papiers**
Édition de livres et périodiques	***58.10***	***Produits de l'édition sur papiers***
	58.10.1	Livres
	58.10.2	Journaux, revues et périodiques
	58.10.3	Répertoires et fichiers d'adresses éditées
	58.10.4	Cartes postales et produits divers de l'édition sur papiers
	58.10.5	Services de licence pour le droit de reproduction, de distribution ou d'utilisation
Édition de logiciels	**58.2**	**Logiciels**
Édition de logiciels	***58.20***	***Logiciels***
	58.20.1	Logiciels édités
	58.20.2	Services de licence pour l'utilisation de logiciels

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Production audio et vidéo : télévision, cinéma et son	**59**	**Produits des activités audio et vidéo**
Production vidéo : cinéma et télévision	**59.1**	**Produits des activités cinématographiques et de programmation télévisuelle**
Production vidéo : cinéma et télévision	***59.10***	***Produits des activités cinématographiques et de programmation télévisuelle***
	59.10.1	Produits cinématographiques, vidéos et programmes de télévision
	59.10.2	Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision
	59.10.3	Films cinématographiques distribués
	59.10.4	Vidéos édités et distribués
	59.10.5	Projection de films cinématographiques
	59.10.6	Services de licence et de distribution de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision
Production audio et édition musicale	**59.2**	**Enregistrements sonores et produits musicaux édités**
Production audio et édition musicale	***59.20***	***Enregistrements sonores et produits musicaux édités***
	59.20.1	Services de création des originaux sonores
	59.20.2	Production de programmes radio
	59.20.3	Produits musicaux édités
	59.20.4	Services de licence pour l'utilisation d'originaux sonores
Programmation télévisuelle et radiodiffusion	**60**	**Services de la programmation télévisuelle et radiodiffusion**
Programmation télévisuelle et radiodiffusion	**60.0**	**Services de la programmation télévisuelle et radio diffusion**
Édition et diffusion de programmes radio	***60.01***	***Services de radio diffusion***
	60.01.0	Services de radio diffusion
Programmation de télévision et télédiffusion	***60.02***	***Services de programmation de télévision et télédiffusion***
	60.02.0	Services de télévision et télédiffusion
Télécommunications	**61**	**Services de télécommunications**
Télécommunications	**61.0**	**Services de télécommunications**
Télécommunications	***61.00***	***Services de télécommunications***
	61.00.1	Services de télécommunications filaires
	61.00.2	Services de télécommunications sans fil
	61.00.3	Services de télécommunications par satellite
	61.00.4	Services rendus par les téléboutiques
	61.00.5	Autres services de télécommunications

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Activités informatiques, conseil et programmation	**62**	**Services informatiques, conseil et programmation**
Activités informatiques : conseil, programmation	**62.0**	**Programmation, conseil et autres activités informatiques**
Programmation informatique	***62.01***	***Programmation informatique***
	62.01.1	Services de conception et développement informatique
	62.01.2	Logiciels spécifiques aux clients
Conseil et autres activités informatiques	***62.02***	***Conseil et autres activités informatiques***
	62.02.1	Services de conseil en informatique
	62.02.2	Services de gestion d'installations informatiques
	62.02.3	Autres services informatiques n.c.a
Activités de fourniture d'information	**63**	**Service d'information**
Activités de fourniture d'information	**63.0**	**Services d'information**
Traitement de données, hébergement et activités connexes, portails Internet	***63.01***	***Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet***
	63.01.1	Traitement de données, hébergement et activités connexes
	63.01.2	Portails Internet
Autres activités liées à l'information	***63.02***	***Autres services d'information***
	63.02.1	Services des agences de presse
	63.02.2	Autres services d'information n.c.a.
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	**K**	**SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE**
Activités financières	**64**	**Services financiers**
Intermédiation monétaire	**64.1**	**Services d'intermédiation monétaire**
Activités de banque centrale	***64.11***	***Services de banque centrale***
	64.11.0	Services de banque centrale
Autres intermédiations monétaires	***64.12***	***Autres services d'intermédiation monétaire***
	64.12.0	Autres services d'intermédiation monétaire
Activités de fonds de placements, holdings et activités financières similaires	**64.2**	**Services de fonds de placements, holdings et activités financières similaires**
Activités de fonds de placements, holdings et activités financières similaires	***64.20***	***Services de fonds de placements, holdings et activités financières similaires***
	64.20.0	Services de fonds de placements, holdings et activités financières similaires
Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires	**64.3**	**Crédits et autres services d'intermédiation financière non monétaire**
Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires	***64.30***	***Crédits et autres services d'intermédiation financière non monétaire***
	64.30.1	Micro finance
	64.30.2	Services de crédit-bail
	64.30.3	Autres services de crédit
	64.30.4	Autres services d'intermédiation financière

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Assurance	**65**	**Service d'assurances**
Assurance	**65.0**	**Services d'assurance**
Assurance-maladie caisses de retraite	***65.01***	***Services d'assurance-maladie et caisse de retraite***
	65.01.1	Services d'assurance maladie
	65.01.2	Services de caisse de retraite
Assurance-dommages et réassurance	***65.02***	***Services d'assurance-dommages et de réassurance***
	65.02.1	Services d'assurance-dommages
	65.02.2	Services de réassurance
Activités d'auxiliaires financiers et d'assurance	**66**	**Service d'auxiliaires financiers et d'assurance**
Activités d'auxiliaires de services financiers	**66.0**	**Services d'auxiliaires financiers**
Gestion Fonds pour tiers	***66.01***	***Gestion Fonds pour tiers***
	66.01.0	Gestion Fonds pour tiers
Activités d'auxiliaires financiers	***66.02***	***Services d'auxiliaires financiers***
	66.02.1	Services liés à l'administration de marchés financiers
	66.02.2	Autres services d'auxiliaires financiers
Activités d'auxiliaires d'assurance	***66.03***	***Services d'auxiliaires d'assurance***
	66.03.0	Services d'auxiliaires d'assurance
ACTIVITES IMMOBILIERES	**L**	**SERVICES IMMOBILIERS**
Activités immobilières	**68**	**Services immobiliers**
Location immobilière	**68.1**	**Services immobiliers**
Location immobilière	***68.10***	***Location immobilière***
	68.10.1	Transactions sur biens immobiliers propres
	68.10.2	Services de location de logements
	68.10.3	Services d'autres biens immobiliers y compris les terrains
Activités des agences immobilières	**68.2**	**Services des agences immobilières**
Activités des agences immobilières	***68.20***	***Services des agences immobilières***
	68.20.1	Services d'intermédiation des agences immobilières
	68.20.2	Services d'administration de biens immobiliers pour compte de tiers
ACTIVITÉS SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	**M**	**SERVICES SPECIALISES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**
Activités juridiques et comptables	**69**	**Services juridiques et comptables**
Activités juridiques et comptables	**69.0**	**Services juridiques et comptables**
Activités juridiques	***69.01***	***Services juridiques***
	69.01.0	Services juridiques
Activités comptables	***69.02***	***Service comptables***
	69.02.1	Services de tenue de comptes et d'audit
	69.02.2	Services de conseil fiscal

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Activités des sièges sociaux, conseil en gestion	**70**	**Services des sièges sociaux, conseil en gestion**
Activités des sièges sociaux, conseil en gestion	**70.0**	**Services des sièges sociaux; conseil en gestion**
Activités des sièges sociaux	***70.01***	***Services des sièges sociaux***
	70.01.0	Services des sièges sociaux
Conseil en gestion	***70.02***	***Conseil en gestion***
	70.02.1	Services de relations publiques et communication
	70.02.2	Services de conseil en gestion d'entreprises
	70.02.3	Services de coordination et de gestion des projets
	70.02.4	Gestion des marques déposées et franchises
Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques	**71**	**Services d'architecture, d'ingénierie et techniques**
Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques	**71.0**	**Services d'architecture, d'ingénierie et techniques**
Activités d'architecture et d'ingénierie	***71.01***	***Architecture, Services d'ingénierie***
	71.01.1	Services d'architecture
	71.01.2	Services d'ingénierie
	71.01.3	Autres services de conseils techniques
Activités de contrôle et analyses techniques	***71.02***	***Services de contrôle et analyses techniques***
	71.02.1	Services de contrôle technique automobile
	71.02.2	Services de contrôle technique des bateaux
	71.02.3	Autres services de contrôle et analyses techniques
Recherche - Développement	**72**	**Recherche - développement scientifique**
Recherche-développement en sciences physiques et naturelles	**72.1**	**Recherche-développement en sciences physiques, et naturelles**
Recherche-développement en sciences physiques **et naturelles**	***72.10***	***Recherche-développement en sciences physiques*** **et naturelles**
	72.10.1	Services de recherche et développement en agronomie
	72.10.2	Services de recherche et développement en sciences médicales
	72.10.3	Services en recherche et développement en biotechnologies
	72.10.4	Services de recherche et développement en sciences physiques ou naturelles et ingénierie
Recherche-développement en sciences humaines et sociales	**72.2**	**Recherche-développement en sciences humaines et sociales**
Recherche-développement en sciences humaines et sociales	***72.20***	***Recherche-développement en sciences humaines et sociales***
	72.20.1	Services de recherche et développement en sciences humaines
	72.20.2	Services en recherche et développement en sciences sociales
Publicité et études de marché	**73**	**Services de publicité et d'études techniques**
Publicité et études de marché et de sondages	**73.0**	**Services de Publicité et études de marché et de sondages**
Publicité	***73.01***	***Services de Publicité***
	73.01.0	Services de publicité
Études de marché et sondages	***73.02***	***Services d'études de marché et de sondages***
	73.02.0	Services d'études de marché et de sondages

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Autres activités professionnelles de services spécialisées	**74**	**Autres services professionnels spécialisés**
Autres activités professionnelles de services spécialisés	**74.0**	**Autres services professionnels spécialisés**
Activités spécialisées de design	***74.01***	***Services spécialisés de design***
	74.01.0	Services spécialisés de design
Activités photographiques	***74.02***	***Services photographiques***
	74.02.0	Services photographiques
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	***74.03***	***Autres Services spécialisés, scientifiques et techniques n.c.a.***
	74.03.1	Services de traduction et interprétation
	74.03.2	Autres services spécialisés, scientifiques et techniques n.c.a.
Activités vétérinaires	**75**	**Services vétérinaires**
Activités vétérinaires	**75.0**	**Services vétérinaires**
Activités vétérinaires	***75.00***	***Services vétérinaires***
	75.00.0	Services vétérinaires
ACTIVITES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	**N**	**SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU**
Location et location bail	**77**	**Services de location et location bail**
Location et location-bail	**77.0**	**Services de location et location bail**
Location de véhicules automobiles	***77.01***	***Services de location et location-bail de véhicules automobiles***
	77.01.1	Services de location et location-bail de voitures et véhicules automobiles légers
	77.01.2	Services de location et location-bail de camions
Location de machines et d'équipements n.c.a	***77.02***	***Services de location et location-bail d'autres machines, équipements et biens***
	77.02.1	Services de location et location-bail d'autres matériels de transport terrestre
	77.02.2	Services de location et location-bail de matériels de transport par eau
	77.02.3	Service de location d'avion
	77.02.4	Services location et location-bail de machines et équipements agricoles
	77.02.5	Services de location et location-bail de machines et équipements pour la construction
	77.02.6	Services de location de matériel informatique
	77.02.7	Services de location et location-bail d'autres machines, équipements et biens n.c.a.
Location d'articles personnels et domestiques n.c.a	***77.03***	***Services de location de biens personnels et domestiques***
	77.03.1	Services de location de mobiliers et équipements domestiques
	77.03.2	Services location d'autres biens personnels et domestiques
Gestion des droits de propriété industrielle	***77.04***	***Licences pour l'utilisation des droits de propriété industrielle***
	77.04.0	Licences pour l'utilisation des droits de propriété industrielle

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Activités liées aux ressources humaines	**78**	**Services liés aux ressources humaines**
Activités liées aux ressources humaines	**78.0**	**Services liés aux ressources humaines**
Activités liées aux ressources humaines	***78.00***	***Services des agences de placement de main-d'œuvre***
	78.00.1	Services des agences de placement de main-d'œuvre
	78.00.2	Autres services de mise à disposition de ressources humaines
Activités des agents de réservation et voyagistes	**79**	**Services des agences de voyage, tour opérateur et services connexes**
Activités des agences de réservation et voyagistes	**79.0**	**Services des agences de voyage et voyagistes et services connexes**
Activités des agences de réservation et voyagistes	***79.00***	***Services des agences de voyage et voyagistes et services connexes***
	79.00.1	Services des agences de voyages
	79.00.2	Services des voyagistes
	79.00.3	Autres services de réservation et services connexes
Enquêtes et sécurité	**80**	**Enquêtes et sécurité**
Enquêtes et sécurité	**80.0**	**Enquêtes et sécurité**
Enquêtes et sécurité	***80.00***	***Enquêtes et sécurité***
	80.00.1	Services d'enquête de sécurité et gardiennage
	80.00.2	Services de systèmes de sécurité
Soutien aux bâtiments, aménagement paysager	**81**	**Soutien aux bâtiments, aménagement paysager**
Soutien aux bâtiments ; aménagement paysager	**81.0**	**Soutien aux bâtiments ; aménagement paysager**
Activités combinées de soutien aux bâtiments	***81.01***	***Services combinés de soutien aux bâtiments***
	81.01.0	Services combinés de soutien aux bâtiments
Activités de nettoyage	***81.02***	***Services de nettoyage***
	81.02.0	Services de nettoyage
Aménagement paysager	***81.03***	***Aménagement paysager***
	81.03.0	Aménagement paysager
Activités de soutien aux entreprises, activités de bureau	**82**	**Services de soutien aux entreprises, services de bureau**
Activités de soutien aux entreprises ; activités de bureau	**82.0**	**Services de soutien aux entreprises ; services de bureau**
Activités de bureau, routage et centres d'appels	***82.01***	***Services de bureau, routage et centres d'appels***
	82.01.1	Services de bureau et routage
	82.01.2	Services des centres d'appels
Organisation de foires, salons et congrès	***82.02***	***Services des organisations de foires, de salons et congrès***
	82.02.0	Services des organisations de foires, de salons et congrès
Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	***82.03***	***Services de soutien aux entreprises n.c.a.***
	82.03.1	Services de conditionnement
	82.03.2	Autres services divers de soutien aux entreprises n.c.a.

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	**O**	**SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**
Activités d'administration publique	**84**	**Services d'administration publique**
Activités d'administration générale, économique et sociale	**84.1**	**Services d'administration générale, économique et sociale**
Activités d'administration générale, économique et sociale	***84.10***	***Services d'administration générale, économique et sociale***
	84.10.1	Services d'administration publique générale
	84.10.2	Services de soutien aux administrations
	84.10.3	Tutelle des activités sociales
	84.10.4	Tutelle des activités économiques
Activités de prérogative publique	**84.2**	**Services de prérogative publique**
Activités de prérogative publique	***84.20***	***Services de prérogative publique***
	84.20.1	Affaires étrangères
	84.20.2	Défense
	84.20.3	Justice
	84.20.4	Police
	84.20.5	Protection civile
	84.20.6	Autres services de prérogative publique
Activités de sécurité sociale obligatoire	**84.3**	**Services de sécurité sociale obligatoire**
Activités de sécurité sociale obligatoire	***84.30***	***Services de sécurité sociale obligatoire***
	84.30.0	Services de sécurité sociale obligatoire
ENSEIGNEMENT	**P**	**ENSEIGNEMENT**
Enseignement	**85**	**Enseignement**
Enseignement pré-primaire et primaire	**85.1**	**Enseignement pré-primaire et primaire**
Enseignement pré-primaire et primaire	***85.10***	***Services d'enseignement pré-primaire et primaire***
	85.10.1	Services d'enseignement pré-primaire
	85.10.2	Services d'enseignement primaire
Enseignement secondaire	**85.2**	**Enseignement secondaire**
Enseignement secondaire général	***85.21***	***Services d'enseignement secondaire général***
	85.21.0	Services d'enseignement secondaire général
Enseignement secondaire technique ou professionnel	***85.22***	***Services d'enseignement secondaire technique ou professionnel***
	85.22.0	Services d'enseignement secondaire technique ou professionnel
Enseignement post-secondaire supérieur ou non	**85.3**	**Services d'enseignement post-secondaire supérieur ou non**
Enseignement post-secondaire supérieur ou non	***85.30***	***Services d'enseignement post-secondaire supérieur ou non***
	85.30.1	Services d'enseignement post-secondaire non supérieur
	85.30.2	Services d'enseignement supérieur

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Activités d'enseignement originel	**85.4**	**Service d'enseignement originel**
Activités d'enseignement originel	***85.40***	***Service d'enseignement coranique et mahadras***
	85.40.0	Service d'enseignement coranique et mahadras
Autres activités d'enseignement	**85.5**	**Autres services d'enseignement**
Autres activités d'enseignement	***85.50***	***Autres services d'enseignement***
	85.50.1	Services d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
	85.50.2	Services d'enseignement culturel
	85.50.3	Services d'enseignement de la conduite de véhicules
	85.50.4	Services de formation technique et professionnelle des adultes
	85.50.5	Autres services d'enseignement divers n.c.a.
	85.50.6	Services de soutien à l'enseignement
ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	**Q**	**SERVICES POPUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE**
Activités pour la santé humaine	**86**	**Services pour la santé humaine**
Activités hospitalières	**86.1**	**Services hospitaliers**
Activités hospitalières	***86.10***	***Services hospitaliers***
	86.10.0	Services hospitaliers
Pratiques médicales et/ou dentaires	**86.2**	**Services des médecins et des dentistes**
Pratique médicale et/ou dentaire	***86.20***	***Services des médecins et des dentistes***
	86.20.1	Services des médecins
	86.20.2	Services de soins dentaires
Activités paramédicales et de soutien	**86.3**	**Services paramédicaux et de soutien**
Activités des tradipraticiens	***86..31***	***Services redus par les tradipraticiens***
	86.31.0	Services rendus par les tradipraticiens
Autres activités pour la santé humaine	***86.32***	***Autres services pour la santé humaine***
	86.32.1	Analyses biologiques et médicales
	86.32.2	Autres services concernant la santé humaine n.c.a.
Activités d'hébergement médico-social et social	**87**	**Services d'hébergement médico-social et social**
Activités d'Hébergement médico-social et social	**87.0**	**Services d'Hébergement médico-social et social**
Activités d'Hébergement médico-social et social	***87.00***	***Services d'hébergement médico-social et social***
	87.00.0	Services d'hébergement médico-social et social
Action sociale sans hébergement	**88**	**Service d'action sociale sans hébergement**
Action sociale sans hébergement	**88.0**	**Services d'action sociale sans hébergement**
Action sociale sans hébergement	***88.00***	***Services d'action sociale sans hébergement***
	88.00.0	Services d'action sociale sans hébergement

Structure détaillée de la nomenclature des produits (suite)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	**R**	**SERVICES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES**
Activités créatives, artistiques et de spectacle	**90**	**Services créatifs, artistiques et de spectacle**
Activités créatives, artistiques et de spectacle	**90.0**	**Services créatifs, artistiques et de spectacle**
Activités créatives, artistiques et de spectacle	***90.00***	***Services créatifs, artistiques et de spectacle***
	90.00.1	Services d'artistes du spectacle vivant
	90.00.2	Services de soutien au spectacle vivant
	90.00.3	Création artistique
	90.00.4	Services de gestion de salles de spectacles
Conservation et valorisation du patrimoine	**91**	**Services de conservation et valorisation du patrimoine**
Conservation et valorisation du patrimoine	**91.0**	**Services de conservation et valorisation du patrimoine**
Conservation et valorisation du patrimoine	***91.00***	***Services de conservation et valorisation du patrimoine***
	91.00.1	Services des bibliothèques et archives
	91.00.2	Services de gestion des musées
	91.00.3	Services de gestion des sites et monuments
	91.00.4	Services de zoos et des réserves naturelles
Organisation de jeux de hasard et d'argent	**92**	**Jeux de hasard et d'argent**
Organisation de jeux de hasard et d'argent	**92.0**	**Jeux de hasard et d'argent**
Organisation de jeux de hasard et d'argent	***92.00***	***Jeux de hasard et d'argent***
	92.00.0	Jeux de hasard et d'argent
Activités sportives, récréatives et de loisirs	**93**	**Services sportives, récréatives et de loisirs**
Activités sportives, récréatives et de loisirs	**93.0**	**Services sportifs, récréatifs et de loisirs**
Activités sportives, récréatives et de loisirs	***93.00***	***Services sportifs, récréatifs et de loisirs***
	93.00.1	Services liés au sport.
	93.00.2	Services récréatifs, de loisirs et des discothèques
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES N.C.A.	**S**	**AUTRES SERVICES N.C.A.**
Activités des organisations associatives	**94**	**Services fournis par les organisations associatives**
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	**94.1**	**Services des organisations économiques, patronales et professionnelles**
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	***94.10***	***Services des organisations économiques, patronales et professionnelles***
	94.10.1	Services fournis par les organisations patronales et consulaires
	94.10.2	Services fournis par les organisations professionnelles
Activités des syndicats des travailleurs	**94.2**	**Services fournis par les syndicats de travailleurs**
Activités des syndicats des travailleurs	***94.20***	***Services fournis par les syndicats de travailleurs***
	94.20.0	Services fournis par les syndicats de travailleurs
Activités des autres organisations associatives	**94.3**	**Services fournis par les autres organisations associatives**
Activités des organisations religieuses	***94.31***	***Services fournis par les organisations religieuses***
	94.31.0	Services fournis par les organisations religieuses

Structure détaillée de la nomenclature des produits (fin)

ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NARIM)	CODE NARIM/NOPRIM	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPRIM)
Activités des organisations politiques	***94.32***	***Services fournis par les organisations politiques***
	94.32.0	Services fournis par les organisations politiques
Activités des autres organisations associatives n.c.a.	***94.33***	***Services fournis par les autres organisations associatives n.c.a.***
	94.33.0	Services fournis par les autres organisations associatives n.c.a.
Réparation d'ordinateurs, biens personnels et domestiques	**95**	**Réparation d'ordinateurs, biens personnels et domestiques**
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication	**95.1**	**Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication**
Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	***95.11***	***Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques***
	95.11.0	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
Réparation d'équipements de communication	***95.12***	***Réparation d'équipements de communication***
	95.12.0	Réparation d'équipements de communication
Réparation de biens personnels et domestiques	**95.2**	**Réparation de biens personnels et domestiques**
Réparation de biens personnels et domestiques	***95.20***	***Réparation de biens personnels et domestiques***
	95.20.0	Réparation de biens personnels et domestiques
Fourniture d'autres services personnels	**96**	**Autres services personnels**
Fourniture d'autres services personnels	**96.0**	**Autres services personnels**
Lavage et nettoyage de textiles	***96.01***	***Services de lavage et nettoyage de textiles***
	96.01.0	Services de lavage et de nettoyage de textiles
Coiffure, henné et soins de beauté	***96.02***	***Services de coiffure, henné et soins de beauté***
	96.02.0	Services de coiffure, henné et soins de beauté
Services funéraires	***96.03***	***Services funéraires***
	96.03.0	Services funéraires
Autres services personnels n.c.a	***96.04***	***Autres services personnels n.c.a.***
	96.04.0	Autres services personnels n.c.a.
ACTIVITÉS SPECIALES DES MÉNAGES	**T**	**SERVICES SPECIAUX DES MÉNAGES**
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	**97**	**Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	**97.0**	**Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	***97.00***	***Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique***
	97.00.0	Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES	**U**	**SERVICES DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES**
Activités des organisations extraterritoriales	**99**	**Services des organisations extraterritoriales**
Activités des organisations extraterritoriales	**99.0**	**Services des organisations extraterritoriales**
Activités des organisations extraterritoriales	***99.00***	***Services des organisations extraterritoriales***
	99.00.0	Services des organisations extraterritoriales

Section A : Agriculture, sylviculture et pêche

La section A regroupe l'ensemble des activités consistant à exploiter les ressources naturelles végétales ou animales, y compris la pêche. On y rattache également certaines activités de soutien à cette exploitation.

Cette section *ne comprend pas* les activités de transformation (qui relèvent alors de la section C) au de là des produits marchands, sauf lorsque ces dernières sont réalisées sur l'exploitation.

Elle se répartit en trois divisions relatives à l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche.

01 Agriculture, élevage, chasse et activités annexes

La division 01 comprend les activités de culture, d'élevage, ainsi que les activités réalisées pour compte de tiers qui s'intègrent dans les opérations agricoles normales et la chasse.

01.1 Culture de céréales et autres cultures n.c.a

Ce groupe comprend les cultures de céréales, de légumes à cosses secs, de tubercules, de plantes oléagineuses et du coton graine. Il comprend aussi les cultures de canne à sucre, de tabac et d'hévéas.

01.11 Cultures de céréales

Cette classe comprend toutes les formes de culture de plein champ de céréales avec comme produits associés :

01.11.1	Blé
01.11.2	Maïs
01.11.3	Riz paddy
01.11.4	Mil
01.11.5	Sorgho
01.11.6	Orge
01.11.7	Autres céréales n.c.a

Il s'agit des céréales propres à l'alimentation humaine, animale ou à usage industriel ; elle comprend aussi les semences des plantes correspondante.

Riz paddy : produit de la récolte, avant décorticage.

Les produits **Autres céréales n.c.a** se composent de : Fonio, millet, seigle, l'avoine, etc.

01.12 Culture de tubercules et de légumes à cosse secs

Cette classe *ne comprend pas* les cultures de carottes, navets et autres légumes racines similaires (01.21.1).

Les produits associés à cette classe sont :

01.12.1	Pommes de terre
01.12.2	Manioc
01.12.3	Patates douces

01.12.4	Autres racines et tubercules à amidon
01.12.5	Haricots secs (niébé)
01.12.6	Autres légumes à cosse secs

Les Autres légumes à cosse secs sont notamment les lentilles, les ambrevades et ambériques (pois des Comores).

01.13 Culture de plantes oléagineuses

Produits associés :

01.13.1	Arachides
01.13.2	Noix de palme et amandes de palmiste
01.13.3	Soja
01.13.4	Autres plantes oléagineuses n.c.a.

01.14 Autres cultures n.c.a.

Cette classe comprend les autres types de culture correspondant aux produits suivants :

01.14.1	Canne à sucre
01.14.2	Tabac brut
01.14.3	Menthe
01.14.4	Plantes aromatiques ou médicinales
01.14.5	Autres Produits végétaux cultivés n.c.a.

Les **Autres produits végétaux cultivés n.c.a** sont notamment les plantes fourragères, les pailles et le foin, les semences de gazon, les plantes textiles (dah, kénaf, punga, lin, chanvre, jute).

01.2 Culture de légumes, pépinières et horticulture

Ce groupe comprend la culture des légumes frais, la reproduction des plantes et les cultures florales.

01.21 Culture des légumes frais

Cette classe comprend la culture des légumes frais sous toutes ses formes.

Les produits correspondants à cette classe sont :

01.21.1	Carottes
01.21.2	Tomates
01.21.3	Oignons
01.21.4	Aubergine
01.21.5	Choux
01.21.6	Laitues
01.21.7	Oseille (bissap)
01.21.8	Gombo
01.21.9	Autres légumes frais

Les **Autres légumes frais** sont notamment les navets, petits pois, haricots verts, le persil, ail, concombre et les épinards. Les légumes fourragers sont *exclus* de cette classe (01.14.5).

01.22 Reproduction des plantes (pépinières); horticulture

Cette classe comprend l'exploitation de pépinières produisant des plantes, boutures ou greffons à replanter ou à but ornemental ainsi que les cultures florales, les plants de pépinière, les plantes vertes ou fleuries; les fleurs coupées ; les semences florales et fruitières.

01.3 Culture de fruits tropicaux

Ce groupe comprend la culture de plantes cultivées pour leurs fruits.

01.30 Culture de fruits tropicaux

Cette classe comprend la culture des fruits avec comme *produits associés* :

01.30.1	Bananes douces
01.30.2	Ananas
01.30.3	Melon et pastèque
01.30.4	Mangues
01.30.5	Agrumes
01.30.6	Dattes
01.30.7	Autres fruits n.c.a.

Les **Agrumes** concernent les produits comme les oranges, citrons, mandrines, clémentines.

01.4 Elevage

Ce groupe comprend l'élevage de tous les animaux, à l'exception des animaux aquatiques. Les produits associés à ce groupe comprennent ceux pouvant être obtenus de l'animal sans l'abattre : animaux sur pied, lait (brut), laine et poils, œufs, miel

01.41 Elevage de bovins

Cette classe comprend l'élevage de bovins pour la viande et le lait.

Produits associés :

01.41.1	Bovins sur pied
01.41.2	Lait de vache, brut

Cette classe *ne comprend pas* : la transformation du lait (cf. 10.50) et l'battage, la transformation et la conservation des viandes (cf. 10.10).

01.42 Élevage de chevaux et autres équidés

Cette classe *ne comprend pas* : l'exploitation d'écuries de course (93.00) et de haras (01.60)

Produits associés *:*

01.42.1	Chevaux sur pied
01.42.2	Autres équidés

Les **Autres équidés** sont des produits de l'élevage comprennent les ânes, mulets et bardots, le crin, poneys et le lait.

01.43 Élevage de camélidés

Cette classe comprend l'élevage de dromadaires incluant la production de lait.

Produits associés :

01.43.1	Dromadaires sur pied
01.43.2	Lait de chamelle, brut
01.43.3	Autres produits (Laine et poils, fumure…)

01.44 Élevage d'ovins et de caprins

Cette classe comprend l'élevage d'ovins et de caprins pour leur viande et les produits dérivés.

Produits associés :

01.44.1	Ovins sur pied
01.44.2	Caprins sur pied
01.44.3	Lait de chèvre ou de brebis, brut
01.44.4	Autres produits (Laine et poils, fumure…)

01.45 Élevage de volailles

Cette classe comprend l'élevage de volailles pour leur chair ou leurs œufs.

Produits associés :

01.45.1	Volailles
01.45.2	Œufs

Les **Volailles** comprennent exclusivement les espèces suivantes : poules, oies, dindes, pintades et canards.

01.46 Élevage d'animaux n.c.a.

Cette classe comprend l'élevage d'animaux comme les autruches, les gibiers, les lapins, les abeilles et les animaux à fourrures.

Produits associés *:*

01.46.1	Animaux d'élevage vivants n.c.a.
01.46.2	Miel
01.46.3	Produits divers d'origine animale n.c.a.

Les produits des **Animaux d'élevage vivants n.c.a** comprennent notamment les lapins, le gibier d'élevage (dont biches, tortue, pigeons), les animaux domestiques (chiens, chats, singes).

Ces produits *ne comprennent pas* les poissons (03.01) et autres animaux aquatiques (03.02, 03.03).

Les **Produits divers d'origine animale n.c.a** comprennent notamment les escargots, la cire d'abeilles, les fourrures d'élevage ou de piégeage, etc.

01.5 Culture et élevage associés

01.50 Culture et élevage associés

Cette classe couvre la production combinée de produits végétaux et de produits animaux sans spécialisation significative de la production. *Il n'y a pas de produit associé* puisque les productions des unités de cette classe s'expriment en termes de produits végétaux et de produits animaux spécifiés par ailleurs.

01.6 Activités de soutien à la culture et à l'élevage

01.60 Activités de soutien à la culture et à l'élevage

Cette classe comprend exclusivement des opérations réalisées pour le compte de tiers :
Elle comprend les activités de :

- ✓ Préparation des terres, plantations, soins aux cultures, récoltes et conditionnement marchand ;
- ✓ traitement et conservation des semences ;
- ✓ l'exploitation de systèmes ou canaux d'irrigation pour l'agriculture ;
- ✓ conduite de troupeaux, tonte d'ovins ;
- ✓ services de haras, insémination artificielle, castrations ;
- ✓ la mise à disposition de machines agricoles avec personnel ;
- ✓ etc.

Cette classe *ne comprend pas* les activités de:

- le drainage de terres agricoles (43.01) :
- les conseils en économie agricole (74.03) :
- les services d'aménagement paysager et l'entretien d'espaces verts (81.03) :
- les activités vétérinaires et la vaccination d'animaux (75.00) :
- la prise en pension d'animaux de compagnie (96.04)

Produits associés *:*

01.60.1	Services de soutien à la culture
01.60.2	Services de soutien à l'élevage

Les **Services de soutien à la culture** comprennent notamment la préparation des terres ; la protection et le traitement des cultures ; les opérations de récolte et de conditionnement des produits agricoles ; lutte contre les animaux nuisibles, l'exploitation de systèmes d'irrigation à des fins agricoles ; la fourniture de machines agricoles avec opérateur, les services de décorticage du riz de séchage du tabac, etc. lorsqu'ils sont réalisés pour compte de tiers.).

Cette classe *ne comprend pas* les services d'encadrement agricole (74.03.2), la réalisation et l'entretien de plantations ornementales (81.03.0).

Les **Services de soutien à l'élevage** visent notamment l'insémination artificielle et les services des haras, le gardiennage et la conduite de troupeaux, hébergement et entretien d'animaux de ferme, nettoyage de locaux agricoles (poulaillers, porcheries, etc.), services des maréchaux-ferrants.
Les services vétérinaires (75.00.0) et les courses de chevaux (93.00.1) *sont exclus.*

01.7 Chasse et activités annexes

01.70 Chasse et activités annexes

Cette classe comprend :

- ✓ la chasse et le piégeage à des fins commerciales ;
- ✓ le prélèvement d'animaux, vivants ou morts, pour leur chair, leur fourrure, leur peau, la recherche, les zoos, etc. ;
- ✓ l'entretien des réserves et le repeuplement en gibier.

Les produits associés à cette activité sont :

01.70.1	Viandes de chasse
01.70.2	Produits annexes à la chasse

Cette classe *ne comprend pas :*

- l'élevage de gibier dans des fermes d'élevage (cf. 01.46) ;
- la chasse exercée comme activité sportive ou récréative (cf. 93.00).

02 Sylviculture, exploitation forestière et activités de soutien

Cette division comprend la production de bois brut, la cueillette de produits forestiers sauvages et la production de charbon de bois. Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations.

02.1 Sylviculture et exploitation forestière

La sylviculture vise la production de bois sur pied (croît forestier). L'exploitation forestière consiste essentiellement en la production de grumes de bois (abattage et débardage) et de produits très peu transformés : bois de chauffage ou de trituration et bois d'industrie. La transformation ultérieure du bois relève de l'industrie (cf. division 16) commence avec le sciage.

02.11 Sylviculture

Cette classe comprend :

- ✓ La production de bois sur pied : boisement, reboisement, gestion des coupes, entretien des forêts et des taillis ;
- ✓ Les pépinières forestières.

02.12 Exploitation forestière et production de charbon de bois

Cette classe comprend :

- ✓ La production de charbon de bois ;
- ✓ La production de bois utilisé brut, comme le bois destiné à la construction traditionnelle, les pieux de clôtures.

Produits associés *:*

02.12.1	Bois de chauffe
02.12.2	Charbon de bois
02.12.3	Autres produits d'exploitation forestière

Les **Autres produits d'exploitation forestière** comprennent les pieux, piquets, bois de mine, poteaux, rondins d'eucalyptus, etc.

02.2 Cueillette

La cueillette consiste à prélever des produits forestiers non ligneux sur des arbres vivants (gommes, fruits sauvages…) d'une forêt naturelle ou plantée.

02.20 Cueillette

Produits associés *:*

02.20.1	Gommes naturelles
02.20.2	Autres produits forestiers et de cueillette

Les **Gommes naturelles** comprennent notamment la gomme arabique.
Les **Autres produits forestiers et de cueillette** sont notamment les lianes, le rotin, le pain de singe, les feuilles de baobab, les jujubes et tous les autres fruits sauvages.

02.3 Activités de soutien à la sylviculture et à l'exploitation forestière

02.30 Activités de soutien à la sylviculture et à l'exploitation forestière

Cette classe concerne la réalisation d'une partie des activités forestières quand elle est exercée pour compte de tiers : .entretien, inventaire et administration des forêts, évaluation du bois, protection et lutte contre les feux de brousse, abattage et transport de bois.

03 Pêche, pisciculture et aquaculture

Cette division, constituant un groupe unique, comprend l'ensemble des activités visant l'exploitation des ressources halieutiques, en milieu marin ou en eau douce. Ces ressources consistent essentiellement en poissons et crustacés, mais concernent aussi les coquillages et autres produits marins : algues, éponges naturelles, etc.

Cette division *ne comprend pas* :

- Les activités de transformation ou de conservation du poisson (cf. Groupe 10.2). Toutefois, la transformation du poisson à bord de l'unité de pêche n'entraîne pas un classement de l'unité hors du présent groupe.
- La pêche sportive (cf. groupe 93.0).

03.0 Pêche, pisciculture, aquaculture

Ce groupe comprend trois classes : pêche artisanale (03.01), pêche industrielle (03.02) ainsi que la pisciculture et l'aquaculture (03.03).

03.01 Pêche artisanale

La pêche artisanale est une pêche réalisée avec des moyens très modestes (pirogues, filets simples, lignes, et autres moyens traditionnels).

Produits associés :

03.01.1	Poissons
03.01.2	Crustacés et mollusques
03.01.3	Autres produits de la pêche artisanale

Les **poissons** comprennent les poissons de mer ou d'eau douce, vivants, ou frais, ou simplement réfrigérés. Ils comprennent aussi les alevins, et les poissons de pisciculture
Les Poissons congelés ou surgelés, les poissons préparés ou découpés (10.21.1) *sont exclus* des produits de ces classes.

Les **Crustacés et mollusques** sont les langoustes, homards et crevettes, les huîtres et autres coquillages, les calamars, vivants, ou frais, ou simplement réfrigérés.

Ne comprend pas les crustacés et mollusques congelés ou surgelés (10.21.2).

03.02 Pêche industrielle

La pêche industrielle est réalisée avec de gros moyens (bateaux de grande taille, filets de grande taille, etc.)

Produits associés *:*

03.02.1	Démersaux
03.02.2	Pélagiques
03.02.3	Crustacés
03.02.4	Céphalopodes
03.02.5	Autres produits de la pêche industrielle

Les **Autres produits de la pêche industrielle** sont notamment les perles, les algues, les éponges naturelles, brutes ou transformées.

03.03 Pisciculture, aquaculture

L'aquaculture et la pisciculture sont des processus de production organisés (culture, récolte ou élevage) moins aléatoires que la pêche.

Produits associés *:*

03.03.1	Crustacés et mollusques
03.03.2	Autres produits de la pisciculture ou de l'aquaculture

Section B : Activités extractives

Les activités extractives comprennent l'ensemble des activités consistant en l'exploitation des ressources naturelles minérales, y compris lorsqu'elles sont à l'état liquide (pétrole brut), ou gazeux (gaz naturel). Par ailleurs, certaines opérations techniques, concernant essentiellement l'extraction d'hydrocarbures, peuvent être réalisées pour compte de tiers par des unités spécialisées. Elles donnent lieu à des services industriels, les unités correspondantes étant classées dans la présente section.

Elles incluent certaines opérations nécessaires à la commercialisation des produits extraits : concentration des minerais, liquéfaction du gaz naturel.
En revanche, la transformation des produits extraits relève de la section C.

Sont également *exclus* de cette section la prospection (division 71), la préparation des sites miniers (division 43), le captage et la distribution d'eau (division 36), ou la production d'eaux de table (division 11).

06 Extraction d'hydrocarbures

Cette division comprend les activités d'exploitation et/ou de développement de champs de pétrole et de gaz ainsi que des gisements de schiste et de sables bitumeux. Au delà du forage et de l'extraction, ces activités peuvent inclure les opérations techniques réalisées sur le champ exploité et la préparation du pétrole ou du gaz avant expédition.

Cette division *ne comprend pas :*

- les opérations techniques associées à l'extraction du pétrole et du gaz, exécutées pour le compte de tiers (cf. division 09)
- la prospection, les sondages et les forages d'essai (cf. division 09)
- les études géophysiques, géologiques et sismiques (cf. division 71)
- l'exploitation d'oléoducs ou de gazoducs (49.30).

06.0 Extraction d'hydrocarbures

06.00 Extraction de pétrole brut et de gaz naturel

Produits associés :

06.00.1	Pétrole brut
06.00.2	Gaz naturel

Le **Pétrole brut** comprend les huiles brutes de pétrole ou de schistes et sables bitumineux, pouvant avoir subi quelques opérations simples (décantation, dessalage, déshydratation, etc.).
Le **Gaz naturel brut** contient essentiellement du méthane; il peut être désulfuré ou liquéfié.
Ne comprend pas le gaz en bouteille (35.20).

07 Extraction de minerais métalliques

Elle comprend l'extraction de minerais métalliques ou de métaux natifs, souterraine, à ciel ouvert ou par l'exploitation minière des fonds marins. Elle inclut également les opérations de traitement et

d'enrichissement du minerai (concassage, broyage, lavage, séchage, agglomération, …) conduisant aux produits marchands.

Cette division *ne comprend pas* les activités annexes à l'extraction de minerais métalliques, exécutées pour le compte de tiers (cf. division 71).

07.1 Extraction de minerais métalliques

07.10 Extraction de minerais de fer

Cette classe comprend :

- ✓ l'extraction de minerais exploités principalement en raison de leur teneur en fer ;
- ✓ l'enrichissement et l'agglomération des minerais de fer.

Produits associés :

07.10.0	Minerais de fer

07.2 Extraction de minerais de métaux non ferreux

Ce groupe comprend l'extraction de minerais de métaux non ferreux tels que l'or, l'argent, l'uranium, le cuivre, le manganèse.

07.20 Extraction de minerais de métaux non ferreux

Produits associés :

07.20.1	Minerais d'uranium
07.20.2	Minerais d'or
07.20.3	Minerais d'argent
07.20.4	Minerais de cuivre
07.20.5	Minerais de manganèse

07.3 Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.

07.30 Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.

Cette classe comprend notamment les minerais de zinc, d'étain, plomb, nickel, cobalt, tungstène, lithium, etc.

08 Autres activités extractives

Elles couvrent l'extraction en carrière mais aussi le dragage d'alluvions, le broyage de roches ou l'exploitation de marais salants, sans transformation des produits. Les produits sont utilisés notamment pour la construction (sables, pierres, etc.), la production de matériaux (argiles, gypse, etc.), de produits chimiques, de bijoux, etc.

08.1 Extraction de pierres, de sables, d'argiles et coquillage

08.10 Extraction de pierres, de sables, d'argiles et coquillages

Cette classe comprend :

- ✓ l'extraction, la taille grossière et le sciage de pierres de taille et de construction.
- ✓ le concassage et le broyage de pierres ornementales et de construction
- ✓ l'extraction, le broyage et le concassage des pierres calcaires
- ✓ l'extraction de gypse, d'ardoise, de craie et de dolomite
- ✓ l'extraction et le dragage de sables et de graviers
- ✓ l'extraction d'argiles, de terres réfractaires et de kaolin.

Cette classe *ne comprend pas* l'extraction de minéraux pour l industrie chimique et d'engrais naturels (08.21).

Produits associés *:*

08.10.1	Pierres pour la construction et l'industrie
08.10.2	Sables
08.10.3	Argiles
08.10.4	Coquillages
08.10.5	Graviers
08.10.6	Gypse
08.10.7	Autres produits

Les **Pierres pour la construction et l'industrie** se composent principalement de marbre, de granit et du grès, en tranches sciées, en moellons ou en pierres de taille. Comprend la craie, la dolomie et les autres pierres calcaires.

Les produits des classes **Sables, argiles coquillages** comprennent les sables d'alluvion ou de carrière pour la construction, les granulats, les sables industriels pour verrerie, fonderie et argiles et kaolins, etc.

Elles comprennent également les enrobés pour les revêtements routiers ainsi que les coquillages concassés utilisés pour la construction.

Sont exclus les sables métallifères *(07).*

08.2 Activités extractives n.c.a.

08.21 Extraction de phosphates et de sels de potassium, naturels

Produits associés :

08.21.1	Phosphates naturels
08.21.2	Sels naturels de potassium

Comprend aussi des produits comme la terre végétale, les terreaux et composts.

08.22 Extractions de minéraux pour l'industrie chimique

08.22.0	Minéraux pour l'industrie chimique

Il s'agit notamment des pyrites, du soufre brut, des borates, le spath fluor, les terres colorantes...etc.

08.23 Extraction ou production de sel et de natron

Cette classe comprend l'extraction de sel de terre, en souterrain ou à ciel ouvert, et l'exploitation de marais salants, y compris purification et raffinage par le producteur.

Cette classe *ne comprend pas* le traitement du sel pour le rendre propre à la consommation humaine (cf. 10.95).

Produits associés *:*

08.23.0	Sel et natron

Les produits de cette classe sont le sel gemme, le sel de mer et les saumures. Le natron est destiné à l'alimentation animale.

Ne comprend pas le sel conditionné pour l'alimentation humaine (10.94.0).

08.24 Extraction de diamants et d'autres pierres précieuses

08.24.1	Diamants
08.24.2	Autres pierres précieuses

Comprend les diamants destinés à la bijouterie ou à l'industrie, bruts ou dégrossis.
Les **Autres pierres précieuses** sont notamment les saphirs, les rubis, les émeraudes, etc. et les pierres semi-précieuses.

08.25 Autres extractions

Produits associés :

08.25.1	Marbre
08.25.2	Granite
08.25.3	Autres minéraux divers n.c.a.

Autres minerais divers n.c.a: comprend le graphite naturel, la tourbe, le quartz, l'amiante, le mica, les abrasifs naturels..., non travaillés.

09 Activités de soutien aux industries extractives

09.0 Activités de soutien aux industries extractives

09.01 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures

Cette classe comprend :

- ✓ les activités venant en appui à l'extraction de pétrole et de gaz et exclusivement effectuées pour le compte de tiers : exploration et sondages d'essai, forages et

reforages dirigés ; démarrage du forage ; montage -démontage des tours; tubages, pompage et abandon de puits, etc. ;

- ✓ la liquéfaction et la regazéification du gaz naturel :
- ✓ la protection et la lutte contre les incendies sur les champs de pétrole et de gaz.
- ✓ les activités de soutien liés aux activités minières des divisions 05, 07 et 08 exécutés pour le compte de tiers : exploration et prospection ; drainage ou pompage des mines ; sondages et forages d'essai ; préparation des matières brutes pour leur commercialisation.

Cette classe *ne comprend pas* :

- la liquéfaction et la regazéification du gaz naturel dans les ports méthaniers (division 52)
- les études géophysiques, géologiques et sismiques (division 71).

Produits associés :

09.01.1	Services d'exploration pétrrolière
09.01.2	Autres services de soutien à l'extraction d'hydrocarbures

Il s'agit notamment les services de soutien liés à l'extraction des hydrocarbures exécutés pour compte de tiers (exploration, forage, sécurisation des sites, liquéfaction, etc.).

09.02 Activités de soutien aux autres industries extractives

Cette classe comprend les activités de soutien liés aux activités minières des divisions 05, 07 et 08 exécutés pour le compte de tiers : exploration et prospection ; drainage ou pompage des mines ; sondages et forages d'essai ; préparation des matières brutes pour leur commercialisation.

Cette classe *ne comprend pas* les études géophysiques, géologiques et sismiques (division 71).

Produits associés :

09.02.1	Services d'exploration minière
09.02.2	Autres services de soutien aux industries extractives

Ils comprennent notamment les services de soutien liés aux activités minières exécutés pour le compte de tiers.

Section C : Activités de fabrication

Cette section concerne aussi bien des industries lourdes que les unités artisanales ou même informelles. Le critère déterminant étant la transformation réalisée pour compte propre, la transformation correspond à la fabrication d'un bien, réalisée pour compte de tiers par un sous traitant, la transformation s'analyse comme un service venant en consommation intermédiaire du tiers donneur d'ordre dans le cycle de fabrication d'un bien.

Les activités de fabrication sont des activités de transformation de biens. Ces inputs sont notamment issus des activités primaires (sections A et B) mais ils peuvent eux-mêmes être les outputs d'une industrie manufacturière en amont, ce qui donne alors lieu à des filières de production (du minerai à l'ouvrage en métal par exemple).

Les activités de fabrication concernent aussi la transformation des matières premières secondaires issues des matériaux de la récupération et des déchets (métallurgie de deuxième fusion par exemple).

Le degré de transformation doit être significatif pour entraîner un classement en section C, par opposition à la revente en l'état qui caractérise une activité commerciale. Un (re)conditionnement par exemple n'est pas une activité manufacturière, mais l'assemblage de composants industriels relève au contraire de la section C.

En conformité aux classements douaniers, les composants, accessoires, pièces ou parties se rapportant spécifiquement à certaines machines ou équipements industriels sont en général regroupés avec ces machines ou équipements, et leur production relève donc de la même activité qu'elles. En l'absence de destination spécifique, de telles pièces sont produites par une activité appropriée : c'est par exemple le cas de moteurs, d'engrenages, de composants électriques, etc.

Exécutées en tant qu'activités spécialisées par une unité n'étant ni le producteur ni le revendeur, l'entretien et la réparation de machines et équipements industriels, commerciaux et similaires relèvent, en général, de la section C, division 33. Toutefois, (i)- la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques relève de la section S- division 95, (ii)- la réparation de véhicules automobiles relève de la section G, division 45. Exécutée en tant qu'activité spécialisée par une unité n'étant ni le producteur ni le revendeur, l'installation de machines et d'équipements est classée en section C, dans la division 33.

Il est usuel qu'une unité exerce une activité de transformation en agissant pour son propre compte et le produit réalisé est alors un bien industriel. Il en est de même si une partie des opérations est sous traitée à un tiers. Dans ce deuxième cas, le sous-traitant qui réalise une partie de l'activité de transformation sera en général classé sous la même rubrique que son donneur d'ordre. Mais le produit du sous traitant est alors un service industriel consommé par le donneur d'ordre ; la valeur ajoutée correspondant à la transformation globale reste ainsi dans la même rubrique d'activités (en économie fermée).

Le troisième cas est celui d'une sous-traitance totale de la transformation : si le donneur d'ordre ne fournit pas la matière à transformer, il est à classer en commerce tandis que le sous traitant est le producteur d'un bien industriel, donc à classer à la rubrique d'activités correspondant au bien. C'est seulement si le donneur d'ordre est le propriétaire de la matière à transformer qu'on doit le considérer comme producteur d'un bien industriel, à classer comme tel en section C. Le sous traitant relève alors de la même activité industrielle que son donneur d'ordre à qui il aura facturé un service. Ce type de relation se développe et affecte sélectivement certaines activités : quand le

développement de la sous-traitance semble significatif, des services industriels sont distingués des biens produits.

Le terme consacré de service industriel vaut pour d'autres secteurs que l'industrie manufacturière (processing pour l'activité de raffinage).

10 Fabrication de produits alimentaires

Cette division comprend la transformation des produits de la culture, de la sylviculture de l'élevage et de la pêche en aliments pour l'homme ou l'animal ainsi que celle de divers produits intermédiaires non directement alimentaires. Cette activité génère fréquemment des produits associés de valeur diverse (par exemple peaux pour l'activité d'abattage ou tourteaux pour la production d'huile).

Cette division est organisée en sous filières : viandes, poissons, fruits et légumes, corps gras, produits laitiers, travail du grain, produits alimentaires à base de céréales et alimentation animale. La production est le plus souvent effectuée pour compte propre mais peut aussi l'être pour compte de tiers, notamment l'abattage à façon.

Cette division *ne comprend pas* :

- les activités de préparation de produits alimentaires destinés à la consommation sur place sont classées en restauration (division 56).

- la production d'aliments pour animaux (à partir de co-produits ou sous-produits, y compris d'abattoir) est classée en 10.8.

10.1 Abattage, transformation et conservation des viandes

10.10 Abattage, transformation et conservation des viandes

Cette classe comprend :

- ✓ l'exploitation d'abattoirs, y compris préparation des carcasses et pièces de viande pour la boucherie, la production de peaux brutes et le délainage ;
- ✓ la production de viandes de boucherie, fraîches, congelées ou surgelées, en carcasses et en morceaux, ainsi que la préparation des volailles ;
- ✓ la production d'abats, de saindoux et autres graisses animales.

Produits associés :

10.10.1	Viande de mouton ou de chèvre
10.10.2	Viande de bœuf
10.10.3	Viande de chameaux
10.10.4	Viande de volailles
10.10.5	Autres viandes
10.10.6	Préparations et conserves à base de viandes
10.10.7	Peaux brutes et autres produits de l'abattage

Les **Viandes** de mouton, chèvre, bœuf, chameau sont des viandes de boucherie fraîches, congelées ou surgelées, et leurs abats comestibles.

Les produits de la **Volailles** comprennent les viandes fraîches, congelées ou surgelées, et les abats comestibles de poules, dindes, oies, pintades et canards, exclusivement.
Les **Autres viande**s sont notamment les viandes fraîches, congelées ou surgelées, de lapins, de pigeons et de gibier d'élevage.

Ne comprend pas les escargots (03.01.2 ou 03.02.3) et la viande de chasse (01.70.1).

La classe **Préparations et conserves à base de viandes** comprend les viandes et abats salés, séchés ou fumés ; les préparations, conserves à base de viandes ; ainsi que les farines de viandes pour animaux, impropres à l'alimentation humaine.

Les **Peaux brutes et autres produits de l'abattage** sont les peaux brutes de bovins, ovins, caprins et camélidés. La classe comprend aussi la laine, les graisses animales comestibles, les sous-produits animaux non comestibles de délainage, cornes, les plumes et duvets, etc.

Ne comprend ni les peaux d'animaux à fourrure ou les peaux de reptiles (01.46), *ni* les peaux pré tannées, tannées ou finies (15.11).

10.2 Transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques

10.21 Congélation de poissons, crustacés et mollusques

Cette classe comprend la préparation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques par congélation, ou surgélation.

Cette classe *ne comprend pas* la transformation et la conservation du poisson à bord des navires se livrant à la pêche en mer (03.02).

Produits associés :

10.21.1	Poissons, congelés ou surgelés
10.21.2	Crustacés et mollusques, congelés ou surgelés

10.22 Séchage, salage ou fumage du poisson

Produits associés *:*

10.22.1	Poissons séchés, salés
10.22.2	Poissons fumés

10.23 Autres transformations et conservations des poissons, crustacés et mollusques

Cette classe comprend :

- ✓ la préparation de conserves et de préparations à base de poissons, crustacés et mollusques (Filets de poisson, laitances, caviar, etc.) ;
- ✓ la production de farines de poissons destinées à l'alimentation humaine ou animale et l'extraction d'huiles ;
- ✓ la transformation d'algues marines.

Produits associés :

10.23.1	Préparations et conserves à base de poissons
10.23.2	Coquillages, crustacés et mollusques en conserve
10.23.3	Farines de poissons
10.23.4	Autre préparations et conserves à base de poissons

10.3 Transformation et conservation de fruits et légumes

10.30 Transformation et conservation de fruits et légumes

Cette classe comprend :

- ✓ la préparation de jus de fruits ou de légumes, ainsi que de concentrés et de nectars ;
- ✓ la conservation de fruits ou de légumes : congélation, surgélation, séchage, déshydratation, appertisation, lyophilisation, conservation dans l'huile, le vinaigre ou la saumure ;
- ✓ la fabrication d'aliments préparés à base de fruits ou de légumes.
- ✓ la fabrication de confitures, de marmelades, de compotes et de gelées

Cette classe *ne comprend pas* la préparation de boissons rafraîchissantes à base de fruits (11.00).

Produits associés *:*

10.30.1	Conserves appertisées de légumes
10.30.2	Conserves de fruits
10.30.3	Jus de fruits et légumes
10.30.4	Pâte d'arachide
10.30.5	Produis à base de bissap (rouge, blanc ou séché)
10.30.6	Autres produits à base de fruits et légumes

L'**appertisation** est un procédé de conservation des denrées alimentaires par stérilisation à la chaleur, en vase clos. Cette catégorie comprend donc en particulier tous les produits habituellement désignés comme « boîtes de conserves » de légumes, y compris les concentrés de tomate.
La classe **Conserves de fruits** comprend les conserves de fruits, entiers ou en morceaux, au sirop ou au naturel, les fruits des climats tempérés, secs.

Ne comprend pas les fruits tropicaux secs (noix de coco séchée (01.36.5) et dattes sèches (01.36.3)).

Les **Jus de fruits et légumes** sont des jus concentrés et nectars de fruits divers ou de légumes, non alcoolisés.

Ne comprend ni les boissons aux fruits, *ni* les sirops (11.00.2).

Les **Autres produits à base de fruits et légumes** comprennent notamment les fruits congelés ou surgelés, les confitures et compotes, les fruits à coque grillés ou salés (arachides grillées). Elle comprend aussi les farines de pommes de terre, purées, chips, etc.

10.4 Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale.

Ce groupe comprend la fabrication d'huiles et de graisses brutes et raffinées d'origine végétale ou animale.

10.40 Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale

Cette classe comprend :

- ✓ la production d'huiles végétales brutes et/ou raffinées de palme, d'arachide, de soja, de tournesol, etc.
- ✓ la production d'huiles végétales raffinées : de palme, d'arachide, etc.
- ✓ le traitement des huiles végétales: soufflage, oxydation, polymérisation, hydrogénation, etc.
- ✓ la production d'huiles et de graisses animales non comestibles.

Produits associés :

10.40.1	Huile de palme ou de palmiste
10.40.2	Huile d'arachide
10.40.3	Graisse d'origine animale
10.40.4	Huile de poisson
10.40.5	Autres corps gras, graisses n.c.a.

Les produits de cette classe sont des corps gras : ce sont des huiles d'origine végétale ou animale, brute ou raffinées.

Les **Autres corps gras, graisses n.c.a.** sont les cires végétales et les margarines ; les tourteaux d'arachide et de coton

10.5 Fabrication de produits laitiers et de glaces

10.50 Fabrication de produits laitiers et de glaces

Cette classe comprend :

- ✓ la production de laits liquides frais, pasteurisés, stérilisés, homogénéisés et/ou UHT ;
- ✓ la production de crèmes de lait ;
- ✓ la production de lait condensé ou en poudre ;
- ✓ la production de laits fermentés, yaourts et desserts lactés frais ;
- ✓ la production de beurre, de fromages ;
- ✓ la production de produits non comestibles associés issus du lait ;
- ✓ la production de crèmes glacées et de sorbets.

Cette classe *ne comprend pas* la production de lait frais (01.41.2, 01.43.2 ; 01 44.3).

Produits associés :

10.50.1	Laits liquides
10.50.2	Laits concentrés
10.50.3	Laits en poudre
10.50.4	Beurre
10.50.5	Yaourts
10.50.6	Fromage
10.50.7	Crèmes glacées et sorbets
10.50.8	Autres produits laitiers

Les l**aits liquides et laits concentrés** sont des laits liquides traités (pasteurisés, stérilisés, UHT) et des laits concentrés, sucrés ou non.

Ne comprend ni les laits secs, *ni* les laits pour nourrissons (10.95.0), *ni* les laits aromatisés (11.00.2).

Les produits **Fromages et yaourts** comprennent également les desserts lactés frais.
Les **Autres produits laitiers** sont notamment la crème de lait et les sous-produits de la laiterie (caséine, lactose, etc.).

10.6 Travail des grains, fabrication de produits amylacés

Ce groupe comprend d'une part la mouture de farines ou de semoules à partir de céréales ou de légumes, le travail du riz, ainsi que la fabrication de mélanges farineux. Ce groupe comprend d'autre part la mouture du maïs et des tubercules par voie humide et la fabrication d'amidon et de produits amylacés.

10.61 Travail des grains

Cette classe comprend :

- ✓ la production de riz travaillé (décortiqué, blanchi ou transformé) ;
- ✓ la fabrication de toutes farines de céréales, de légumes secs ou de tubercules ;
- ✓ la fabrication de farines préparées pour la boulangerie, la pâtisserie, etc. ;
- ✓ la production de gruaux et de semoules de blé ou d'autres céréales ;
- ✓ la préparation de céréales soufflées, grillées, etc.

Produits associés *:*

10.61.1	Riz décortiqué
10.61.2	Farine de blé
10.61.3	Farine de mil et de sorgho
10.61.4	Farines d'autres céréales
10.61.5	Autres farines
10.61.6	Céréales transformées
10.61.7	Sons et résidus de meunerie

Le **Riz décortiqué :** Il s'agit du riz cargo ou riz brun, du riz semi blanchi et du riz blanchi et les brisures de riz.
Les Farines d'autres céréales sont la farine de maïs, d'orge, de fonio ; etc.

Les Autres farines sont des produits comme les farines de manioc, d'igname, de patates douces, de Niébé, etc.
Les Céréales transformées comprennent notamment les semoules et gruaux de céréales, les céréales pour petit déjeuner, pop corn, etc.

10.62 Fabrication de produits amylacés

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de produits amylacés à partir de céréales, racines et tubercules (riz, blés, maïs, pomme de terre, manioc, patates douces, etc.) ;
- ✓ la fabrication de produits d'hydrolyse de l'amidon (glucose, maltose, etc.).

Les produits amylacés sont notamment l'huile de maïs, les amidons et fécules, le tapioca et les sirops de glucose, les boules de céréales (aiche), la purée de pomme terre etc.
Ne comprend ni les farines de pomme de terre (10.30.5), *ni* les farines oléagineuses (10.40.9).

10.7 Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.

10.71 Fabrication de pain et de pâtisseries fraîches

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de pains, viennoiseries, pâtisseries fraîches, gaufres et crêpes fraîches (y compris surgelées) ;
- ✓ la fabrication de pâtes et pâtons surgelés destinés à la cuisson ;
- ✓ la fabrication de quiches, tartes et tourtes.

Ne comprend ni les pains d'épices, *ni* les pains grillés (10.71.0), *ni* les pizzas cuites (56.10).

10.72 Biscuiterie et pâtisserie de conservation

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication, de biscuits, de biscottes et autres produits de boulangerie "secs", sucrés ou salés ;
- ✓ la fabrication de pâtisseries et de gâteaux de conservation, non surgelés ;
- ✓ la fabrication de produits apéritifs (petits biscuits, bretzels, etc.), sucrés ou salés, non à base de pommes de terre (chips).

10.73 Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous et de produits farineux similaires

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de pâtes alimentaires (macaronis, nouilles, petits plombs, etc.), à cuisiner, de conservation ou fraîches et éventuellement farcies ;
- ✓ la fabrication de couscous non garni (semoule) ;
- ✓ la fabrication de produits frais, en conserve ou surgelés à base de pâtes.

Cette classe *ne comprend pas* la fabrication de plats préparés à base de pâtes alimentaires (cf. 10.95).

Produits associés :

10.73.1	Pâtes alimentaires
10.73.2	Couscous et produits farineux similaires

.

Non compris : couscous garnis (10.95.0).

10.8 Fabrication d'aliments pour animaux

10.80 Fabrication d'aliments pour animaux

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de produits pour l'alimentation des animaux de ferme, y compris les aliments concentrés et de complément.

Cette classe *ne comprend pas* la production de produits ou sous produits de l'agriculture, de la pêche ou des autres industries alimentaires directement utilisables pour l'alimentation animale.

Produits associés *:*

10.80.1 Aliments pour bétail
10.80.2 Autres aliments pour animaux n.c.a

Les **Aliments pour bétail** sont des aliments composés (Rakkal) pour animaux de ferme ou de compagnie, y compris les fourrages déshydratés.

Ne comprend pas les aliments simples destinés à l'alimentation animale : pailles et foins (01.14.5), farines de viandes (10.10.6), farines de poissons (10.23.3), tourteaux (10.40.4).

Les Autres aliments pour animaux n.c.a sont des aliments composés destinés aux volailles, aux lapins, etc.

10.9 Fabrication d'autres produits alimentaires

10.91 Fabrication de sucre et mélasse

Cette classe comprend :

- ✓ la production (y compris le raffinage) de sucre (saccharose) et de sirops de sucre et le raffinage du sucre à partir de jus de canne, de betterave, d'érable ou de palme
- ✓ la production de mélasse

Cette classe *ne comprend pas :*

- la fabrication de sucres d'amidonnerie comme le glucose (10.62)
- la fabrication d'édulcorants de synthèse et de sucrettes (10.95)

Produits associés *:*

10.91.1	Sucre
10.91.2	Mélasses

Le **Sucre** comprend le sucre de canne ou de betterave, brut ou raffiné et le sirop de sucre.
Ne comprend pas les sirops de fruits (11.02.2).

10.92 Chocolaterie ; confiserie

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de cacao, de beurre de cacao, de graisse de cacao, d'huile et de poudre de cacao; la fabrication du chocolat et de confiseries au chocolat ;
- ✓ la fabrication de confiseries : caramels, cachous, nougats, fondants, chocolat blanc ;
- ✓ la fabrication de gommes à mâcher (chewing-gums) ;
- ✓ la fabrication de fruits confits ;
- ✓ la fabrication de dragées et bonbons divers.

Produits associés *:*

10.92.1	Cacao et préparation à base de cacao
10.92.2	Chocolat et préparations à base de chocolat
10.92.3	Confiseries

10.93 Transformation du café, du thé

Cette classe comprend *:*

- ✓ la torréfaction du café
- ✓ la production de café en grain, moulu, soluble, concentré, lyophilisé, décaféiné, etc.
- ✓ le mélange et le conditionnement du thé, y compris en sachets
- ✓ la fabrication d'extraits et de préparations à base de thé
- ✓ la fabrication de tisanes à base de plantes (menthe, verveine, camomille, etc.)

Produits associés *:*

10.93.1	Café torréfié, produits dérivés du café
10.93.2	Thé vert conditionné
10.93.3	Autres Thés conditionnés et infusions

Le **Thé** comprend le thé, vert ou noir et les infusions, conditionnés pour la vente au détail.

10.94 Fabrication de condiments et assaisonnements

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de sauces et de condiments : mayonnaise, ketchup, moutarde, la fabrication du vinaigre etc.;
- ✓ la préparation des épices et du sel alimentaire.

Cette classe *ne comprend pas* la culture des épices (cf. 01.14).

Les produits relevant de cette classe sont le vinaigre, les sauces préparées (ketchup…), les sauces émulsionnées (mayonnaise…), les sauces cuisinées. Comprend aussi les cubes destinés à l'assaisonnement ainsi que le sel de qualité alimentaire et les épices conditionnées pour la vente au détail.

10.95 Fabrication de denrées diverses n.c.a.

Cette classe comprend :

- ✓ La fabrication industrielle de plats cuisinés élaborés prêts à être consommés (c'est-à-dire préparés, assaisonnés et cuits), qu'ils soient centrés sur un seul met (viande, poisson,…) ou en mélange (y compris pizzas surgelées) ;
- ✓ la fabrication de denrées alimentaires particulières (pour régime, pour bébés, hyposodiques, alicaments, etc.) ;
- ✓ la fabrication de préparations pour entremets, de desserts lactés de conservation, de petits déjeuners en poudre ou granulés, d'arômes alimentaires, etc. ;
- ✓ la fabrication de soupes, de potages ou de bouillons ;
- ✓ la préparation d'aliments préparés périssables tels que sandwiches et pizzas (non cuites) ;
- ✓ la fabrication d'extraits et de jus de viandes ou de poissons ;
- ✓ la fabrication de poudres et concentrés pour boissons.

Cette classe *ne comprend pas :*

- la préparation de plats et de repas pour consommation immédiate (cf. 56) ;
- la préparation et la cuisson de pizzas à emporter ou livrées (cf. 56.) ;
- la préparation de plateau-repas destiné aux transporteurs aériens et similaires (cf. 56.).

Les denrées diverses n.c.a.sont des aliments adaptés à l'enfant, des aliments diététiques ; des soupes et potages ; des œufs en conserve ; des levures ; des préparations pour entremets. Y compris aussi des poudres et composants pour boissons, les plats préparés industriels, emballages et prêts à consommer.

11 Fabrication de boissons

Cette division comprend la fabrication de boissons, alcoolisées ou non et les eaux de table.
Sont exclues de cette division la production de jus de fruits et de légumes (cf. 10 30.), la production de boissons à base de lait (cf. 10.50), et la fabrication de produits à base de café, de thé (cf. 10.93)

11.0 Fabrication de boissons

11.00 Production d'eaux de table et de boissons

Cette classe comprend :

- ✓ la production d'eaux minérales naturelles et d'autres eaux embouteillées
- ✓ la production de boissons rafraîchissantes alcoolisées ou non, de sirops de fruits et de laits aromatisés

Cette classe *ne comprend pas :*

- la production de jus de fruits et de légumes (cf. 10.30)
- la production de boissons à base de lait (cf. 10.50)
- la fabrication de produits à base de café, de thé (cf. 10.93).

Produits associés *:*

11.00.1	Eaux de table
11.00.2	Autres boissons non alcoolisées
11.00.3	Boissons alcoolisées

Les produits *exclus* de cette classe sont la glace hydrique (35.20.2) et l'eau potable distribuée (36.00.2).
Les **Autres boissons non alcoolisées** sont des boissons rafraîchissantes sans alcool à base d'eau, des limonades, cocas, tonics, boissons aux fruits, et les sirops. Comprend aussi les laits aromatisés.
Les poudres ou composants pour boissons (10.95.0) *sont exclus.*

12 Fabrication de produits à base de tabac

Cette division comprend la transformation du tabac brut séché en produits manufacturés : cigarettes, cigares, etc.

12.0 Fabrication de produits à base de tabac

12.00 Fabrication de produits à base de tabac

Produits associés *:*

12.00.1	Cigares et cigarettes
12.00.2	Tabac brut
12.00.3	Autres produits à base de tabac

Le Tabac brut est un produit vendu au marché sous le nom de « Moneije ».
Les Autres produits à base de tabacs comprennent les tabacs à fumer (pipe, cigarette), les tabacs à mâcher (poudre) et autres à priser.

13 Fabrication de produits textiles

Les industries textiles comprennent la préparation et la filature de fibres textiles ainsi que le tissage, l'ennoblissement de tous articles textiles et la fabrication d'articles textiles non vestimentaires (linge de maison, couvertures, tapis, cordages, non tissés, etc.).

Sont exclues de cette division *:*

- la production des fibres textiles naturels (cf. 01), artificielles et synthétiques (cf. 20.) ;
- l'industrie de l'habillement (cf. 14).

13.1 Filature, tissage et ennoblissement textile

13.10 Filature, tissage et ennoblissement textile

Cette classe comprend :

- ✓ la préparation des fibres textiles (lavage, cardage, peignage, etc.) ;
- ✓ la filature par toutes techniques (cycles cardé ou peigné, moulinage, retordage ; texturation, câblage, etc.), de tous types de fils (à coudre ou à tricoter) pour la confection comme pour les usages domestiques ;
- ✓ le tissage par toutes techniques de tissus en toutes matières pour chemiserie, habillement, linge de maison et usages techniques. ; les tissus sont eux-mêmes divers, y compris velours, tissus éponge, fourrures artificielles ;
- ✓ l'ennoblissement textile n'est distingué que s'il est exercé pour compte de tiers .Il s'agit de prestations réalisées sur des produits fournis par le client : blanchiment, teinture et apprêt, impression, etc. de fibres, de fils, de tissus et d'articles en textile, y compris les vêtements, l'impression des fils, tissus, étoffes à maille et articles d'habillement.

Cette classe *ne comprend pas :*

- la fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (cf. 20.25)

Produits associés *:*

13.10.1	Fils de coton
13.10.2	Autres fils
13.10.3	Tissus de coton
13.10.4	Autres tissus
13.10.5	Services d'ennoblissement textile

Les Fils de coton sont des produits composés essentiellement de coton (au moins 85%). Ces produits comprennent également les déchets et les effilochés de coton.
Les Autres fils sont des produits en toutes autres matières, y compris les fils de fibres synthétiques ou artificielles. Comprennent aussi la graisse de suint et la lanoline, les fibres naturelles préparées (jute, sisal, coco…), ainsi que les déchets de textiles naturels.

Les Tissus de coton sont des tissus composés essentiellement de coton (au moins 85%).
Les Autres tissus sont des tissus en toutes autres matières, y compris les tissus de fibres artificielles ou synthétiques et les tissus spéciaux.
Ne comprennent pas les étoffes à maille (13.22.0).
Services d'ennoblissement textile : Il s'agit de services rendus à des tiers. Comprennent notamment les services de teinture, blanchiment ou impression de tous textiles et vêtements.
Comprennent aussi les services de préparation des fibres naturelles

13.2 Fabrication d'autres articles textiles

Ce groupe comprend la fabrication d'articles non vestimentaires confectionnés en matière textile, tels que le linge de maison, de toilette ou de literie, les tapis et carpettes, les ficelles, filets et sacs, les articles de rubanerie et de passementerie.

13.21 Fabrication de tapis et carpettes

Cette classe comprend la fabrication de revêtements de sols en matières textiles : tapis, moquettes, feutres aiguilletés paillassons, nattes, etc.

13.22 Fabrication d'étoffes à mailles et d'articles textiles non vestimentaires

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication d'étoffes à maille tricotées ou crochetés : velours, peluches, étoffes bouclées (tissu-éponge), étoffes à longs poils et imitations de fourrures par tricotage, étoffes des types utilisés pour filets, rideaux et vitrages, tricotés sur métier Rachel ou similaires ;
- ✓ la fabrication de linge de maison en toutes matières textiles : linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine, couvertures, plaids, coussins, etc.
- ✓ la fabrication d'articles textiles d'ameublement : rideaux, draperies, stores, housses, bâches, bannes, etc.
- ✓ la fabrication de ficelles, cordes et cordages, filets et articles de corderie
- ✓ la fabrication d'articles textiles divers : drapeaux et fanions, serpillières et torchons, etc.

Produits associés :

13.22.1	Étoffes à maille
13.22.2	Linge de maison
13.22.3	Ficelles, cordes et cordages
13.22.4	Filets à maille
13.22.5	Produits textiles divers n.c.a.

Le produit Étoffes à maille comprend aussi le velours et toutes étoffes tricotées.
Ne comprend pas les articles de bonneterie (14.00).
Le Linge de maison comprend notamment les couvertures, le linge de lit, le linge de table, le linge de toilette ou de cuisine, les rideaux et voilages et les housses pour sièges. Comprend aussi les stores d'intérieur.
Les produits Ficelles, cordes et cordages comprend aussi les chiffons et déchets de cordages.
Les Filets à maille *ne comprennent pas* les filets à cheveux (15.00.5).
Les Produits textiles divers n.c.a sont notamment les articles textiles d'emballage, les bâches, les parachutes et les serpillières ; les rubans, dentelles et broderies ; les feutres et les produits textiles techniques (ouates de coton, fils et tissus métallisés…),
Non compris la réparation de filets, cordages et bâches (33.10.9

14 Fabrication d'articles d'habillement

L'industrie de l'habillement vise toute la confection (prêt à porter ou sur mesure), en toutes matières (tissu, étoffes à maille, cuir, etc.), de tous vêtements (dessus, dessous, hommes, femmes, enfants, travail, ville, loisirs) et accessoires. Il n'est pas fait de distinction entre les vêtements pour adultes ou enfants ni entre les vêtements modernes et traditionnels. Par convention (douanière), les vêtements unisexes sont considérés comme féminins.

Cette division 14 comprend aussi l'industrie des fourrures (pelleteries et vêtements).

14.0 Fabrication d'articles d'habillement

14.00 Fabrication d'articles d'habillement

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de vêtements de dessus et de dessous pour hommes, femmes et enfants ainsi que leurs parties: Boubous, caftan, voiles, djellaba, costumes, ensembles, robes, vestes, pantalons, jupes, manteaux, vêtements de pluie, anoraks, etc. ;
- ✓ la confection exécutée sur mesure par des tailleurs, couturiers et modélistes ;
- ✓ la fabrication de vêtements de dessous et de nuit pour hommes, femmes et enfants: chemises, chemisiers, chemisettes, slips, caleçons, sous-vêtements, tee-shirts, pyjamas, chemises de nuit, robes de chambre, soutien-gorge, corsets, etc. ;
- ✓ la fabrication de vêtements de sport et de layettes pour bébés ;
- ✓ la fabrication de vêtements en cuir naturel ou en simili cuir y compris de vêtements de travail en cuir ;
- ✓ la fabrication de vêtements spécifiques pour le travail : salopettes, blouses, tabliers de travail ;
- ✓ la fabrication de vêtements de sport et de layettes pour bébés ;
- ✓ la fabrication de chapeaux et de bonnet ;
- ✓ la fabrication d'accessoires divers de l'habillement en toutes matières : ceintures, châles, cravates, foulards, etc. ;
- ✓ l'assemblage de pelleteries et-la fabrication de vêtements et d'articles divers en fourrure ;
- ✓ la fabrication d'articles chaussants tricotés (chaussettes, bas, collants, etc.), de pull-overs, de cardigans, de chandails, de gilets et d'articles similaires à mailles.

Produits associés :

14.00.1	Vêtements de dessus
14.00.2	Vêtements de dessous
14.00.3	Vêtements en cuir
14.00.4	Tee-shirts et maillots de corps
14.00.5	Pull-overs et articles similaires
14.00.6	Vêtements divers et accessoires du vêtement

Cette classe *ne comprend pas* :

- la confection d'articles orthopédiques (cf. 32. 03) ;
- la conception de modèles de vêtements (cf. 74.01).

15 Travail du cuir, fabrication d'articles de voyage et de chaussures

Cette division comprend la préparation et la teinture de fourrures, la transformation des peaux en cuir par le tannage ou le corroyage et la fabrication de produits en cuir destinés à la consommation finale. Elle comprend également la fabrication d'articles similaires à partir d'autres matières, tels que chaussures en caoutchouc, articles de voyage en matières textiles, etc. L'inclusion des produits confectionnés à partir de substituts du cuir vient de ce que leur mode de production est similaire à celui des articles en cuir (comme dans le cas des articles de voyage) et parce qu'ils sont souvent fabriqués dans la même unité.

15.1 Travail du cuir, fabrication d'articles de voyage

15.11 Apprêt, tannage des cuirs et fourrures

Cette classe comprend :

- ✓ le tannage, la teinture et la préparation des peaux
- ✓ la fabrication de cuirs et de peaux chamoisés, parcheminés, vernis ou métallisés
- ✓ la fabrication de cuirs reconstitués
- ✓ la tonte, le plumage, le grattage, le drayage, le corroyage, le tannage, le blanchiment et la teinture de pelleteries et fourrures

Cette classe *ne comprend pas :*

- la production de cuirs et de peaux bruts provenant d'abattoirs (cf. 10.10)
- la fabrication de vêtements en cuir (cf. 14.00);
- la fabrication d'imitations de cuir et de cuir artificiel (cf. 22.12 et 22.20)

Produits associés :

15.11.1	Peaux et cuirs de bovins
15.11.2	Peaux et cuirs d'ovins et de caprins
15.11.3	Autres peaux et cuirs travaillés
15.11.4	Déchets de cuir

Les **Peaux et cuirs** sont des produits spécialement surfacés (chamoisés, parcheminés, vernis…), les cuirs et peaux épilés de gros bovins, les cuirs et peaux pré tannés, tannés ou finis, de bovins et ovins.
Le produits **Autres peaux et cuirs travaillés** sont notamment les cuirs et peaux de camélidés. Ils comprennent aussi les cuirs reconstitués (agglomérés à base de cuir ou de fibres de cuir).

15.12 Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, de sellerie et de bourrellerie

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication d'articles de voyage, d'articles de maroquinerie et d'articles similaires en toutes matières dès lors que la technique utilisée est similaire à celle du cuir ;
- ✓ la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie et de bracelets de montre ;
- ✓ la fabrication d'articles techniques en cuir: courroies, joints, etc.

Cette classe *ne comprend pas* la fabrication de selles de cycles et de motocycles (cf. 30.20).

Produits associés :

15.12.1	Articles de voyage et de maroquinerie
15.12.2	Articles de sellerie et de bourrellerie
15.12.3	Autres objets d'art, d'artisanat, produits et articles de cuirs

Les **Articles de voyage et de maroquinerie**, sont notamment les malles, cantines, valises, sacs de voyage, sacs à main portefeuilles, trousses de toilette.

Les **Articles de sellerie et de bourrellerie** sont les colliers, laisses et muselières.
Les **Autres objets d'art,** comprennent aussi les bracelets de montre, non métalliques.

15.2 Fabrication de chaussures

15.20 Fabrication de chaussures

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de chaussures de ville, de sport ou d'intérieur, en toutes matières, y compris chaussures à dessus textile (tennis, chaussons et pantoufles, etc.), par tous procédés, y compris le moulage
- ✓ la fabrication de bottes en cuir, en caoutchouc ou en matières plastiques
- ✓ la fabrication de parties de chaussures : parties de dessus, semelles, talons, etc.

Cette *classe ne comprend pas* :

- la fabrication de chaussures orthopédiques (cf. 32.03.)
- la réparation de chaussures et d'autres articles en cuir (cf. 95.20.)

15.20.0 Chaussures et articles chaussants

Comprend les chaussures (chaussures de ville, chaussures de sports, bottes, sandales, samaras...) en toutes matières. Comprend aussi les chaussures de sécurité, les accessoires et parties de chaussures, sauf les lacets (13.22.5).

16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois (hors meubles)

Cette division comprend la fabrication de produits en bois tels que bois de charpente, panneaux et placages en bois, emballages en bois, parquets et ouvrages de menuiserie en bois.
Cette division exclut la fabrication de meubles (cf. 31.0) et la pose des menuiseries (cf. 43.).

16.00.0 Opérations sous-traitées intervenant dans le travail du bois et la fabrication d'articles en bois

16.1 Sciage et rabotage du bois

16.10 Sciage et rabotage du bois

Cette classe comprend :

- ✓ le sciage, le rabotage et le façonnage du bois, le tranchage ou le déroulage des billes ;
- ✓ la fabrication de traverses en bois pour voies ferrées ;
- ✓ la fabrication de lames pour parquets, lambris et bois profilés ;
- ✓ l'imprégnation ou le traitement chimique en vue de la conservation des bois

16.2 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie

16.21 Fabrication de feuilles de placage, de contreplaqués et de panneaux

Cette classe comprend la fabrication de feuilles de placage, de contreplaqués, de bois plaqués et de panneaux, y compris à partir de particules ou de fibres ligneuses

Produits associés :

16.21.1	Feuilles de placage
16.21.2	Contreplaqués
16.21.3	Panneaux à base de bois

16.22 Fabrication d'ouvrages en bois, de menuiseries et de charpentes ou d'emballages

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de parquets assemblés en panneaux
- ✓ la fabrication d'articles en bois pour le bâtiment : poutres, poutrelles, chevrons, solives, lamellé collé et armatures préfabriqués, menuiseries de bâtiment en bois
- ✓ la fabrication de caisses, caissettes, cageots et emballages similaires, en bois
- ✓ la fabrication de palettes en bois, la fabrication de tonneaux et autres ouvrages de tonnellerie, en bois
- ✓ la fabrication de tambours et tourets pour câbles, en bois

Produits associés :

16.22.1	Ouvrages de charpente et de menuiserie, en bois
16.22.2	Emballages en bois

Les **Ouvrages de charpente et de menuiserie, en bois** sont constitués par les portes, fenêtres et volets en bois, les panneaux pour parquets, les escaliers, les comptoirs et les charpentes, en bois. Ils comprennent également les constructions préfabriquées en bois
Ne comprennent pas les menuiseries de bâtiment en matières plastiques (22.20.1) ou en métal (25.10.1).
Les **Emballages en bois** comprennent aussi les palettes, en bois.

16.23 Fabrication d'articles divers en bois ou liège, vannerie et sparterie

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication d'objets divers en bois : Manches et montures pour outils, manches de cannes et parapluies ; Articles de ménage et ustensiles de cuisine ; objets d'ornement, coffrets, articles en bois tourné ;
- ✓ le travail du liège naturel, la fabrication de liège aggloméré et d'ouvrages en ces matières ;
- ✓ la fabrication de tresses et d'ouvrages de sparterie : nattes, paillassons, claies, etc.
- ✓ la fabrication d'ouvrages de vannerie : corbeilles, paniers, etc.

Cette classe *ne comprend pas* :

- la fabrication d'allumettes (cf. 20.26) ;
- la fabrication de meubles (cf. 31.02) ;
- la fabrication de brosses et de balais (cf. 32.03).

Produits associés :

16.23.1	Articles divers en bois,
16.23.2	Articles en liège, vannerie ou de sparterie

Les **Articles divers en bois**, sont notamment les manches et outils, les articles pour la table ou la cuisine, les articles décoratifs (y compris les masques et les statuettes), les cadres, échelles, tréteaux, cintres, bobines, en bois.
Les **Articles en liège, vannerie ou sparterie** comprennent les tresses, nattes, paniers, couffins, etc. en toutes matières non métalliques, les bouchons et autres articles en liège.
Ne comprend pas les meubles en rotin (31.02.2).

17 Industrie du papier, cartons et d'articles en papier ou en carton

Cette division distingue trois étapes : (i)- la fabrication de la pâte à papier y compris à partir de papier recyclé, (ii)- la fabrication du papier en feuilles continues, et (iii)- celle des articles en papier (emballages, papeterie, papiers hygiéniques, etc.) ou des produits en papier recyclé ou non.

Les articles en papier peuvent être imprimés (papiers peints, papiers cadeaux, etc.), dès lors que l'information imprimée n'est pas la finalité principale.

17.0 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton

17.01 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de pâtes à papier par tous procédés, y compris à partir de déchets de papier ;
- ✓ la fabrication de papiers et de cartons bruts et leur transformation ultérieure ;
- ✓ le couchage, l'enduction et l'imprégnation des papiers et des cartons ;
- ✓ la fabrication de papier journal et de papier pour l'impression ou l'écriture ;
- ✓ la fabrication d'ouate de cellulose et de nappes en fibres de cellulose.

17.02 Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton

17.03 Fabrication d'articles en papier ou en carton

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de boites à œufs et autres articles moulés en pâte à papier, pour l'emballage ;
- ✓ la fabrication de papiers peints et de revêtements muraux similaires, y compris enduits ;
- ✓ la fabrication de papiers prêts à l'emploi pour l'écriture et l'imprimerie ;
- ✓ la fabrication de stencils, de papiers carbone ou « autocopiants » prêts à l'emploi ;
- ✓ la fabrication de papiers gommés ou adhésifs et d'étiquettes ;
- ✓ la fabrication d'enveloppes, de cartes-lettres et articles de correspondance ;
- ✓ la fabrication d'articles de papeterie à usage scolaire et commercial dès lors que l'information imprimée n'est pas la finalité principale ;
- ✓ la fabrication d'articles en papier ou en ouate de cellulose, à usage hygiénique, sanitaire ou domestique.

Produits associés :

17.03.1	Articles en papier à usage sanitaire ou domestique
17.03.2	Articles de papeterie
17.03.3	Autres articles en papier ou en carton

Cette classe *ne comprend pas* la fabrication d'articles imprimés dés lors que l'information imprimée en est la finalité principale.

18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

Cette division concerne l'impression de produits tels que journaux, livres, périodiques, etc.

L'impression proprement dite reproduit selon divers procédés (typographie, offset, héliogravure, etc.) un original (qui peut être en une plaque ou un fichier informatique) obtenu généralement par photocomposition et photogravure. En aval de l'impression, des activités d'après-presse (massicotage, brochage, reliure, etc.) sont nécessaires pour aboutir au produit final.

Toutes ces opérations font partie intégrante de l'imprimerie ; elles peuvent être combinées au sein d'une même unité ou être réalisées par différent prestataires de services.

Cette division comprend également la reproduction de supports enregistrés, tels que disques compacts, enregistrements vidéo, logiciels sur disques ou sur bandes, enregistrements, etc.

Bien que l'impression et l'édition puissent être réalisées par la même unité (par exemple, un journal), cette association est de moins en moins fréquente et l'édition, concernant désormais tout type de média, fait partie de la section J (Information et communication).

18.1 Imprimerie et activités connexes

L'imprimerie fait appel à des techniques variées et concerne différents types de matériaux.
Il s'agit d'une activité de services : ainsi un livre est « produit » par l'éditeur, auquel l'imprimeur vend un service.

18.10 Imprimerie et activités connexes

Cette classe comprend *:*

- ✓ impression de journaux, revues et périodiques ou de magazines - l'impression d'étiquettes, de calendriers, d'agendas, de partitions musicales, de cartes géographiques, d'affiches, de prospectus, etc.
- ✓ l'impression de livres, de brochures, d'atlas et de catalogues -en amont, la composition, la photocomposition, la saisie de données, la photogravure et tous travaux aboutissant à l'original à reproduire
- ✓ en aval, les travaux de finition et d'après-presse : pliage, massicotage, assemblage, agrafage, reliure, brochage, pelliculage, etc.
- ✓ l'impression directe sur textiles, matières plastiques, verre, métal, bois et céramique.

Cette classe ne comprend pas *:*

- l'impression sérigraphique sur textiles et vêtements (cf. 13.10)

- la fabrication d'articles de papeterie (cahiers, classeurs, registres, livres comptables, formulaires commerciaux, etc.), dès lors que l'information imprimée n'est pas la finalité principale (cf.17.03)
- les travaux d'impression rapide en petits tirages, photocopies, « travaux de ville » (cf. 82.01).

18.2 Reproduction d'enregistrements

18.20 Reproduction d'enregistrements

Cette classe comprend :

- ✓ la reproduction, à partir d'une matrice, de disques, de CD et de bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores ou encore de films ou d'autres enregistrements vidéo
- ✓ la reproduction, à partir d'une matrice, de logiciels et de données informatiques sur un support physique

Cette classe *ne comprend pas :*

- l'édition de logiciels (cf. 58.20)
- la production des matrices audio (59.20) ou vidéo (59.10)
- la reproduction de films distribués en salles (cf. 59.10)

19 Raffinage pétrolier, cokéfaction

Cette division concerne la transformation du pétrole brut et du charbon. Le raffinage du pétrole passe par la distillation fractionnée de l'huile brute pour séparer ses fractions (butane, propane, essence, kérosène, fuel, etc.) et un craquage permettant de faire varier leurs proportions Cette division vise aussi bien la fabrication pour compte propre des produits raffinés que des services de traitement (raffinage à façon).

La fabrication de produits pétrochimiques à partir de pétrole raffiné relève de l'industrie chimique (division 20).

19.1 Raffinage pétrolier

19.10 Raffinage pétrolier

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de combustibles liquides ou gazeux ou d'autres produits obtenus à partir du pétrole brut, de minéraux bitumineux ou résultant de leur distillation fractionnée.
- ✓ la production de carburants: essence, kérosène, gazole, etc.
- ✓ la production de combustibles : fiouls, propane, butane, etc.
- ✓ la fabrication d'huiles et de lubrifiants
- ✓ la fabrication de produits lourds et pour revêtements routiers
- ✓ la fabrication de produits divers : white-spirit, vaseline, paraffine, etc.
- ✓ l'assemblage de biocarburants
- ✓ la fabrication de briquettes de pétrole, de houille et de lignite

Produits associés :

19.10.1	Essences
19.10.2	Carburéacteurs et kérosène
19.10.3	Gazoles
19.10.4	Fiouls lourds
19.10.5	Huiles de pétrole
19.10.6	Butane et propane
19.10.7	Autres produits pétroliers raffinés gazeux
19.10.8	Produits pétroliers raffinés solides ou pâteux
19.10.9	Processing

Les **Huiles de pétrole** sont généralement les huiles lubrifiantes pour moteurs.
Les huiles de synthèse (20.26.5), *sont exclues.*
Les **Autres produits pétroliers raffinés gazeux** sont notamment l'éthylène et le propylène
Les Produits pétroliers raffinés solides ou pâteux se composent notamment de la vaseline et la paraffine, des graisses lubrifiantes, ainsi que les bitumes.
Le **Processing** est un raffinage à façon (service).

19.2 Cokéfaction

19.20 Cokéfaction

Cette classe comprend :

- l'exploitation de fours produisant du coke, du semi coke et du gaz de cokerie
- la production de goudrons, de brai et de coke de brai

Les **Produits** de la cokéfaction sont notamment les cokes, goudrons et brais.

20 Industries chimiques

Cette division comprend la transformation chimique de matières premières organiques et inorganiques. On distingue la production de produits chimiques de base, qui constitue le premier groupe, et la fabrication de produits intermédiaires et finals qui en sont issus dans le second groupe.

20.1 Fabrication de produits chimiques de base

Ce groupe comprend la fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, ainsi que de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique.

20.11 Fabrication de produits azotés et d'engrais

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication d'engrais : engrais azotés, phosphatés ou potassiques, simples ou complexes pour utilisations agricoles ou domestiques ;
- ✓ la fabrication de produits azotés associés : acides nitrique, nitrites et nitrates de potassium, ammoniac, chlorure et carbonates d'ammonium,

Cette classe *ne comprend pas* la production de compost à partir de déchets organiques (cf. 38.10)

Ces produits sont l'acide nitrique et l'ammoniac, les composés nitrés, les engrais azotés, phosphatés ou potassiques, les engrais d'origine animale ou végétale (fumiers), le nitrate de sodium, ainsi que les engrais composés et complexes.
Sont exclus ; les phosphates naturels (08.21.1) et les sels naturels de potassium (08.21.2).

20.12 Fabrication d'autres produits chimiques de base

Cette classe comprend la fabrication de produits principalement issus de la pétrochimie, de la carbochimie, notamment les matières plastiques de base et de très nombreux produits de la chimie organique.

Produits associés :

20.12.1	Gaz industriels
20.12.2	Colorants, pigments et agents tannants
20.12.3	Produits chimiques inorganiques de base
20.12.4	Produits chimiques organiques de base
20.12.5	Matières plastiques de base
20.12.6	Caoutchouc synthétique

Les **Gaz industriels** sont des gaz industriels simples (oxygène, azote, hydrogène…) ou composés (isolants, réfrigérants, …), ainsi que l'air liquide ou comprimé.
Les **Colorants, pigments et agents tannants** sont notamment des opacifiants et oxydes minéraux, ainsi que les matières colorantes ou tannantes végétales ou de synthèse.
Les **Produits chimiques inorganiques de base** sont notamment des éléments, acides et bases minérales; les sels métalliques halogénés, sulfurés, phosphatés, nitrés ou carbonatés ; l'eau distillée ; l'eau de javel. Y sont également inclus les produits radioactifs et les combustibles nucléaires
Les **produits chimiques organiques de base** sont principalement les composés hydrocarbonés et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés ; les alcools (y compris l'alcool éthylique), phénols et leurs dérivés ; les acides carboxyliques et dérivés ; les composés organiques à fonction azotée ou oxygéné.
Les **Matières plastiques de base sont** notamment le polyéthylène, le polystyrène, le polychlorure de vinyle (PVC), le polypropylène, le polystyrène, les résines plastifiables ainsi que les silicones.

20.2 Fabrication de produits chimiques fonctionnels

20.21 Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

Produits associés :

20.21.1	Savons et produits de nettoyage
20.21.2	Glycérine ; agents tensioactifs
20.21.3	Produits d'entretien ménager

20.22 Fabrication de parfums et de produits de toilette

20.23 Fabrication de produits agrochimiques

Cette classe comprend la fabrication d'insecticides, de fongicides, d'herbicides, et autres produits phytosanitaires etc.

20.24 Fabrication de peintures et vernis, adjuvants et encres d'imprimerie

20.25 Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles

Cette classe *ne comprend pas* la fabrication de fils de fibres synthétiques ou artificielles (cf. 13.10).

20.26 Fabrication d'autres produits chimiques

Produits associés :

20.26.1	Explosifs et allumettes
20.26.2	Colles
20.26.3	Huiles essentielles
20.26.4	Produits chimiques pour la photographie
20.26.5	Produits chimiques à usage spécifique

Les **Explosifs et allumettes** comprennent aussi les feux d'artifices et articles pyrotechniques divers.
Les Huiles essentielles: sont notamment les huiles essentielles de citron, de bergamote, ylang-ylang, palma rosa, basilic,
Les Produits chimiques à usage spécifique comprennent notamment les encres de bureau et de dessin, les liquides de frein, les huiles de synthèse, les ciments dentaires, la gélatine etc.

21 Fabrication de produits pharmaceutiques

Cette division concerne la fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques. Elle comprend également la fabrication de produits chimiques à usage médicinal, de produits d'herboristerie et de médicaments traditionnels.

21.0 Fabrication de produits pharmaceutiques

21.01 Industrie pharmaceutique

Cette classe comprend :

- ✓ la production des principes actifs destinés à la fabrication de médicaments par synthèse ou extraction de plantes ou glandes ;
- ✓ la transformation du sang collecté ;
- ✓ la fabrication de médicaments, sérums, vaccins, préparations contraceptives, etc.

Produits associés :

21.01.1	Produits pharmaceutiques de base
21.01.2	Médicaments
21.01.3	Produits pharmaceutiques divers

Les Produits pharmaceutiques de base sont des produits servant de base aux préparations pharmaceutiques : acide salicylique et ses dérivés, substances actives azotées, composés hétérocycliques et sulfamides, sucres chimiquement purs, vitamines, hormones, alcaloïdes et antibiotiques.

Les Produits pharmaceutiques divers sont notamment des sérums et vaccins, des contraceptifs chimiques et les pansements.

21.02 Fabrication de médicaments traditionnels

Cette classe comprend aussi la préparation des produits d'herboristerie à usage pharmaceutique.

Les Médicaments traditionnels sont des préparations composées par des tradipraticiens. *Ne comprennent pas* les plantes médicinales (01.16.4).)

22 Travail du caoutchouc et du plastique

Cette division couvre la fabrication d'articles en caoutchouc ou en plastiques. Cette division se caractérise par les matières premières travaillées. Tous les produits en ces matières ne relèvent nécessairement de cette division.
Cette division comprend également les services sous-traités intervenant dans la fabrication des produits du caoutchouc et du plastique par exemple : filetage, décolletage, revêtement, métallisation, traitement de surface en plastique, fabrication pour compte de tiers de pièces techniques en plastiques, ajouts de pièces sur articles en plastiques (cf.22.00.0).

22.1 Travail du caoutchouc

22.11 Fabrication et rechapage de pneumatiques

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de tous pneumatiques en caoutchouc, de bandages et de chambres à air ;
- ✓ la fabrication de chambres à air pour pneumatiques ;
- ✓ la fabrication de profilés pour le rechapage ;
- ✓ le rechapage et le resculptage de pneumatiques.

Cette classe *ne comprend pas* la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et de chambres à air (cf. 45).

Produits associés :

22.11.1	Pneumatiques neufs pour voitures, cycles et motocycles
22.11.2	Autres pneumatiques neufs
22.11.3	Chambres à air et bandages
22.11.4	Profilés pour le rechapage
22.11.5	Pneumatiques rechapés

22.12 Fabrication d'autres ouvrages en caoutchouc

Cette classe comprend la fabrication de demi-produits en caoutchouc (plaques, feuilles, bandes, tubes, tuyaux) de tissus et cuirs artificiels et courroies en caoutchouc, d'articles d'hygiène, de rondelles, etc.

Cette classe *ne comprend pas* :

- la fabrication de chaussures en caoutchouc (cf. 15.20) ;

- la fabrication de bateaux et de radeaux gonflables (cf. 30.10) ;
- la fabrication de matelas en caoutchouc alvéolaire non recouvert (cf. 31.01).

Les **Autres ouvrages en caoutchouc** sont des produits tels que tubes et tuyaux, courroies en caoutchouc, les gants en caoutchouc ; les articles d'hygiène en caoutchouc, parties de chaussures en caoutchouc etc.

22.2 Travail du plastique

Ce groupe comprend la transformation de résines synthétiques nouvelles ou recyclées en produits très diversifiés par moulage (compression, extrusion, injection, soufflage) et fonderie.

22.20 Fabrication d'articles en matières plastiques

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de demi produits en plastiques (plaque, feuilles, films, tubes, profilés) ;
- ✓ la fabrication de sacs, bonbonnes, bouteilles et autres articles d'emballage en plastiques ;
- ✓ la fabrication d'éléments en plastiques pour la construction (portes, fenêtres, volets ; revêtement de sol, murs et plafonds, appareils sanitaires, cuves et réservoirs, etc.) ;
- ✓ la fabrication de consommation courante en plastiques (vaisselles, peignes, gadgets, etc.) ;
- ✓ la fabrication pour compte de tiers de pièces techniques diverses en matières plastiques;
- ✓ la fabrication pour compte de tiers d'autres pièces en matières plastiques non décrites.

Cette classe *ne comprend pas* :

- la fabrication de matières plastiques sous formes primaires (cf. 20.12) ;
- la fabrication de chaussures en plastique (cf. 15 20) ;
- la fabrication de matelas en matières plastiques alvéolaires non recouvertes (cf. 31.01).

Produits associés :

22.20.1	Demi-produits, tuyaux et éléments pour la construction
22.20.2	Emballages en matières plastiques
22.20.3	Articles ménagers en matières plastiques
22.20.4	Autres produits en matières plastiques

Demi-produits, tuyaux et éléments pour la construction sont les profilés, les plaques, feuilles et films en matières plastiques ; les tubes et tuyaux, les articles sanitaires et menuiseries de bâtiment, et revêtements de sol, en matières plastiques.
Emballages en matières plastiques sont les sacs, sachets et housses ; boîtes, caisses, casiers ; bouteilles, bidons et gobelets ; en matières plastiques
Articles ménagers en matières plastiques comprend notamment la vaisselle et les couverts, les seaux, en matières plastiques.

Ne comprend pas les gobelets en matières plastiques (22.20.2).
Autres produits du travail du plastique comprend notamment les vêtements, parties de chaussures et les articles scolaires et de bureau, en matières plastiques

23 Fabrication de matériaux minéraux

La division juxtapose différentes filières relatives chacune à un même matériau d'origine minérale. D'abord, vient l'industrie du verre sous toutes ses formes (verre plat, verre creux, fibres, articles techniques, etc.). Puis celle des produits céramiques, carreaux et matériaux en terre cuite. Viennent ensuite les filières du ciment et du plâtre, de la matière première jusqu'aux produits élaborés. Enfin, le travail de la pierre et des autres produits minéraux.
Cette division comprend aussi la décoration, peinture et impression à façon sur carreaux en céramique, vaisselle et objet d'ornement ; adaptation de portes en autres matières à des appareils sanitaires ; travail à façon du marbre et de la pierre et gravure.

23.1 Fabrication de verre et d'articles en verre

23.10 Fabrication de verre et d'articles en verre

Produits associés :

23.10.1	Verre plat
23.10.2	Verre creux
23.10.3	Fibres de verre ; articles techniques en verre

Le produit **Verre plat** comprend aussi les miroirs, les pare brises et vitrages des véhicules, miroiterie de bâtiment
Verre creux comprend notamment les récipients en verre (bouteilles, bonbonnes, flacons…), les verres à boire, et la verrerie domestique (plats, biberons, en verre…).
Fibres de verre ; articles techniques en verre comprend notamment la verrerie d'éclairage, les verres optiques, la verrerie de laboratoire et les isolateurs, la verroterie

23.2 Fabrication de produits céramiques

23.21 Fabrication de carreaux en céramique

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de carreaux et dalles pour le revêtement des murs et des sols en céramique réfractaire ou non ;
- ✓ la fabrication de produits réfractaires divers

23.22 Fabrication de tuiles et briques

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de briques, tuiles, hourdis et autres ouvrages pour la construction en terre cuite
- ✓ la fabrication de briques moulées non cuites

23.23 Fabrication d'autres produits céramiques

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de vaisselle de ménage, de pots et jarres, et d'objets d'ornement en porcelaine, faïence, grès ou terre commune
- ✓ la fabrication d'appareils sanitaires en céramique tels qu'éviers, baignoires, bidets, cuvettes de WC, etc.
- ✓ la fabrication d'isolateurs, d'aimants et d'articles techniques en céramique
- ✓ la fabrication de pots et bacs à fleurs en terre

Produits associés :

23.23.1	Articles céramiques à usage domestique ou ornemental
23.23.2	Appareils sanitaires en céramique
23.23.3	Autres produits céramiques n.c.a.

Les Articles céramiques à usage domestique ou ornemental sont la vaisselle de ménage, en porcelaine, faïence, grès ou terre commune, et les ornements en céramique (bibelots, statuettes…).
Autres produits céramiques n.c.a. sont notamment les isolateurs et autres produits céramiques à usage technique et les produits céramiques réfractaires.

23.3 Fabrication de ciments et autres produits minéraux

23.31 Fabrication de ciment, chaux et plâtre

Cette classe comprend la fabrication de « clinkers » et autres ciments, la fabrication de chaux, de plâtre et de dolomie calcinée.

Produits associés :

23.31.1	Clinkers
23.31.2	Ciment
23.31.3	Plâtre, chaux

Plâtre, chaux comprend aussi la dolomie

23.32 Fabrication de matériaux et d'ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre, travail de la pierre

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de matériaux, d'ouvrages ou de structures préfabriquées pour le bâtiment, la voirie ou le génie civil, généralement en béton (construction par exemple).
- ✓ la fabrication d'ouvrages en plâtre : pour la construction : plaques, carreaux, cloisons sèches
- ✓ la préparation de béton prêt à l'emploi et de mortiers secs
- ✓ la fabrication d'ouvrages en fibre-ciment, en pierre ou en ardoise

Produits associés :

23.32.1	Matériaux et ouvrages en ciment ou en béton
23.32.2	Matériaux et ouvrages en plâtre
23.32.3	Produits de du travail de pierre

Les **Matériaux et ouvrages en ciment, en béton** comprennent aussi les préfabriqués en béton, les ouvrages en fibre ciment et le béton prêt à l'emploi.
Les **Produits du travail de pierre** comprennent notamment les dalles de marbre, la marbrerie funéraire et les éléments de couverture en ardoise.

23.33 Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.

Cette classe comprend :

- ✓ la production de meules, de pierres à aiguiser ou à polir, d'abrasifs appliqués sur support
- ✓ la production d'émulsions pour revêtements routiers, de produits asphaltés et bitumineux
- ✓ la production de matières minérales isolantes (lames de roche, etc.).

24 Métallurgie

Cette division part des minerais de métaux ferreux et non ferreux et des déchets métalliques ou ferrailles récupérés, en utilisant des procédés électrométallurgiques et autres techniques métallurgiques (fonte et raffinage).

Cette division comprend également la fabrication des alliages. Le métal brut, généralement en lingots, est traité à chaud ou à froid dans les opérations de laminage, d'étirage et d'extrusion pour fabriquer des plaques, des feuilles, des bandes, des barres, des tiges, du fil ou des tubes, tuyaux, profilés, etc. ou fondu, pour fabriquer des pièces moulées. Les produits obtenus peuvent être revêtus éventuellement.

24.1 Sidérurgie et première transformation de l'acier

Ce groupe comprend des activités telles que la réduction directe du minerai de fer, la production puis la conversion de fontes brutes en acier, la fabrication de ferroalliages et la fabrication à chaud de produits de la première transformation de l'acier. La fabrication de tubes et tuyaux en aciers non moulé.

24.10 Sidérurgie et première transformation de l'acier

Cette classe comprend :

- ✓ la production de fontes brutes et de fontes spiegel en gueuses, saumon ou autres
- ✓ la production de ferroalliages ;
- ✓ la réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux ;
- ✓ la production d'acier en lingots ou autres formes primaires ;
- ✓ la fabrication de produits laminés, de barres et fils profilés en acier obtenus à chaud ;
- ✓ la fabrication des produits du travail à froid de l'acier (première transformation) notamment : étirage de barres, laminage de feuillards, formage de profilés, tréfilage, les rails, palplanches et profilés soudés.

Produits associés :

24.10.1	Produits de la sidérurgie
24.10.2	Tubes et tuyaux en acier

24.10.3	Autres produits de la première transformation de l'acier

Les **Produits de la sidérurgie** sont les produits sidérurgiques primaires (fontes et ferroalliages…), l'acier en lingots et en demi-produits obtenus à chaud : les produits plats (tôles, feuillards…), fil machine, les ronds à béton (fers à béton), les barres et profilés laminés à chaud et y compris aussi les déchets ferreux (ferrailles…).
Les **Tubes et tuyaux en acier** comprennent aussi les profilés creux et accessoires de tuyauterie en acier
Les **Autres produits de la première transformation de l'acier** sont des produits obtenus par travail à froid : barres étirées, feuillards laminés, fils tréfilés profilés formés ou pliés, tôle ondulée

24.2 Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux

Ce groupe comprend la production par raffinage (ou première fusion) à partir des minerais métal et la production par affinage (ou seconde fusion) à partir de vieux métaux.

24.20 Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux

Cette classe comprend :

- ✓ la production des métaux précieux bruts et de leurs alliages ainsi que leur affinage ou remise au titre: or, argent, platine,
- ✓ la production de demi-produits en métaux précieux (ou en plaqué ou doublé)
- ✓ la production d'alumine, d'aluminium (première ou deuxième fusion) et d'alliages d'aluminium
- ✓ la production de demi-produits en aluminium : tôles, feuilles, barres, fils, profilés, tuyaux, etc.
- ✓ la production de plomb, de zinc et d'étain (première ou deuxième fusion), de leurs alliages et des demi-produits en ces métaux
- ✓ la production de cuivre (première ou deuxième fusion) d'alliages de cuivre et de demi-produits et de tubes en cuivre
- ✓ la production de chrome, de nickel, de manganèse et autres métaux et alliages (première ou deuxième fusion) ainsi que les demi-produits correspondants.

Cette classe *ne comprend pas* le revêtement en métaux non ferreux tel que nickelage, chromage, etc. (cf. 25.20).

Produits associés *:*

24.20.1	Argent
24.20.2	Or
24.20.3	Platine
24.20.4	Demi-produits en métaux précieux
24.20.5	Alumine
24.20.6	Aluminium ; demi-produits en aluminium
24.20.7	Produits n.c.a. de la première transformation des métaux non ferreux

Demi-produits en métaux précieux comprend aussi les plaqués ou doublés de métaux précieux (y compris l'argent et l'or).

Aluminium ; demi-produits en aluminium comprend l'aluminium brut et les produits de sa première transformation : poudres et paillettes, barres et profilés, fils, tôles et bandes, feuilles, tubes et tuyaux. Comprend aussi les déchets et débris d'aluminium.
Les **Produits n.c.a. de la première transformation des métaux non ferreux** sont les métaux bruts (plomb, zinc, étain, cuivre, nickel, manganèse…) et les produits de leur première transformation : poudre, barres et profilés, fils, tôles et bandes, feuilles et bandes minces, tubes et tuyaux. Comprend aussi les déchets et débris de ces métaux.

24.3 Fonderie

Ce groupe comprend la fabrication de pièces métalliques diverses moulées ou coulées par centrifugation. Ces travaux de fonderie s'effectuent exclusivement pour compte de tiers, à l'exception de la production pour compte propre des tubes, tuyaux et de leurs accessoires en fonte ou en acier centrifugé.

Ce groupe *ne comprend pas* la production sur album d'articles divers moulés, par exemple les radiateurs, articles d'économie domestique et sanitaires, etc., relevant des classes appropriées.

24.30 Fonderie

Cette classe comprend :

- ✓ les travaux de fonderie en fonte malléable, à graphite sphéroïdal ou grise ordinaire, ou encore en acier ;
- ✓ les travaux de fonderie en métaux légers (aluminium, magnésium, etc.) en bronze ou en métaux précieux ;
- ✓ la fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires en fonte ou en acier centrifugé.

Les produits de cette classe sont des pieces de fonderie tels que les tubes et tuyaux en acier : profilés creux et accessoires de tuyauterie en fonte. Y sont inclus également les pièces réalisées sur plan ou modèle, et les demi-produits à usiner.

25 Fabrication d'ouvrages en métaux

Cette division est organisée autour de deux ensembles d'activités :

- ✓ la production pour compte propre d'articles métalliques (en acier, en fonte, en aluminium, etc.) remplissant une fonction déterminée (éléments pour la construction, réservoirs, chaudronnerie, radiateurs et chaudières, outillage, quincaillerie, ustensiles, etc.)
- ✓ des services industriels concernant des opérations réalisées en sous-traitance : estampage, emboutissage, frittage, revêtement des métaux, décolletage, mécanique générale, etc.

Elle comprend aussi le service sous-traités intervenant dans la fabrication des ouvrages en métaux par exemple : l'assemblage de structure métalliques, peinture et revêtements, adaptation de portes ; assemblage de coutellerie et aiguisage de lames et d'outils.

Sont exclues de cette division:

- certaines filières "métalliques" spécifiques comme celles des machines (cf. 28), de l'automobile (cf. 29), ou des métaux précieux.
- les activités spécialisées de réparation (cf. 33.1) et d'installation de machines et équipements (cf. 33.2)

25.1 Fabrication de structures métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés

25.10 Fabrication de structures métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de structures métalliques pour la construction (pylônes, tabliers, passerelles, etc.), de menuiseries métalliques (portes, portails, grilles, fenêtres, huisseries, etc.) et de constructions métalliques préfabriquées
- ✓ la fabrication et le montage d'ossatures métalliques pour équipements industriels.
- ✓ la fabrication de réservoirs, de citernes et de cuves métalliques fixes et de bouteilles pour gaz comprimés ou liquéfiés.

Cette classe *ne comprend pas* le montage de structures métalliques pour la construction (cf. 43.04).

25.2 Fabrication d'autres ouvrages en métaux, travail des métaux

25.20 Fabrication d'autres ouvrages en métaux, travail des métaux

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de générateurs de vapeur (et de leurs auxiliaires) pour usages industriels (y compris pour navires) ou énergétiques (y compris réacteurs nucléaires) ;
- ✓ la fabrication d'armes lourdes (matériel d'artillerie, mitrailleuses, etc.), de revolvers et d'armes de chasse, de tir sportif et de défense et de toutes munitions ;
- ✓ la fabrication de coutellerie et de couverts ainsi que d'instruments et outils tranchants ou d'armes blanches ;
- ✓ la fabrication de serrures et autres fermetures pour le bâtiment (cadenas, verrous) ;
- ✓ l'ameublement, l'automobile, etc., ainsi que de ferrures (charnières, gonds, paumelles, etc.) ;
- ✓ la fabrication d'outils à main : outillage agricole, domestique ou pour la construction, marteaux, pinces, tournevis, clés, limes, forets etc. ;
- ✓ la fabrication de scies et lames de scies, y compris circulaires et de chaînes coupantes ;
- ✓ la fabrication de câbles, tresses et élingues métalliques ;
- ✓ la fabrication de fil barbelé, grillages, treillis, et d'armatures préparées pour le bâtiment ;
- ✓ la fabrication de clous, pointes et articles divers de clouterie ;
- ✓ la fabrication de chaînes, chaînettes et ressorts ;
- ✓ la fabrication d'articles de visserie et de boulonnerie : boulons, vis, écrous, rondelles ;

- ✓ la fabrication d'ustensiles métalliques pour la cuisson (casseroles, poêles, cocottes, etc.) ou le ménage ;
- ✓ la fabrication d'articles sanitaires en métal : baignoires, éviers, etc. ;
- ✓ la fabrication d'articles utilitaires en métal, échelles, escabeaux seaux, boites à lettres, arrosoirs, etc. ;
- ✓ .la fabrication d'éléments de couverture en métal ; gouttières, faîtages, etc.;
- ✓ la fabrication de bidons, fûts, tonnelets et tourets métalliques;
- ✓ la production pour des tiers de pièces métalliques forgées, frittées, estampées ou matricées, découpées ou embouties ;
- ✓ la production pour des tiers de pièces métalliques usinées (par alésage, fraisage, tournage, perçage, soudage etc.) ;
- ✓ les opérations de traitement ou de revêtement des métaux exécutées pour des tiers : Traitements thermiques, électrolytiques (anodisation), mécaniques (polissage, gravure) ; revêtements protecteurs ou décoratifs des métaux (émaillage, vernissage, peinture, etc.) et plastification ;
- ✓ la reconstruction, réalisée pour des tiers, de moteurs thermiques (réalésage).

Cette classe *ne comprend pas :*

- la fabrication de conteneurs de transport (cf. 29.00) ;
- l'installation et le montage de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie (cf. 33.2);
- la fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé (cf. 28.10) ;
- la fabrication de tôle ondulée (cf. 24.20)

26 Fabrication de produits électroniques et informatiques

Cette division comprend la fabrication d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques, d'équipements de communication et de produits électroniques similaires, ainsi que la fabrication de composants pour ces produits. Les processus de fabrication de cette division sont caractérisés par la conception et l'utilisation de circuits intégrés et l'application des technologies de la miniaturisation.

Cette division comprend également la fabrication de produits électroniques grand public, d'instruments de mesure de contrôle et de navigation, d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électro-médicaux et électro-thérapeutiques, d'équipements et d'instruments optiques, ainsi que la fabrication de supports magnétiques et optiques.

Elle comprend aussi les services sous traités intervenant dans la fabrication de produits électroniques et informatiques, tels que l'assemblage de circuits imprimés et impression ; assemblage d'ordinateurs et de périphériques e de matériels de communication pour compte de tiers ; assemblage et fonctions diverses de produits électroniques grand public.

26.1 Fabrication de composants électroniques, d'ordinateurs et de périphériques

26.11 Fabrication de composants, cartes électroniques et supports magnétiques

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de semi-conducteurs (disques ou plaquettes) et d'autres composants ; électroniques passifs (condensateurs, résistances, transformateurs, circuits imprimés nus, etc.) ou actifs (diodes, transistors, tubes et composants d'affichage, etc.) ainsi que la connectique et le câblage propre à l'électronique ;

- ✓ la fabrication de circuits imprimés et de cartes électroniques, y compris cartes à puces ;
- ✓ le montage et/ou l'assemblage de cartes électroniques diverses pour compte de tiers ;
- ✓ la fabrication de supports d'enregistrement magnétiques et optiques (bandes, cassettes, disquettes, disques durs, etc.) ;
- ✓ fabrication de panneaux solaires, les câbles USB, etc.

26.12 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication et/ou l'assemblage d'ordinateurs, tels que des gros systèmes, des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables et des serveurs, ainsi que des équipements informatiques périphériques, tels que systèmes de stockage, unités d'entrée et de sortie (imprimantes, écrans, claviers) et imprimantes multifonction ;
- ✓ la fabrication de terminaux informatiques, tels que des guichets automatiques de banque, des terminaux, points de vente, non mécaniques.

Cette classe *ne comprend pas* la fabrication de produits électroniques grand public, tels que lecteurs de CD et de DVD (cf. 26.22), d'écrans de télévision et consoles de jeux vidéo (cf.26.22).

26.2 Fabrication d'équipements de communication et de produits électroniques grand public

26.21 Fabrication d'équipements de communication

Cette classe comprend la fabrication d'équipements téléphoniques et de communication des données, qu'il soit professionnel ou d'usager, par voie filaire, hertzienne ou sans fil.

26.22 Fabrication de produits électroniques grand public

Cette classe comprend la fabrication d'équipements électroniques audio et vidéo destinés aux loisirs domestiques, aux véhicules automobiles, aux systèmes d'information du public et à l'amplification des instruments de musique.

26.3 Fabrication d'équipements d'imagerie médicale, de précision, d'optique et d'horlogerie

Ce groupe comprend la fabrication d'instruments de mesure, de contrôle et de navigation pour divers usages industriels et non industriels, y compris les appareils de mesure du temps, tels que les montres et horloges et les appareils similaires.

Il comprend également les équipements électro-médicaux d'optique et de photographie.

26.30 Fabrication d'équipements d'imagerie médicale, de précision, d'optique et d'horlogerie

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication d'équipements de mesure, d'essai, de contrôle et de navigation ;
- ✓ la fabrication d'équipements d'imagerie médicale et d'irradiation ;

- ✓ la fabrication de montres, de matériel d'horlogerie et de contrôle du temps ;
- ✓ la fabrication de matériels optiques et photographiques ;
- ✓ la fabrication d'instruments de mesure, de contrôle ou d'essaie.

Cette classe *ne comprend pas* :

- la production de lunettes (cf.32.03) ;
- le commerce de lunettes, même associé au montage de verres correcteurs (cf. 47).

27 Fabrication d'équipements électroniques

Cette division comprend la fabrication de produits destinés à la production, à la distribution et à l'utilisation de l'électricité. La fabrication d'appareils électriques d'éclairage, d'appareils électriques de signalisation et d'appareils électroménagers (électriques ou non) est également incluse.

Elle comprend aussi les services sous-traités intervenant dans la fabrication des équipements électriques tels que l'assemblage des équipements concernés, peinture et revêtement ; bobinage des machines tournantes (cf.27.00.0

27.1 Fabrication de machines et matériels électrotechniques

27.10 Fabrication de machines et matériels électrotechniques

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de tout type de moteurs électriques (courant continu ou alternatif), de générateurs et de groupes électrogènes, de transformateurs électriques, de matériel de distribution et de commande électrique ;
- ✓ la fabrication de matériels d'installation électrique, ainsi que de fils ou câbles électriques isolés ou non, y compris en fibres optiques ;
- ✓ la fabrication de piles et accumulateurs électriques pour tous usages ;
- ✓ la fabrication d'ampoules, de lampes et d'appareils d'éclairage électrique.

Cette classe *ne comprend pas* :

- la fabrication des équipements électriques spécifiques aux véhicules automobiles (cf. 29.00) ;
- la fabrication d'appareils électriques de signalisation, de sécurité ou de contrôle, de condensateurs et d'électro-aimants.

27.2 Fabrication d'appareils domestiques

27.20 Fabrication d'appareils domestiques

Cette classe comprend la fabrication de produits "blancs" et de petits appareils électroménagers, fonctionnant généralement à l'électricité, ainsi que les appareils ménagers comme les cuisinières utilisant une autre source d'énergie.

Cette classe *ne comprend pas :*

- la fabrication de machines à coudre (cf. 28.20) ;
- la fabrication de matériels de conditionnement d'air (cf. 28.10).

27.3 Fabrication d'autres fournitures électriques

27.30 Fabrication d'autres fournitures électriques

28 Fabrication de machines et équipements (n.c.a)

La division couvre la fabrication de machines et d'équipements qui exercent, de manière autonome, une action mécanique ou thermique sur des matières ou qui exécutent des opérations sur des matières (par exemple manutention, pulvérisation, pesage ou emballage), y compris leurs organes mécaniques de production et de transmission de l'énergie et les pièces détachées spécifiques à ces machines. Les machines et équipements comprennent aussi bien des matériels fixes, mobiles ou portatifs, utilisés dans l'industrie, l'agriculture, la construction ou le secteur tertiaire, à usage civil ou militaire, public ou privé.

Cette division comprend également la fabrication de machines diverses d'usage spécifique, non classées ailleurs, comme les manèges et attractions foraines, etc., et les services sous-traités intervenant dans la fabrication des machines et équipements n.c.a (cf. 28.00.0).

28.1 Fabrication de machines d'usage général

28.10 Fabrication de machines d'usage général

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de moteurs thermiques et de turbines ainsi que leurs parties, sauf ceux destinés aux véhicules automobiles, motocycles et aéronefs ;
- ✓ la fabrication d'appareils hydrauliques ou pneumatiques (y compris pompes, compresseurs et transmissions) ;
- ✓ la fabrication de robinetterie et de vannes pour l'industrie, le sanitaire, le chauffage, etc. ;
- ✓ la fabrication d'organes mécaniques de transmission de l'énergie, d'engrenage, de roulements et d'embrayages ;
- ✓ la fabrication de four et de brûleurs ;
- ✓ la fabrication de matériel de levage et de manutention ;
- ✓ la fabrication de machines et équipements de bureau ;
- ✓ la fabrication d'outillages portatifs à moteur incorporé ;
- ✓ la fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels.

Cette classe *ne comprend pas :*

- la fabrication d'équipements et de composants électriques pour moteurs à combustion interne (cf. 29.00) ;
- la fabrication de fours domestiques (cf. 27.20) ;
- la fabrication d'ordinateurs et équipements périphériques (cf. 26.12).

28.2 Fabrication de machines d'usage spécifique

28.20 Fabrication de machines d'usage spécifique

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de matériels agricoles ou forestiers: tracteurs, remorques, engins pour planter, traiter, récolter, etc. ;
- ✓ la fabrication, de machines-outils et leurs pièces spécifiques ou leurs accessoires utilisés pour le travail des métaux ou autres matériaux durs ;

- ✓ la fabrication de machines et d'appareils pour la métallurgie, l'extraction et les mines, le bâtiment et le génie civil ;
- ✓ la fabrication de machines et d'appareils destinés aux industries agro-alimentaires ;
- ✓ la fabrication de machines pour le travail du cuir et des chaussures, l'industrie textile, de l'habillement ;
- ✓ la fabrication de machines pour les industries du bois, du papier, du caoutchouc, du plastique du verre, etc. ;
- ✓ la fabrication de manèges, de balançoires et d'attractions foraines.

29 Construction de véhicules automobiles

La division comprend la fabrication de véhicules automobiles destinés au transport de passagers ou de marchandises, y compris la fabrication de leurs parties et accessoires spécifiques, de remorques et de semi-remorques.

La division 29 concerne aussi bien la construction de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que leur assemblage ou leur aménagement. Elle concerne ainsi les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les aménageurs. La filière complète s'organise à partir du moteur et des organes mécaniques ou électriques en amont, dès lors qu'ils sont spécifiquement destinés à des véhicules automobiles.

Les services sous-traités intervenant dans la fabrication de véhicules automobiles font parti de cette division (cf. 29.00.0).

29.0 Construction de véhicules automobiles

29.00 Construction de véhicules automobiles

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de moteurs à combustion interne pour véhicules automobiles ;
- ✓ la fabrication de châssis pour véhicules à moteur ;
- ✓ la fabrication de voitures de tourisme, des utilitaires dérivés, des vans et des autocaravanes ;
- ✓ la fabrication de véhicules utilitaires : camions et camionnettes, autocars, tracteurs routiers, etc. ;
- ✓ la fabrication de remorques et de semi-remorques ;
- ✓ la fabrication de conteneurs ;
- ✓ l'aménagement de tous types de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques, notamment de caravanes, autocaravanes et véhicules utilitaires ;
- ✓ la fabrication de dispositifs mécaniques, électriques ou de carrosserie ou de selleries conçus spécifiquement pour équiper un véhicule automobile ;
- ✓ la fabrication de sièges de voitures ;
- ✓ le montage ou l'assemblage de sous-ensembles complets, de parties et d'accessoires pour véhicules automobiles, pour compte de tiers.

Cette classe *ne comprend pas* :

- le réalésage pour compte de tiers (cf. 25.20) ;
- la fabrication de tracteurs, véhicules à traction animale et remorques agricoles (cf. 28.20) ;
- la fabrication de tombereaux automoteurs et d'autres engins utilisés dans la construction et les mines (cf. 28.20) ;
- la fabrication de chars et d'autres véhicules militaires de combat (cf. 30.20) ;

- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (cf. 45.20) ;
- la fabrication de batteries et d'appareils d'éclairage pour véhicules automobiles (cf. 27.10).

Produits associés :

29.00.1	Moteurs pour véhicules automobiles
29.00.2	Voitures particulières
29.00.3	Autobus et autocars
29.00.4	Véhicules utilitaires
29.00.5	Carrosseries et remorques
29.00.6	Pièces et accessoires automobiles n.c.a.

30 Fabrication d'autres matériels de transport

La division comprend la fabrication de matériel de transport comme les bateaux et de navires, le matériel ferroviaire roulant et les locomotives, les aéronefs et lanceurs et la fabrication d'équipements pour ces matériels.

Le champ concerne les matériels civils, militaires ou de plaisance. Elle comprend aussi les services sous-traités intervenant dans la fabrication d'autres matériels de transport (cf.30.00.0).

30.1 Construction navale

30.10 Construction navale

La classe comprend la construction (ou la reconstruction) de tous navires, bateaux, embarcations, pirogues et structures flottantes pour le transport de passagers et de fret, la pêche ou d'autres usages commerciaux, militaires, sportifs ou de loisirs.

Cette classe *ne comprend pas :*

- les activités d'entretien et de réparation spécialisée de navires, bateaux et structures flottantes (cf. 33.10) ;
- la démolition navale (cf. 38.20).

Produits associés :

30.10.1	Pirogues
30.10.2	Autres navires marchands
30.10.3	Bateaux de pêche
30.10.4	Bateaux de plaisance
30.10.5	Autres produits de la construction navale

30.2 Fabrication d'autres équipements de transport

30.20 Fabrication d'autres équipements de transport

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de locomotives, de locotracteurs et de tous véhicules tractés pour voies ferrées, y compris pour exploitation minière, ainsi que leurs parties et accessoires spécifiques ;
- ✓ le reconditionnement et l'équipement de matériel ferroviaire roulant ;
- ✓ la fabrication d'appareils mécaniques et électromécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées, fluviales, portuaires et routières ;
- ✓ la construction d'avions (ou leur grande révision) et autres aéronefs commerciaux, militaires ou de loisir, ainsi que leurs parties et équipements spécifiques ;
- ✓ la fabrication de chars et autres véhicules militaires de combat ;
- ✓ la fabrication de motocycles, de cyclomoteurs, de leurs moteurs, parties et accessoires spécifiques ;
- ✓ la fabrication de bicyclettes y compris pour enfants, de landaus ou poussettes et autres cycles sans moteur, ainsi que leurs parties et accessoires spécifiques ;
- ✓ la fabrication de véhicules pour invalides, avec ou sans moteur, et de leurs parties ;
- ✓ la fabrication de charrettes à traction animale, charrettes à bras, chariots pour achats, etc.

Cette classe *ne comprend pas :*

- la fabrication d'appareils électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande (cf. 27.30) ;
- l'entretien et la réparation de motocycles (cf. 45.40) ou de cycles (cf. 95.20) ;
- la fabrication de chariots de levage ou de manutention, y compris diables et brouettes (cf. 28.10) ;
- la fabrication de remorques de tourisme (cf. 29.00).

Produits associés :

30.20.1	Matériel ferroviaire roulant
30.20.2	Véhicules militaires de combat
30.20.3	Fabrication de charrettes et autres matériels de transport
30.20.4	Motocycles et équipements pour motocycles
30.20.5	Cycles et équipements pour cycles
30.20.6	Véhicules pour invalides
30.20.7	Matériels de transport n.c.a.

31 Fabrication de meubles et matelas

La division comprend la fabrication de meubles principalement en bois, en métal ou en plastique. Les techniques de fabrication sont largement similaires à celles des divisions travaillant ces matériaux (16, 25 et 22) mais les caractéristiques esthétiques et fonctionnelles du mobilier constituent une spécificité importante pour le processus de production.

Cette division comprend aussi les services sous-traités intervenant dans la fabrication de meubles et matelas tels que le garnissage de sièges, vernissage, peinture et autres, finitions des meubles, etc.

31.0 Fabrication de meubles et matelas

31.01 Fabrication de matelas et sommiers

Cette classe *ne comprend pas :*

- la fabrication de matelas gonflables (cf. 22.20) ;
- la fabrication de plaques de mousse en plastique non revêtues (cf. 22.20).

31.02 Fabrication de meubles

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication de tous sièges (ameublement intérieur, cuisine, jardin, bureau, etc.), sauf ceux destinés aux véhicules ou à la médecine ;
- ✓ la fabrication de meubles d'intérieur (lits, buffets, tables, etc.), y compris les opérations de vernissage ou peinture ;
- ✓ la fabrication de meubles de cuisine et de jardin ;
- ✓ la fabrication de meubles pour magasins, bureaux, écoles, etc. ;

Cette classe *ne comprend pas* :

- l'installation de mobilier modulaire (cf. 43.20) ;
- la restauration de meubles (cf. 95.20).

32 Autres industries

La division comprend la fabrication de différents articles non classés ailleurs dans la nomenclature. Il s'agit d'une division résiduelle : les processus de production, les matières de base et l'utilisation des articles produits sont divers sans que l'importance des activités justifie de créer plusieurs divisions. Certaines activités peuvent être distinguées au niveau classe, mais la dernière classe étant particulièrement hétéroclite.

32.0 Autres industries

32.01 Fabrication d'articles de bijouterie

Cette classe comprend :

- ✓ le travail des perles, pierres gemmes et diamants ;
- ✓ la fabrication d'articles de bijouterie, de joaillerie et d'orfèvrerie ;
- ✓ la fabrication d'articles techniques et de laboratoire en métal précieux la fabrication de bijoux de fantaisie et de parures ;
- ✓ la frappe de monnaies.

32.02 Fabrication d'instruments de musique

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication d'instruments à cordes, à vent, à percussion, etc., y compris instruments de musique électronique ;
- ✓ la fabrication de parties et d'accessoires d'instruments de musique.

32.03 Activités manufacturières n.c.a

Cette classe comprend :

- ✓ la fabrication d'articles et de matériels pour les sports et les jeux de plein air et de salle ;
- ✓ la fabrication de poupées, de peluches, de jouets et de jeux divers, y compris électroniques ;
- ✓ la fabrication d'appareils de laboratoire, de matériels orthopédiques et de prothèses dentaires de mobilier et d'instruments chirurgicaux, médicaux ou dentaires non électronique ;
- ✓ la fabrication de lunettes, verres et lentilles ;
- ✓ la fabrication de balais, de pinceaux et de brosses ;
- ✓ la fabrication de stylos, de crayons et d'articles de bureau (tampons encreurs, cachets etc.) ;
- ✓ la fabrication de parapluies, de parasols et de cannes ;
- ✓ la fabrication de boutons, de bouton-pression et de fermetures à glissière ;
- ✓ la fabrication d'articles à usage personnel (pipes, peignes, perruques, postiches, etc.) ;
- ✓ la fabrication de briquets et bougies la fabrication de fleurs artificielles et compositions florales, de cercueils, etc. ;
- ✓ les activités des taxidermistes.

33 Réparation et installation de machines et d'équipements professionnels

La division ne vise que les activités d'entretien et de réparation spécialisée. Un volume important des activités de réparation est également effectué par les fabricants. . Le classement des unités concernées s'effectue selon la règle générale de détermination de l'activité principale. Il en va de même en cas d'activités combinées de commerce et de réparation. La transformation ou la reconstruction de machines et d'équipements sont assimilées à leur production et relèvent donc des divisions concernées.

La réparation et l'entretien d'articles utilisés à la fois comme biens d'équipement et biens de consommation relèvent en général de la réparation de biens personnels et domestiques, (division 95), laquelle concerne aussi la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements de communication. La réparation et l'entretien des véhicules automobiles et des motocycles sont proches du commerce de ces biens division 45.

L'installation spécialisée de machines et d'équipements industriels constitue le second volet de cette division 33. Toutefois, les activités d'installation d'équipements faisant partie intégrante de bâtiments ou de structures similaires, c'est à dire qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage lui-même, sont classées dans la construction.

33.1 Réparation de machines et d'équipements professionnels

33.10 Réparation de machines et d'équipements professionnels

Cette classe comprend :

- ✓ la réparation et l'entretien de structures métalliques, de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques ;
- ✓ la réparation et l'entretien de générateurs de vapeur de tout type ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'armes à feux et de pièces d'artillerie, y compris la réparation de fusils pour le tir sportif et de loisirs ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'articles de coutellerie ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'outils à main et d'outillage pour machines ;
- ✓ la réparation et l'entretien de serrures et d'autres systèmes complexes de verrouillage ;
- ✓ la réparation et l'entretien de coffres-forts, sans surveillance associée ;

- ✓ la réparation et l'entretien de caddies de supermarchés ;
- ✓ les services de réparation par soudure mobile ;
- ✓ la réparation et l'entretien de moteurs à combustion interne de véhicules autres qu'automobiles, de pompes, compresseurs et équipements similaires et de machines hydrauliques, d'articles de robinetterie, d'organes mécaniques de transmission ;
- ✓ la réparation et l'entretien de fours industriels, de matériel de levage et de manutention des matériaux ;
- ✓ la réparation et l'entretien de caisses enregistreuses, de photocopieuses, de calculateurs, électroniques ou non, de machines à écrire ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'équipements industriels de réfrigération et de purification de l'air ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage ;
- ✓ la réparation et l'entretien de matériels pour les industries chimiques et de matériel non électrique pour le soudage ;
- ✓ la réparation et l'entretien de distributeurs automatiques ;
- ✓ la réparation d'outillages portatifs à moteur incorporé ;
- ✓ la réparation et l'entretien de machines-outils de découpe et de formage des métaux et de leurs accessoires ;
- ✓ la réparation et l'entretien de tracteurs agricoles et de machines agricoles et forestières, de machines pour la métallurgie, l'extraction et la construction, de machines de transformation des aliments, des boissons et du tabac, de machines pour la production de vêtements en tissus et de cuir, de machines pour la papeterie, le travail du caoutchouc ou des plastiques, de machines d'imprimerie ;
- ✓ la réparation et l'entretien de robots industriels multitâches à usage spécifique ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'autres machines d'usage général ou spécifique et d'autres machines ;
- ✓ outils relevant de la division 28 ;
- ✓ l'affûtage ou l'installation de lames et de scies pour machines ;
- ✓ la fourniture de services de réparation par soudure ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'équipements d'aide à la navigation ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'instruments de contrôle des émissions des véhicules à moteur ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'instruments météorologiques ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'instruments d'essai et de contrôle des propriétés physiques, électriques et chimiques ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'instruments de géodésie ;
- ✓ la réparation de microscopes (optiques, électronique et protoniques) ;
- ✓ la réparation et l'entretien de compteurs de temps et d'horloge de type professionnel ;
- ✓ la réparation de matériel photographique ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'appareils d'imagerie par résonance magnétique ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'appareils médicaux à ultrasons, des stimulateurs cardiaques et des électrocardiographes ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'appareils pour faciliter l'audition ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'appareils électro médicaux pour techniques endoscopiques ;
- ✓ la réparation et l'entretien de transformateurs électroniques, de bobines, starters et autres inducteurs, électroniques ;
- ✓ la réparation et l'entretien de composants électroniques ;

- ✓ la réparation et l'entretien des transformateurs de puissance, de distribution et de transformateurs spéciaux ;
- ✓ la réparation et l'entretien de moteurs et de générateurs électriques et de groupes électrogènes à moteur ;
- ✓ la réparation et l'entretien de commutateurs et de tableaux de distribution ;
- ✓ la réparation et l'entretien de relais et de contrôles industriels ;
- ✓ la réparation et l'entretien de piles et de batteries électriques et d'appareils d'éclairage électrique ;
- ✓ la réparation et l'entretien de dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant pour le câblage d'installations électriques ;
- ✓ la réparation et l'entretien régulier de tous les types navires et bateaux ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'aéronefs et de moteurs d'aéronefs ;
- ✓ la réparation et l'entretien des locomotives et des wagons, de sièges de matériel ferroviaire roulant;
- ✓ la réparation et l'entretien de véhicules pour invalides ;
- ✓ la réparation de véhicules propulsés à la main ou à traction animale ;
- ✓ la réparation des filets de pêche, y compris raccommodage ;
- ✓ la réparation de cordes, gréements, toiles et toiles goudronnées ;
- ✓ la réparation et l'entretien d'ouvrages en caoutchouc (à l'exclusion des pneumatiques) ;
- ✓ la réparation et l'entretien de tubes et tuyaux en matières plastiques et de tuyauterie dans des établissements industriels ;
- ✓ la réparation et l'entretien de tubes et tuyaux en verre et de tuyauterie en verre dans des établissements industriels ;
- ✓ la réparation et l'entretien de tubes, conduits, gouttières et tuyaux en céramique et de tuyauterie en céramique dans des établissements industriels ;
- ✓ la restauration d'orgues et d'autres instruments de musique.

Cette classe *ne comprend pas :*

- la réparation de systèmes de chauffage central, etc. (cf. 43.0)
- la réparation de dispositifs de verrouillage mécanique, coffres-forts, etc., avec surveillance associée (cf. 80)
- la réparation de fourneaux et autres équipements de chauffage (cf. 43.0)
- la réparation des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants (cf. 43.0)
- la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements périphériques (cf. 95.11) ;
- la réparation de vidéo projecteurs (cf. 95.1) ;
- la réparation et l'entretien d'équipements de communication (cf. 95.12) ;
- la réparation de caméras vidéo et TV destinées à un usage commercial (cf. 95) ;
- la réparation de montres et d'horloges (cf. 95.20) ;
- la conversion de navires et de bateaux en usine (cf. 30.10) ;
- la réparation de moteurs de bateaux et de navires (cf. 33.10) ;
- la démolition navale (cf. 38.02) ;
- la révision, la conversion et la reconstruction d'aéronefs et de moteurs d'aéronefs en usine (cf. 30.20) ;
- la révision, la conversion et la reconstruction de locomotives et de wagons en usine (cf. 30.20) ;
- la réparation et l'entretien de motocycles (cf. 45.40) ;
- la réparation de bicyclettes (cf. 95.20).

33.2 Installation de machines et d'équipements professionnels

33.20 Installation de machines et d'équipements professionnels

Cette classe comprend :

- ✓ l'installation de générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central à eau chaude, y compris l'installation de réacteurs nucléaires ;
- ✓ l'installation de réservoirs métalliques (non destinés au chauffage de bâtiments) ;
- ✓ l'installation des chaudières pour le chauffage central ;
- ✓ l'installation de serrures et autres systèmes complexes de verrouillage ;
- ✓ l'installation de récipients métalliques ;
- ✓ l'installation de coffres-forts ;
- ✓ l'installation et le montage d'armes ;
- ✓ les travaux de tuyauterie métallique sur site industriel : chimie, pétrole, etc. - l'installation de structures chaudronnées n.c.a. ;
- ✓ l'installation de machines de bureau et comptables - l'installation et le montage de moteurs et turbines - l'installation et le montage de pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques ;
- ✓ l'installation d'articles de robinetterie et similaires ;
- ✓ l'installation d'organes mécaniques de transmission - l'installation et le montage de fours et brûleurs
- ✓ l'installation et le montage d'équipements de levage et de manutention ;
- ✓ l'installation et le montage de matériel aéraulique et frigorifique industriel ;
- ✓ l'installation d'outillage portatif à moteur incorporé ;
- ✓ l'installation de machines-outils à bois et autres matériaux - l'installation d'appareils ménagers professionnels ;
- ✓ l'installation d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage ;
- ✓ l'installation de matériels pour les industries chimiques - l'installation d'autres machines d'usage général ;
- ✓ l'installation de machines et d'équipements industriels pour l'agriculture ;
- ✓ l'installation et montage de machines-outils à métaux ;
- ✓ l'installation de machines et d'équipements industriels pour la métallurgie, pour l'extraction et la construction, pour l'industrie agroalimentaire, pour les industries textiles, pour les industries du papier et du carton, pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ;
- ✓ l'installation de machines d'imprimerie ;
- ✓ l'installation d'équipements d'irradiation médicale et électro médicaux ;
- ✓ l'installation et le montage d'instruments de mesure et de contrôle ;
- ✓ l'installation et le montage d'instruments de mesure du temps ;
- ✓ le montage de matériel photographique, cinématographique et optique professionnel - l'installation de gros systèmes et ordinateurs similaires ;
- ✓ l'installation et le montage de matériel audio-visuel professionnel (radio, TV, appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image) et d'équipements de communication ;
- ✓ l'installation de tubes et tuyaux en matières plastiques ou en verre et de tuyauterie en matières plastiques ou en verre dans des établissements industriels ;
- ✓ l'installation d'isolateurs et de pièces isolantes en céramique ;
- ✓ l'installation et le montage de moteurs et autres machines et matériels électriques - l'installation et le montage de matériel de distribution et de commande électrique ;
- ✓ le montage de matériels électriques pour moteurs, véhicules automobiles et motocycles, l'installation et le montage de matériels électriques divers ;
- ✓ l'installation d'abrasifs agglomérés ;

- ✓ l'installation d'instruments de musique ;
- ✓ l'installation de matériels de sport ;
- ✓ l'installation de billards, de baby-foot, de flippers et d'autres jeux de société et divertissement.

Cette classe *ne comprend pas :*

- l'installation et le montage de chaudières pour le chauffage central domestique (cf. 43.02) ;
- l'installation de portes, d'escaliers, d'équipements pour magasins, de mobilier, etc. (cf. 43.0) ;
- l'installation de fourneaux et autres équipements de chauffage (cf. 43.0) ;
- l'installation d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques et de trottoirs roulants, de portes automatiques, d'aspirateurs à unité centrale, etc. (cf. 43.02) ;
- l installation d'ordinateurs personnels et de logiciels (cf. 62.02).

Section D : Production et distribution d'électricité et de gaz

La section comprend des activités organisées en réseau : production localisée puis acheminée jusqu'aux utilisateurs raccordés au réseau. Cette section concerne l'exploitation des compagnies d'électricité et de gaz. Elle comprend la production, la gestion des infrastructures et la distribution aux utilisateurs. Ces différents rôles peuvent être exercés par une même unité ou par des unités distinctes.

Elle *ne comprend pas* l'alimentation en eau et l'assainissement (cf. section E), ni l'acheminement de gaz naturel par gazoducs.

35 Production et distribution d'électricité et de gaz

Cette division comprend :

- ✓ la production, le transport et la distribution d'électricité indépendamment de son origine : thermique, hydraulique, solaire, etc.;
- ✓ la production, le transport et la distribution par conduites de combustibles gazeux ;
- ✓ la production de frigories (glace hydrique), la production et la distribution de calories (vapeur et eau chaude).

Elle *ne comprend pas :*

- le transport de gaz naturel par gazoducs (division 49) ;
- la commercialisation de gaz en bouteilles (division 47) ;
- le relevé des compteurs (division 82).

35.1 Production, transport et distribution d'électricité

35.10 Production, transport et distribution d'électricité

Cette classe comprend l'exploitation des installations de production (thermique, hydroélectrique, ou d'autres sources d'énergie renouvelables), ainsi que celle des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Produits associés :

35.10.0	Électricité

L'électricité distribuée comprend aussi la location et l'entretien des compteurs.

35.2 Production et distribution de combustibles gazeux et de glace

35.20 Production et distribution de combustibles gazeux et de glace

Cette classe concerne la production de gaz manufacturé et la distribution de tous gaz combustibles acheminés aux consommateurs au moyen d'un réseau de conduites ou par d'autres modes de conditionnement (bonbonnes). Elle comprend aussi la production et la distribution de glace hydrique, de vapeur et d'air conditionné.

Cette classe *ne concerne pas* la production de gaz naturel brut (cf. 06.00) et l'exploitation de gazoducs pour son transport (cf.49.30).

Produits associés :

35.20.1	Gaz distribué
35.20.2	Glace hydrique et autres supports énergétiques

Le **Gaz distribué** comprend aussi la location et l'entretien des compteurs.
Les **Glaces hydrique**s sont des glaces en pain ou en éclats pour tous usages, alimentaires ou frigorifiques.

Section E : Production et distribution d'eau, assainissement ; traitement des déchets et dépollution

Cette section centrée sur les activités liées à l'environnement, comprend quatre divisions (36 à 39) et vise la production (captage et traitement) et la distribution d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion (collecte, traitement et élimination) de tous types de déchets et les activités de dépollution.

36 Captage, traitement et distribution d'eau

Cette division comprend la collecte, le traitement et la distribution d'eau pour répondre à des besoins ménagers et industriels. Il est également tenu compte dans la présente division de la collecte d'eau de diverses sources, ainsi que de la distribution par divers moyens.

36.0 Captage, traitement et distribution d'eau

36.00 Captage, traitement et distribution d'eau

Cette classe comprend :

- ✓ les activités de captage, de traitement et de distribution d'eau à usages industriels, agricoles, ménagers ou autres ;
- ✓ le dessalement de l'eau de mer ou d'eaux souterraines ;
- ✓ la distribution de l'eau par conduites, camions ou autres moyens ;
- ✓ l'exploitation des canaux d'irrigation jusqu'au répartiteur.

Cette classe *ne comprend pas* :

- la répartition finale de l'eau d'irrigation (cf. 01. 60)
- le traitement des eaux usées (cf. 37. 00)
- le transport (sur de longues distances) d'eau par aqueducs (cf. 49. 30).

Produits associés :

36.00.1	Eau captée et distribuée
36.00.2	Eau distribuée

Eau captée et distribuée : Eau potable et eaux non potables, pour l'irrigation, l'industrie, la lutte contre les incendies.
Eau distribuée comprend aussi la location et l'entretien des compteurs d'eau. Elle est distribuée par canalisations, camions, charrettes ou canaux d'irrigation.

37 Collecte et traitement des eaux usées

Cette division comprend l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées après collecte.

37.0 Collecte et traitement des eaux usées

37.00 Collecte et traitement des eaux usées

Cette classe comprend :

- ✓ l'exploitation de réseaux d'assainissement et d'installations de traitement des eaux usées par tous procédés ;
- ✓ l'entretien et le nettoyage des égouts et des canalisations d'évacuation du réseau public, l'évacuation et le traitement des boues d'épuration ;
- ✓ la collecte et transport d'eaux usées d'origine humaine ou industrielle, ainsi que d'eaux pluviales au moyen de réseaux d'égouts, de collecteurs, de citernes et autres moyens de transport (camions de vidange, etc.) ;
- ✓ la vidange et le nettoyage des puisards et fosses septiques ;
- ✓ l'entretien des toilettes chimiques.

Produits associés :

37.00.1	Eaux usées, traitées et boue
37.00.2	Eaux usées captées

38 Collecte, traitement et élimination des déchets et récupération

La division comprend les activités de collecte, de traitement et d'élimination de tous types de déchets. La collecte inclut le transport local des déchets ; le traitement peut viser l'élimination des déchets (ou des risques associés) ou bien la récupération des matières premières secondaires.

38.0 Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération

38.01 Collecte, traitement et élimination des déchets

Cette classe comprend :

- ✓ La collecte des déchets non dangereux (par exemple les ordures) au niveau local, telle que l'enlèvement de déchets des ménages et des entreprises ;
- ✓ l'enlèvement des détritus sur la voie publique, de déchets de construction et de décombres ;
- ✓ l'enlèvement des déchets de production des entreprises (industrielles ou non) et leur traitement approprié ;
- ✓ l'exploitation d'installations de transfert de déchets dangereux ou non;
- ✓ le traitement des déchets banals par enfouissement, incinération ou autres procédés;
- ✓ la collecte spécifique et l'exploitation d'installations adaptées au traitement de déchets à risques particuliers tels que huiles usagées, piles usagées et déchets chimiques, biologiques ou radioactifs, etc;.
- ✓ la collecte de matériaux recyclables, triés ou à trier.

Cette classe *ne comprend pas :*

- l'exploitation d'installations de tri de déchets non triés en vue de leur récupération : papier, plastique etc. (cf. 38. 02)
- la collecte et le tri de déchets partiellement triés, tels que papier, plastique, etc. pour leur commercialisation (cf. 46. 44).

38.02 Récupération de déchets

Cette classe comprend

- ✓ le démantèlement d'épaves de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération;
- ✓ la transformation en matières premières secondaires, généralement par un processus de tri mécanique ou chimique, de déchets et de débris métalliques et non métalliques ou d'autres articles

Cette classe *ne comprend pas :*

- la fabrication de nouveaux produits finis à partir de matières premières secondaires (issues ou non de la fabrication propre) : filature d'effilochés (cf. 13.10), la fabrication de pâte à papier de recyclage (cf. 17.01), rechapage de pneumatiques (cf. 22.11), travail du plastique (cf. 22.20), métallurgie à partir de vieux métaux (cf. 24), etc. (cf. section C)
- le retraitement des combustibles nucléaires (cf. 20. 12)
- la récupération de matériaux ou d'énergie à titre secondaire lors d'un traitement visant l'élimination des déchets (cf. 38.01)
- le commerce de gros des matériaux de récupération, y compris la collecte et le tri (cf. 46. 44).

NOTA : Les matières premières secondaires sont rappelées pour mémoire dans la description des produits. Mais les produits correspondants issus d'une activité habituelle de production figurent déjà dans une autre place dans la nomenclature de produits.

39 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Cette division vise la dépollution c'est-à-dire le traitement des effets d'une contamination due à l'exploitation d'installations ou à des accidents.

39.0 Dépollution et autres service de gestion des déchets

39.00 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Cette classe comprend :

- ✓ la décontamination par toutes techniques des sols et des eaux souterraines ou superficielles pollués ;
- ✓ la décontamination d'usines ou de sites industriels, y compris nucléaires
- ✓ le nettoyage des rejets d'hydrocarbures (marées noires), le désamiantage, le déminage, etc.
- ✓ les activités de contrôle, de suivi et d'alerte en cas de pollution.

Cette classe *ne comprend pas* le balayage, l'arrosage des chaussées et les autres services de voirie (cf. 81. 02).

Section F : Construction

Cette section comprend les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil. Elle vise les chantiers de construction neuve, les rénovations, les transformations et les extensions ainsi que le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur site.

La construction générale se définit comme la construction de bâtiments entiers en division 41 (habitations, bureaux, magasins et autres bâtiments publics, industriels, agricoles, etc.) ou la construction d'ouvrages complets de génie civil (division 42) tels que les réseaux routiers ou ferroviaires ponts, tunnels, ports et aéroports, réseaux divers (irrigation, assainissement, eau, gaz, pétrole, électricité), installations industrielles ou sportives, etc. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre en vue de la vente (promotion immobilière notamment) ou pour compte de tiers (comme maître d'œuvre). Ils peuvent être sous-traités pour partie ou pour la totalité selon les différents corps de métiers explicités dans la division 43.

La promotion immobilière pour la construction de bâtiments ou d'ouvrages consiste à réunir les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente.

La construction pour compte propre en vue d'une exploitation (location d'espace commercial, industriel ou pour habitation dans les bâtiments, péages d'ouvrages de génie civil) conduit au classement de l'unité concernée selon son activité d'exploitation.

41 Construction de bâtiments

Cette vise les chantiers de construction neuve, les rénovations, les transformations et les extensions ainsi que le montage de bâtiments préfabriqués. Elle comprend les travaux de construction complète d'habitations, de bureaux, de magasins et autres bâtiments publics, industriels, agricoles, etc.

41.1 Promotion immobilière

41.10 Promotion immobilière

Elle consiste à mobiliser les moyens juridiques, financiers et techniques pour construire des immeubles (ou d'implanter des infrastructures) destinés à être vendus, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de réhabilitation.
Non compris la revente en l'état par les marchands de biens (cf.68.10).

41.2 Construction de bâtiments complets

Ce groupe comprend la construction (et la rénovation) de bâtiments résidentiels (immeubles ou maisons) ou non résidentiels (bureaux, hôpitaux, écoles, etc.) complets, réalisés pour compte propre en vue d'une vente ultérieure ou pour le compte d'un client maître d'ouvrage.

41.20 Construction de bâtiments complets

Les travaux peuvent être sous traités en partie (ou en totalité) sous la responsabilité globale d'une entreprise générale de construction ou « tous corps d'état ».

42 Génie civil

Cette division comprend la construction générale d'ouvrages de génie civil. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre ou pour le compte de tiers. Ils peuvent être sous-traités pour partie ou pour la totalité.

42.0 Génie civil

42.00 Génie civil

Cette classe comprend ;

- ✓ la construction et la remise en état de toutes chaussées : routes, autoroutes et autres voies pour véhicules et piétons ainsi que les pistes d'atterrissage ;
- ✓ la construction de voies ferrées, d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc.), installations portuaires ;
- ✓ le marquage au sol des chaussées, la pose d'équipements de sécurité et de panneaux de signalisation ;
- ✓ la construction de réseaux (pour eau, gaz, pétrole, etc.) et de lignes électriques ou téléphoniques, y compris les centrales électriques, postes de transformation, stations de relevage et autres structures ou bâtiments faisant partie intégrante de ces systèmes ;
- ✓ la construction de structures complexes : ouvrages industriels, grands stades, etc. ;
- ✓ le forage de puits d'eau.

Cette classe *ne comprend pas :*

- les travaux de terrassement préalables pour la construction de routes (cf. 43.01) ;
- l'installation d'appareils d'éclairage de rue et de signaux électriques (cf. 43. 02).

Produits associés :

42.00.1	Travaux de construction d'ouvrages d'art et de réseaux
42.00.2	Travaux de construction de chaussées
42.00.3	Autres travaux de génie civil et autres ouvrages

43 Activités spécialisées de construction

Cette division comprend les activités de constructions spécialisées (travaux spéciaux), c'est-à-dire la construction de parties de bâtiments et d'ouvrages de génie civil ou la préparation à cette fin. Les activités de réparation et d'entretien similaires aux activités de pose ou de montage sont aussi comprises.

Le montage de structures métalliques et les travaux d' d'installation sont également inclus (plomberie, installation de systèmes de conditionnement d'air et d'alarmes, d'antennes, et autres travaux électriques). Les travaux de finition (menuiserie, peinture, carrelage, etc.) relèvent aussi de cette division avec d'autres travaux spécialisés divers allant des travaux sous marins au montage d'échafaudages. La location d'équipements avec opérateur relève de la classe correspondant à l'activité de construction spécifique effectuée avec ces équipements (location de bétonnière..).

43.0 Activités spécialisées de construction

Ce groupe comprend les activités de préparation d'un site aussi bien que les activités d'achèvement et de finition des travaux de construction.

43.01 Démolition et préparation des sites

Cette classe concerne les travaux de démolition de toutes constructions et de préparation des sites (terrassements en grandes masses ou courants, drainages, etc.), de forages et sondages d'essai.

Cette classe *ne comprend pas :*

- le forage de puits d'hydrocarbures (cf. 06. 01) ou d'eau (cf. 42.00)
- la décontamination des sols (cf. 39.00).

43.02 Travaux d'installation

Cette classe concerne l'installation de toutes sortes de commodités qui rendent la construction fonctionnelle, notamment l'installation de systèmes électriques, d'alarmes, de groupes électrogènes, de dispositifs de conditionnement d'air, d'ascenseurs etc., les travaux de plomberie (eau potable et eaux usées), les travaux d'isolation, la pose d'enseigne, etc.

Cette classe *ne comprend pas* l'installation et la réparation d'équipements industriels non intégrés fonctionnellement à la construction (machines et équipements à but productif et potentiellement démontables) relevant généralement de l'industrie manufacturière (division 33).

43.03 Travaux de finition

Cette classe vise notamment les travaux de plâtrerie, de menuiserie, de pose de revêtements, de peinture et de vitrerie.

Elle comprend :

- ✓ travaux de plâtre, de staff ou de stuc pour enduits intérieurs et extérieurs et la plâtrerie sèche ;
- ✓ travaux de menuiserie en bois, en matières plastiques (PVC) ou métal et métallerie-serrurerie ;
- ✓ travaux de revêtement des sols et des murs (carrelage, marbre, parquets, moquette, papier peint, etc.) ;
- ✓ travaux de peinture intérieure et extérieure ; vitrerie et miroiterie de bâtiment ;
- ✓ aménagement des stands et agencement de lieux de vente ;
- ✓ la remise en état des lieux après travaux et le nettoyage des nouveaux bâtiments.

Elle *ne comprend pas* la fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (cf. 16.22).

43.04 Autres travaux spécialisés de construction

Cette classe comprend :

- ✓ travaux de montage de charpentes en bois et de couvertures de toits, d'étanchéifiassions des toitures (et piscines) et de pose de gouttières ;
- ✓ travaux de montage et démontage d'échafaudages, y compris dans le cadre de leur location ;
- ✓ travaux de montage ou levage de structures métalliques ;
- ✓ travaux courants de maçonnerie et de béton ;
- ✓ travaux spécialisés de gros œuvre de bâtiment ;
- ✓ les travaux sous-marins ;
- ✓ la mise en place de mobilier urbain ou pour aire de jeux et de monuments funéraires ;
- ✓ la location de grues et d'autres matériels de construction avec opérateur, ne correspondant pas à une activité de construction spécifique (sinon à classer avec cette activité spécifique).

Elle ne *comprend pas* les activités de location d'échafaudages sans montage et démontage (77.02).

Section G : Commerce et réparation de véhicules automobiles et motocycles

Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et les services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La vente sans transformation (revente en l'état) comprend les opérations courantes associées au commerce, par exemple le tri, le conditionnement ou la mise en bouteilles, le fractionnement, la découpe ou le reconditionnement, le stockage (y compris réfrigéré).

La division 45 comprend les activités de commerce de véhicules automobiles et leur réparation. Les divisions 46 et 47 comprennent, toutes les autres activités de commercialisation de biens. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente à des détaillants, à d'autres grossistes ou à des utilisateurs professionnels (commerce interentreprises).Outre les activités des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, le commerce de gros comprend aussi celles des intermédiaires de commerce qui se rémunèrent par une commission sur les ventes sans acheter eux même la marchandise.

La vente au détail est la revente au public de biens essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, que ce soit en magasins, sur les marchés ou toute autre forme (Internet par exemple). La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains (non distingués dans la nomenclature) agissent en tant qu'intermédiaires rémunérés sur la base de commissions.

45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Cette division comprend toutes les activités de commercialisation (gros et détail, vente aux enchères) des véhicules automobiles (neufs comme d'occasion) et motocycles, y compris les camions, ainsi que leurs pièces et accessoires. La réparation et l'entretien (y compris lavage) de ces véhicules relève aussi de cette division.

Cette division ne comprend pas le commerce de détail de carburants et de lubrifiants (cf. 47.28), ni les activités de location de véhicules automobiles et de motocycles (cf. 77.01).

45.1 Commerce de véhicules automobiles

45.10 Commerce de véhicules automobiles

Cette classe comprend le commerce de gros et de détail de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion : voiture de tourisme, véhicules tout terrain, minibus, cars, camions, remorques et semi -remorques, caravanes et autos-caravanes, véhicules spéciaux.

Elle *ne comprend pas* :

- le commerce de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles (cf. 45.30) ;
- la location de véhicules avec ou sans chauffeur (cf. 49.21 et 77.01).

45.2 Entretien et réparation de véhicules automobiles

45.20 Entretien et réparation de véhicules automobiles

Cette classe comprend :

- ✓ l'entretien courant et préventif de véhicules automobiles, y compris lavage, lustrage ;
- ✓ les réparations mécaniques, électriques ou de carrosserie (y compris peintures et vitrages) de véhicules automobiles ;
- ✓ la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et de chambres à air ;
- ✓ le remplacement de pièces et accessoires de véhicules automobiles.

Elle ne *comprend pas* :

- le rechapage et le resculptage de pneumatiques (cf. 22.11) ;
- les services de remorquage et d'assistance routière (cf. 52.21).

45.3 Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles

45.30 Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles

Cette classe comprend le commerce de gros et de détail de tout type de pièces, composants, fournitures et accessoires de véhicules automobiles y compris pneumatiques et appareillages électriques.

Elle *ne comprend pas* le commerce de gros (cf.46.41) et de détail (cf. 47.28) de carburants et lubrifiants.

45.4 Commerce et réparation de motocycles

45.40 Commerce et réparation de motocycles

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros et de détail de motocycles, y compris les cyclomoteurs, de leurs pièces et accessoires
- ✓ l'entretien et la réparation de motocycles.

Elle *ne comprend pas* :

- la location de motocycles (cf. 77.01) ;
- le commerce de bicyclettes et de leur pièces et d'accessoires cf. 46.33 et 47.24)
- la réparation de bicyclettes (cf. 95.20).

46 Commerce de gros et activités des intermédiaires

Cette division comprend le commerce de gros pour compte propre ou pour le compte de tiers (intermédiaires du commerce) et concerne les activités de commerce intérieur comme le commerce de gros international (importation/exportation).

Cette division ne concerne pas les véhicules automobiles et motocycles (cf. 45).

46.1 Activités des intermédiaires du commerce de gros

46.10 Activités des intermédiaires du commerce de gros

Cette classe comprend les activités des commissionnaires, des courtiers en marchandises et autres intermédiaires du commerce de gros qui agissent au nom et pour le compte de tiers, y compris sur internet.

46.2 Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac

46.21 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros de céréales ;
- ✓ le commerce de gros d'oléagineux ;
- ✓ le commerce de gros de fleurs, de semences et de plants ;
- ✓ le commerce de gros de tabac brut ;
- ✓ le commerce de gros d'aliments pour le bétail et autres produits agricoles bruts.

Elle *ne comprend pas* le commerce de gros de coton et autres fibres textiles (cf. 46.44).

Produits associés :

46.21.1	Vente en gros de céréales
46.21.2	Vente en gros de fruits et légumes frais
46.21.3	Vente en gros d'aliments pour animaux
46.21.4	Vente en gros d'autres produits agricoles bruts

Les **autres produits agricoles bruts** comprennent notamment les légumes secs(le niébé).

46.22 Commerce de gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros d'animaux sur pied destinés à l'élevage, l'engraissage, l'abattage, le dressage, l'expérimentation, etc. ;
- ✓ le commerce de gros de cuirs et peaux brutes, tannées ou travaillées.

46.23 Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros de fruits et légumes frais ou en conserve ;
- ✓ le commerce de gros de viandes (y compris de volaille et gibier) et de produits à base de viande ;
- ✓ le commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques ;
- ✓ le commerce de gros de produits laitiers, d'œufs et d'ovo produits ;
- ✓ le commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles ;
- ✓ le commerce de gros de boissons;
- ✓ le commerce de gros de cigarettes et autres tabacs manufacturés ;
- ✓ le commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie ;
- ✓ le commerce de gros de café, thé, cacao et épices ;
- ✓ le commerce de gros de produits à base de céréales ;
- ✓ le commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie et autres produits alimentaires.

46.3 Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires

46.31 Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures

Cette classe vient comprend :

- ✓ le commerce de gros de fils, étoffes et tissus, articles de mercerie ;
- ✓ le commerce de gros de linge de maison et d'articles textiles non vestimentaires divers ;
- ✓ le commerce de gros d'articles d'habillement, y compris les vêtements de sport et leurs accessoires ;
- ✓ le commerce de gros de chaussures ;
- ✓ le commerce de gros d'articles en fourrure.

Elle *ne comprend pas* :

- le commerce de gros de fibres textiles (cf. 46.44)
- le commerce de gros de tapis (cf. 46.33) et moquettes (cf. 46.43).

46.32 Commerce de gros de produits pharmaceutiques et médicaux

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros des substances actives aussi bien que des produits pharmaceutiques conditionnés pour la vente au détail
- ✓ le commerce de gros d'instruments et appareils chirurgicaux, médicaux et orthopédiques ou autres produits pour la santé humaine ou animale.

46.33 Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros de mobilier domestique, de tapis et d'appareils d'éclairage
- ✓ le commerce de gros d'appareils électroménagers et de machines à coudre ;
- ✓ le commerce de gros d'appareils de radio, de télévision et de téléphones ;
- ✓ le commerce de gros de produits photographiques et optiques ;
- ✓ le commerce de gros de cassettes audio et vidéo, de CD, de DVD enregistrés ;

- ✓ le commerce de gros d'articles métalliques en bois ou en vannerie pour la table et la cuisine ;
- ✓ le commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien ;
- ✓ le commerce de gros de parfumerie, de produits de beauté et de savons ;
- ✓ le commerce de gros de cycles et de leurs pièces et accessoires ;
- ✓ le commerce de gros de papeterie, de livres, de journaux et de périodiques ;
- ✓ le commerce de gros d'articles de maroquinerie et de voyage ;
- ✓ le commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie et d'instruments de musique ;
- ✓ le commerce de gros de jeux et jouets, d'articles de sport.

Elle *ne comprend pas* :

- le commerce de gros de mobilier de bureau (cf. 46.52) ;
- le commerce de gros de cassettes audio et vidéo, de CD, de DVD vierges (cf. 46.51) ;
- le commerce de gros de machines à coudre à usage professionnel (cf. 46.52).

46.4 Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles

46.41 Commerce de gros de carburants et combustibles

Cette classe comprend le commerce de gros de tous carburants (liquides ou gazeux) ou combustibles (y compris charbon de bois), de lubrifiants et de produits pétroliers raffinés.

46.42 Commerce de gros de bois

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros de bois brut ;
- ✓ le commerce de gros de produits de la transformation primaire et secondaire du bois.

46.43 Commerce de gros de matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros de matériaux de construction (ciment, plâtre, briques, etc.) ;
- ✓ le commerce de gros de peintures, vernis, papiers peints et de revêtements de sols ;
- ✓ le commerce de gros d'appareils sanitaires, de fournitures pour la plomberie, de verre plat et de miroiterie ;
- ✓ le commerce de gros de quincaillerie générale, d'outils divers et d'articles de serrurerie.

46.44 Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles divers

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros de coton et autres fibres textiles, caoutchouc, matières plastiques, papiers et cartons en vrac ;
- ✓ le commerce de gros (sans réelle transformation) de déchets et débris ;
- ✓ le commerce de gros de produits chimiques industriels, engrais et produits phytosanitaires ;
- ✓ le commerce de gros de minerais métalliques et de métaux, sous forme primaire ou de demi-produits, d'or et de pierres précieuses.

46.5 Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures

46.51 Commerce de gros d'équipements pour l'informatique et la communication

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements périphériques et de logiciels
- ✓ le commerce de gros de composants et équipements électroniques, téléphoniques et de communication, ainsi que de supports de données vierges.

Elle *ne comprend pas :*

- le commerce de gros de machines et d'équipements de bureau (cf. 46.52)
- le commerce de gros de supports audio et vidéo enregistrés (cf. 46.33).

46.52 Commerce de gros d'autres équipements industriels et fournitures divers n.c.a.

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros de fils, d'interrupteurs et d'autres matériels d'installation électrique à usage professionnel ;
- ✓ le commerce de gros d'autres matériels électriques tels les moteurs, les transformateurs et les générateurs ;
- ✓ le commerce de gros d'instruments et d'appareils de mesure ;
- ✓ le commerce de gros de machines et de matériel agricoles ;
- ✓ le commerce de gros de machines-outils de tout type et pour tout type de matériau ;
- ✓ le commerce de matériel de chantier, grues, engins de génie civil et pour la construction ;
- ✓ le commerce de gros de machines pour l'industrie textile l'habillement et le travail du cuir ;
- ✓ le commerce de gros de machines et d'équipements de bureau, hors ordinateurs et périphériques ;
- ✓ le commerce de gros de matériel de manutention, de levage ;
- ✓ le commerce de gros d'autres machines et équipements utilisés dans l'industrie, le commerce ou les services ;
- ✓ le commerce de gros de matériel de garage, de soudage, de signalisation ;
- ✓ le commerce de gros d'engrenages et d'organes de transmission ;
- ✓ le commerce de gros d'articles techniques en caoutchouc et en plastique ;
- ✓ le commerce de gros d'appareils aérauliques.

Elle *ne comprend pas* le commerce de gros des machines à coudre domestiques (cf. 46.33).

46.6 Commerce de gros non spécialisé

46.60 Commerce de gros non spécialisé

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de gros exercé sans spécialisation particulière sur une gamme de produits ;
- ✓ règle possible en note : c'est à dire commercialisant significativement des produits relatifs à trois des quatre groupes 46.2, 46.3, 46.4 et 46.5 sans qu'aucun ne soit durablement majoritaire.

Les services rendus étant ventilés sur les catégories spécialisées précédentes, il n'y a pas de produit caractérisant cette activité.

47 Commerce de détail

Cette division comprend la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, etc.

Cette division comprend également le commerce de détail par des intermédiaires et les activités des maisons de vente aux enchères ouvertes aux particuliers.

Cette division *ne comprend pas* :

- le commerce de véhicules automobiles, de motocycles ainsi que de leurs pièces (cf. 45) ;
- le commerce des biens non destinés aux particuliers (cf. 46) ;
- la vente de produits alimentaires et de boissons à consommer sur place (cf. 56) ;
- la réparation d'articles personnels et domestiques (cf. 95.2).

47.1 Commerce de détail en magasin non spécialisé

47.10 Commerce de détail en magasin non spécialisé

Cette classe comprend le commerce de détail d'une large gamme de produits, pouvant être à prédominance alimentaires comme généralement les supermarchés, ou à prédominance non alimentaire comme généralement les grands magasins.

47.2 Commerce de détail en magasin spécialisé

47.21 Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés

Cette classe comprend le commerce de détail en magasin spécialisé sur la gamme des produits suivants :

- ✓ fruits et légumes frais ou en conserve ;

- ✓ viandes et produits à base de viande (y compris de volaille et gibier) ;
- ✓ poissons, crustacés et mollusques et les préparations à partir de ces produits ;
- ✓ confiserie, chocolaterie, pain et pâtisserie ;
- ✓ produits laitiers et d'œufs, de corps gras comestibles, de produits d'épicerie, etc. ;
- ✓ boissons (non destinées à la consommation sur place) ;
- ✓ cigarettes et autres produits à base de tabac.

47.22 Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté

Cette classe comprend le commerce de détail en magasin spécialisé sur la gamme des produits suivants :

- ✓ produits pharmaceutiques, d'herboristerie et de médicaments « traditionnels » ;
- ✓ prothèses, d'orthèses et de véhicules pour invalides ;
- ✓ parfums, produits de beauté, de toilette et d'hygiène.

Cette classe *ne comprend pas* le commerce de détail de lunettes (cf.47.29).

47.23 Commerce de détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de détail de fils, étoffes, tissus et articles de mercerie
- ✓ le commerce de détail d'articles d'habillement, y compris en fourrures, et d'accessoires du vêtement
- ✓ le commerce de détail de chaussures, d'articles en cuir et d'accessoires de voyage

47.24 Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique

Cette classe comprend le commerce de détail en magasin spécialisé sur la gamme des produits suivants :

- ✓ mobilier domestique ou de bureau, matelas, miroirs et appareils d'éclairage ;
- ✓ ustensiles ménagers, coutellerie, vaisselle, poterie, verrerie, etc.
- ✓ appareils ménagers électriques ou non électriques ;
- ✓ appareils et articles de ménage ou d'économie domestique en toutes matières (métal, bois, vannerie, terre cuite,…) ;
- ✓ instruments de musique.

Cette classe *ne comprend pas* le commerce de détail d'appareils audio et vidéo (cf. 47.27) ou d'enregistrements (cf.47.26).

47.25 Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verres, tapis, revêtements de sol et murs

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de détail de matériaux de construction, d'appareils sanitaires, carrelages et de verre plat ;
- ✓ le commerce de détail de matériaux et de matériels de bricolage ou de jardinage ;

- ✓ le commerce de détail d'articles de quincaillerie ;
- ✓ le commerce de détail de peintures et autres produits de droguerie ;
- ✓ le commerce de détail de papiers peints, de revêtements de sol, de rideaux et voilages, de tapis et moquettes.

47.26 Commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux, articles de sport et de loisir

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de détail de livres de toute nature, journaux et articles de papeterie ou de bureau ;
- ✓ le commerce de détail d'enregistrements audio et vidéo et de supports vierges ;
- ✓ le commerce de détail de jeux et de jouets ainsi que d'articles de sport et de loisir, y compris les cycles.

47.27 Commerce de détail en magasin spécialisé d'équipements informatiques et de matériel de télécommunication, audio ou vidéo

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de détail d'ordinateurs, d'équipements périphériques, de consoles de jeux vidéo et de logiciels ;
- ✓ le commerce de détail d'appareils audio et vidéo (radio, télévision, lecteurs et enregistreurs, etc.) ;
- ✓ le commerce de détail de matériel téléphonique, avec ou sans fil, fax, répondeurs, etc.

Elle *ne comprend pas* le commerce de détail de bandes et disques vierges ou enregistrés (cf. 47.26).

47.28 Commerce de détail en magasin spécialisé de carburants automobiles

Cette classe comprend :

- ✓ le commerce de détail de carburants pour véhicules automobiles et motocycles ;
- ✓ **le** commerce de détail de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles.

47.29 Commerce de détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.

Cette classe comprend les activités de commerce de détail :

- ✓ de fleurs, plantes et végétaux d'ornement, d'engrais et de produits phytosanitaires ;
- ✓ d'articles d'horlogerie, de bijouterie et de bijouterie fantaisie ;
- ✓ de matériel photographique, de lunettes (y compris activités des opticiens) et de matériel d'optique ou de précision ;
- ✓ de souvenirs, d'objets artisanaux, d'art ou de collection et d'articles religieux ;
- ✓ d'armes et de munitions ;
- ✓ de combustibles pour usages domestiques, y compris charbon de bois.

47.3 Commerce de détail hors magasin

Ce groupe concerne d'une part le commerce de détail de tous types de produits neufs ou d'occasion présentés sur des éventaires, généralement mobiles, installés sur la voie publique ou sur un emplacement de marché déterminé. Il concerne d'autre part le commerce de détail par correspondance, par internet, par distributeurs automatiques, etc.

Il ne comprend pas la fourniture d'aliments préparés à consommer sur place (cf. 56.10).

47.31 Commerce de détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons

47.32 Commerce de détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais

47.33 Commerce de détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés

47.34 Commerce de détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir

47.35 Commerce de détail sur éventaires et marchés d'articles non alimentaires divers

47.36 Autres commerces de détail hors magasin

Cette classe concerne le commerce de détail par correspondance, par Internet, par démarcheurs, par distributeurs automatiques, etc.

Section H : Transport et entreposage

Cette section concerne les activités liées au transport (régulier ou non) de passagers et de marchandises. Ce transport peut être par rail, par route, par conduites, par eau ou par air. Cette section concerne aussi les activités connexes au transport (exploitation des infrastructures de transport, manutention et entreposage du fret, etc.). La section comprend aussi la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote ainsi que les activités de poste et de courrier.

49 Transport terrestres

Cette division couvre les activités de transport de passagers et de marchandises par la route et le rail, ainsi que le transport de fluides par conduites.

49.1 Transports ferroviaires

Ce groupe concerne le transport des passagers et des marchandises par le rail.

49.10 Transports ferroviaires

Cette classe concerne :

- ✓ le transport des passagers et des marchandises par le rail;
- ✓ le transport de minerai de fer et autres matières premières.

Produits associés :

49.10.1	Services de transports ferroviaires de passagers
49.10.2	Services de transports ferroviaires de minerais
49.10.3	Services de transports ferroviaires d'autres marchandises

Cette classe *ne concerne pas* l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire (cf. 52.22).

49.2 Transports routiers

Ce groupe concerne les autres transports terrestres urbains ou interurbains notamment par route de voyageurs et de marchandises.

49.21 Transports routiers de passagers

Cette classe comprend :

- ✓ le transport de passagers par des systèmes de transport urbains utilisant divers modes (taxis, autobus, mototaxis, etc.) ;
- ✓ le transport de passagers par des systèmes de transport interurbains utilisant divers modes (autocars à horaires réguliers ou non, taxis brousse, autobus, minibus, véhicules tout terrains, etc.) ;
- ✓ l'exploitation d'autobus scolaires et de bus de transport de personnel ;
- ✓ le transport de voyageurs par véhicules à animale ;
- ✓ la location de voitures particulières avec chauffeur ;
- ✓ l'organisation d'excursions et circuits touristiques en car.

Elle *ne comprend pas* :

- ✓ le transport par ambulance (cf. 86.32)
- ✓ la location de voitures sans chauffeur (77.01)

49.22 Transports routiers de marchandises

Cette classe comprend

- ✓ le transport de marchandises par camion (enlèvement, acheminement et livraison) ;
- ✓ le transport de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale ;
- ✓ la location de camions avec chauffeur ;
- ✓ les activités de déménagements (et de garde-meuble) pour les entreprises et les ménages.

Produits associés :

49.22.1	Services de transports routiers de produits pétroliers
49.22.2	Services de transports routiers de produits alimentaires
49.22.3	Services de transports routiers des animaux
49.22.4	Services de transports routiers de minerais
49.22.5	Services de transports routiers d'autres marchandises

Elle *ne comprend pas* :

- le transport de bois dans les forêts (cf. 02.30) ;
- la distribution de l'eau par camions (cf. 36. 00) ;
- la collecte des déchets (cf. 38.00) ;
- les activités de transport de fonds (cf. 80.).

49.23 Autres activités de transports routiers

Cette classe comprend tous les autres services de transports routiers n.c.a tels que les transports mixtes (personnes et animaux), les minerais etc.

49.3 Transports par conduites

49.30 Transports par conduites

Cette classe comprend l'exploitation de conduites et stations de pompage permettant le transport de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, de gaz, de liquides, de boues et d'autres substances.

50 Transport par eau

Cette division comprend le transport (régulier ou non) de passagers et de fret par voie maritime ou fluviale. Elle comprend également l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs, de pinasses, de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme, de bacs, de bateaux-taxis, etc.

Cette division *ne comprend pas* les services portuaires, maritimes et fluviaux (cf. 52.2.).

50.1 Transports maritimes et côtiers

Ce groupe comprend le transport de passagers sur des bateaux conçus pour naviguer en mer ou dans les eaux côtières.

50.10 Transports maritimes et côtiers

Cette classe comprend :

- ✓ le transport maritime et côtier de passagers et/ou de marchandises ;
- ✓ l'exploitation de remorqueurs ou pousseurs et de plates-formes de forage ;
- ✓ la location de bateaux et navires de commerce ou de plaisance avec équipage, pour la navigation en mer.

Elle *ne comprend* pas l'exploitation de ports (cf. 52. 22).

50.2 Transports fluviaux

Ce groupe concerne le transport de passagers et de marchandises en eaux intérieures, sur des bateaux ne convenant pas au transport maritime.

50.20 Transports fluviaux

Cette classe comprend :

- ✓ le transport de passagers et/ou de marchandises voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks ;
- ✓ la location de bateaux de commerce ou de plaisance avec équipage pour le transport fluvial ;
- ✓ l'organisation d'excursions fluviales en bateau ;
- ✓ l'exploitation de bacs.

51 Transports aériens

Cette division comprend le transport aérien de passagers et de marchandises.

Cette division *ne comprend pas* :

- ✓ l'exploitation d'aéroports (cf. 52.22) ;
- ✓ les activités réalisées en utilisant un avion (photographie, pulvérisation des cultures, etc.).

51.0 Transports aériens

51.01 Transports aériens de passagers

Cette classe comprend :

- ✓ le transport aérien de passagers sur des lignes régulières et avec des horaires déterminés ;
- ✓ les vols par charters pour passagers ;
- ✓ les vols de tourisme (excursions aériennes) ;

- ✓ la location d'appareils de transport aérien avec pilote aux fins de transport de passagers ;
- ✓ les activités d'avion-taxis.

Elle *ne comprend pas* la location d'appareils sans pilote (cf. 77. 02).

51.02 Transports aériens de fret

Cette classe comprend :

- ✓ le transport aérien de fret régulier ou non, y compris de courrier ;
- ✓ la location d'appareils de transport aérien avec pilote aux fins de transport de fret ;
- ✓ le lancement de satellites et de véhicules spatiaux.

Elle *ne comprend pas* la location d'appareils sans pilote (cf. 77.02).

52 Entreposage et activités auxiliaires des transports

Cette division comprend les activités d'entreposage et les activités auxiliaires des transports, telles que l'exploitation des infrastructures de transport (comme les ports, aéroports, gares, infrastructures à péage, etc.), les activités de manutention du fret et l'organisation du transport de fret (acheminement des produits, recherche de transporteurs).

52.1 Entreposage

52.10 Entreposage

Cette classe comprend :

- ✓ l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage frigorifique ou non, ou de lieux de stockage adaptés aux marchandises (entrepôts, silos, réservoirs, hangars, etc.) ;
- ✓ l'entreposage d'archives pour compte de tiers.

Elle *ne comprend pas* la location d'espaces d'entrepôts libre accès (cf. 68.20).

52.2 Activités auxiliaires des transports

Ce groupe concerne les activités auxiliaires liées au transport de personnes ou de fret, telles que l'exploitation et l'entretien d'infrastructures de transport, la manutention du fret à différentes étapes du transport et l'organisation du transport de fret.

52.21 Manutention

Cette classe concerne la manutention portuaire et non portuaire.
Elle comprend :

- ✓ le chargement et le déchargement de marchandises ou de bagages dans les ports maritimes ou ailleurs lors de ruptures de charges ;

- ✓ l'arrimage et le débardage de conteneurs et d'autres marchandises dans les ports maritimes ou ailleurs.

52.22 Exploitation d'infrastructures de transport

Cette classe concerne les infrastructures de transports terrestres, aériens et par eau.

Elle comprend :

- ✓ l'exploitation des infrastructures ferroviaires ;
- ✓ l'exploitation des gares routières de voyageurs ;
- ✓ l'exploitation à péage d'autoroutes et d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc.) ;
- ✓ l'exploitation des garages, parcs et aires de stationnement ;
- ✓ la gestion du stationnement payant sur la voie publique et des fourrières ;
- ✓ les activités de remorquage et d'assistance routière ;
- ✓ l'exploitation des aéroports et notamment des terminaux aéroportuaires ;
- ✓ la gestion et le contrôle de l'espace aérien au voisinage des aéroports, l'entretien-maintenance des avions, l'activité des consignataires aériens ;
- ✓ les activités auxiliaires des transports aériens (billetterie, réservation, consigne, enregistrement et prise en charge des bagages) ;
- ✓ l'exploitation des ports maritimes ou fluviaux, de terminaux portuaires et de quais, voies fluviales et écluses ;
- ✓ les activités auxiliaires des transports par eau (activité des consignataires maritimes, immatriculation ou désarmement des navires, etc.).

Elle *ne comprend pas* :

- ✓ l'exploitation des ports de plaisance (cf. 93. 00) ;
- ✓ la location de lieux de garage de véhicules au mois ou à l'année (68.10).

52.23 Organisation du transport de fret

Cette classe comprend :

- ✓ l'ensemble des activités de services visant à prendre en charge l'organisation du transport de fret pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire et notamment les activités logistiques spécialisées qu'implique cette organisation (conditionnement, stockage, groupage, formalités douanières, d'assurance, fiscales, bancaires, sanitaires etc.) et la recherche puis la mise en œuvre de moyens de transport adaptés, terrestres, maritimes ou aériens.

53 Activités de poste et de courrier

Cette division comprend les activités de poste et de courrier, telles que la levée, l'acheminement et la distribution de lettres et de petits colis sous différents régimes. Elle inclut également les services de livraison locale et de messagerie.

53.0 Activités de poste et de courrier

Ce groupe distingue les activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel et les autres activités de poste et de courrier.

53.01 Activités de service postal universel

Cette classe comprend :

- ✓ la levée, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres, colis et petits paquets par les services postaux chargés de l'obligation de service universel ;
- ✓ l'acheminement des journaux au tarif de la presse, l'envoi en nombre sans adresse ;
- ✓ les services des bureaux de poste tels que la poste restante.

Elle *ne comprend pas* :

- les activités à caractère financier comme le transfert d'argent par mandat (cf. 64. 12) ;
- la location de boîtes postales (cf. 82. 01).

53.02 Autres activités de courrier et de distribution

Cette classe comprend la prise en charge, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres et de colis et petits paquets par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel.

Elle *ne comprend pas* les activités de routage (cf. 82.01).

Section I : Hébergement et restauration

durée ainsi que la fourniture de repas préparés pour consommation immédiate.

55 Hébergement

Cette division comprend la mise à disposition de locaux ou de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée, ce qui implique qu'il ne soit pas la résidence principale des utilisateurs (sinon il s'agit de location immobilière). Certaines unités peuvent proposer seulement un hébergement et d'autres une offre combinée comprenant hébergement, repas et/ou installations récréatives.

Elle comprend également la mise à disposition de locaux d'hébergement pour des séjours de longue durée destinés à des étudiants, à des travailleurs, etc.

55.0 Hébergement

55.00 Hébergement

Cette classe comprend :

- ✓ les services d'hébergement proposés par les hôtels, les motels, auberges et structures similaires ;
- ✓ les services d'hébergement proposés par les maisons de vacances, les centres touristiques ;
- ✓ la mise à disposition de lieux d'hébergement dans des terrains de camping, des parcs pour caravanes, des camps de loisirs, etc. ;
- ✓ les résidences d'étudiants et internats ;
- ✓ les foyers pour travailleurs.

Elle *ne comprend pas* la mise à disposition de logements à titre de résidence principale (cf. 68.10).

56 Restaurant et activités des débits de boisson

Cette division comprend les activités consistant à fournir des repas complets et/ou des boissons pour consommation immédiate, qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self-services ou d'établissements proposant des plats à emporter dés lors qu'ils sont préparés en vue d'une consommation immédiate, à la différence de la production ou du commerce de produits alimentaires ou de boissons.

56.1 Restauration

Ce groupe concerne la restauration sous toutes ses formes ainsi que le service des traiteurs.

56.10 Restauration

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des restaurants traditionnels ou modernes, cafétérias et salons de thé, ainsi que la restauration rapide ou en self service, y compris les cantines ;
- ✓ les activités des restaurants installés à bord des trains et bateaux ;

- ✓ les activités habituelles des traiteurs (buffets, lunchs et réceptions diverses), le catering et la fourniture de repas préparés aux collectivités.

56.2 Activités des débits de boissons

Ce groupe concerne les activités de préparation et de service de boissons destinées à la consommation sur place.

56.20 Activités des débits de boissons

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des bars, cafés et autres débits de boisson, y compris à bord des trains et bateaux ;
- ✓ les activités des discothèques et les pistes de danse où le service de boissons est prédominant ;
- ✓ les activités des vendeurs de boissons itinérants.

Elle *ne comprend pas :*

- ✓
  - les activités des discothèques et les pistes de danse sans service de boissons prédominant (cf. 93.00).

Section J : Information et Communication

Cette section concerne les activités de production de « contenus » d'informations (livres, films, musiques, indépendamment du support), leur distribution et leur diffusion ainsi que la gestion des droits correspondants. Elle recouvre aussi les activités permettant de transmettre des informations ou d'y accéder. Elle comprend également les activités liées aux technologies informatiques, au traitement des données et à la fourniture d'informations.

Cette section comprend six divisions : les activités d'édition, y compris l'édition de logiciels (58), la production cinématographique et audiovisuelle (59), la programmation et la diffusion par des chaînes de radio et de télévision (60), les télécommunications (61), les activités informatiques (62) et les activités de fourniture d'information (63).

58 Edition

L'édition consiste à réunir les moyens nécessaires pour la production pour compte propre d'un contenu d'informations diffusable et à assurer le risque commercial de sa diffusion en tant que droit d'usage.

Cette division comprend l'édition de livres de toutes natures, l'édition de journaux et de périodiques, l'édition de répertoires et de listes, ainsi que l'édition de logiciels, mais pas l'édition audio-visuelle (musique et films).

Les activités d'édition comprennent l'exploitation des droits de propriété intellectuelle (copyright) d'œuvres littéraires, de jeux électroniques et de progiciels.

Cette division concerne tous les supports possibles de l'édition (imprimée, électronique, audio ou multimédia, sur Internet, etc.).

Cette division *ne comprend pas :*

- l'édition de films et de vidéos, l'édition musicale (cf. 59) ;
- la production de matrices d'enregistrements (cf. 59) ;
- les activités d'imprimerie et de reproduction de supports enregistrés (cf. 18.).

58.1 Édition de livres et périodiques

Ce groupe concerne l'édition de livres, de journaux et de périodiques, ainsi que de répertoires et de listes d'adresses ou encore d'ouvrages reproduisant des d'œuvres d'art, photos ou gravures et de cartes postales, calendriers, etc. Ces produits se caractérisent par le niveau de créativité intellectuelle requis pour leur développement et sont généralement protégés par des droits de propriété intellectuelle (copyright).

58.10 Édition de livres et périodiques

Cette classe comprend l'édition sur papier ou tout autre support ou en ligne :

- ✓ de livres, de manuels scolaires, de brochures, y compris de dictionnaires et d'encyclopédies, d'atlas, de cartes et de plans ;
- ✓ de journaux, y compris publicitaires, de périodiques et de magazines ;

- ✓ d'annuaires (téléphoniques, professionnels, etc.), de fichiers d'adresses et autres répertoires et recueils ;
- ✓ de photos, gravures, cartes postales, cartes de vœux, calendriers, affiches, reproductions d'œuvres d'art ;
- ✓ les services de licence pour le droit de reproduction, de distribution ou d'utilisation d'œuvres originales.

Elle *ne comprend pas* la production d'œuvres originales par leurs auteurs (cf. 90. 00).

58.2 Édition de logiciels

58.20 Édition de logiciels

Cette classe comprend :

- ✓ l'édition de logiciels prêts à l'utilisation (sur support physique, en téléchargement ou en ligne) ;
- ✓ l'édition de logiciels de jeux électroniques (sur support physique, en téléchargement ou en ligne) ;
- ✓ les services de licence pour le droit de reproduction, de distribution ou d'utilisation de ces logiciels.

Elle *ne comprend pas :*

- la reproduction de logiciels (cf. 18.20) et leur commercialisation au détail (cf. 47.27) ;
- la production de logiciels pour compte de tiers (cf. 62.01).

59 Production audio et vidéo : télévisions, cinéma et son

Cette division comprend la production de films et de programmes audiovisuels, destinés à être projetés en salles ou diffusés à la télévision, les activités techniques auxiliaires, la distribution et la projection des films ainsi que la gestion des droits de propriété intellectuelle (copyright).

Cette division comprend également l'édition musicale, y compris la gestion des droits et les activités liées à l'enregistrement sonore (production des matrices sonores, leur promotion et leur distribution), ainsi que les services d'enregistrement sonore.

59.1 Production vidéo : cinéma et télévision

Ce groupe concerne la production de films et de programmes audiovisuels, sur pellicule, vidéocassette, DVD ou autre support, y compris la diffusion numérique, destinés à être projetés en salles ou diffusés à la télévision ; les activités techniques auxiliaires telles que montage, doublage, sous-titrage, etc. ; la distribution de films cinématographiques et autres productions (cassettes vidéo, DVD, etc.), ainsi que leur projection. L'exploitation et la gestion des droits de propriété intellectuelle (copyright) de films ou d'autres productions audiovisuelles, notamment en vue de leur distribution, sont incluses.

59.10 Production vidéo : cinéma et télévision

Cette classe comprend :

- ✓ la production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision de tous types quelle qu'en soit la durée ;
- ✓ la production et la réalisation de films et de programmes audiovisuels, destinés à la diffusion télévisuelle ;
- ✓ les activités de postproduction telles que montage, postsynchronisation, sous-titrage, doublage, de même que le développement et le traitement de films cinématographiques ;
- ✓ les activités des laboratoires spécialisés dans la production de films d'animation ;
- ✓ la distribution (vente ou location) de films, de bandes vidéo, de DVD et similaires auprès des cinémas, des réseaux et stations de télévision et d'autres exploitants ;
- ✓ la projection de films cinématographiques ou de bandes vidéo en salles ou dans d'autres installations de projection, ainsi que les activités des ciné-clubs.

Elle *ne comprend pas* :

- ✓ la reproduction de supports audio et vidéo à partir d'originaux (cf. 18. 20) ;
- ✓ le commerce de cassettes vidéo, de CD, de DVD (cf. 46.33, 46.51, 47.26) ;
- ✓ la location de DVD et vidéocassettes au public (cf. 77.03) ;
- ✓ la production photographique et le traitement des films, hors audiovisuel (74.02).

59.2 Production audio et édition musicale

59.20 Production audio et édition musicale

Cette classe comprend les activités aboutissant à la production de matrices sonores originales (associées au copyright), la promotion et la distribution des enregistrements (bandes, cassettes, CD) sur le marché. Ces dernières activités exercées isolément nécessitent d'obtenir au préalable les droits de reproduction et de diffusion. Ces droits s'appliquent aussi en cas de passage des enregistrements à la radio, à la télévision ou au cours d'un spectacle.

Elle inclut également les services d'enregistrement sonore en studio ou ailleurs, y compris la production d'émissions de radio enregistrées. Elle comprend aussi l'édition de livres musicaux et de partitions.

60 Programmation télévisuelle et radiodiffusion

Cette division comprend les activités d'édition de chaînes de radio et de télévision, consistant à créer du contenu, sous forme de grilles de programmes (ou programmes complets) en vue de leur diffusion, y compris sous forme d'abonnement. La télédiffusion peut faire appel à plusieurs techniques : réseau hertzien, satellite, câble ou Internet.

Cette division *ne comprend* pas :

- ✓ l'exploitation et la gestion des droits de propriété intellectuelle sur des grilles de programmes de radio et de télévision, notamment en vue de leur diffusion ;
- ✓ la distribution de programmes par câble, satellite et autres abonnements, sans réalisation de grilles de programmes (cf. 61).

60.0 Programmation télévisuelle et radiodiffusion

60.01 Édition et diffusion de programmes radio

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des réseaux ou chaînes de radiodiffusion, constituant et diffusant des grilles de programmes audio par les ondes, le câble, le satellite ou Internet ;
- ✓ la diffusion de données intégrées à la radiodiffusion (météo, etc.) ;
- ✓ la vente de temps d'antenne publicitaire à la radio.

Elle *ne comprend pas* la production de programmes radiophoniques (59.20).

60.02 Programmation de télévision et télédiffusion

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des réseaux ou chaînes de télévision, constituant et diffusant des grilles de programmes vidéo par les ondes, le câble, le satellite ou Internet, y compris à la demande
- ✓ la diffusion de données intégrée aux émissions de télévision (météo, etc.)
- ✓ la vente de temps d'antenne publicitaire à la télévision.

Elle *ne comprend pas* :

- la production de programmes de télévision dissociée de leur diffusion (59.10) ;
- l'accès à des bouquets de chaînes de télévision, sans réalisation de grilles de programmes (61).

61 Télécommunications

Cette division comprend les activités permettant la transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images. Ces activités ont pour caractéristique commune de transmettre du contenu, sans participation à sa création.
Dans le cas de la transmission de signaux de télévision, elle comprend l'intégration de bouquets de programmes (ou bouquets de chaînes) et leur distribution.

61.0 Télécommunications

61.00 Télécommunications

Cette classe comprend :

- ✓ les activités d'exploitation des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications filaires ou sans fils, ainsi que la fourniture des accès à ces installations, y compris par les cybercafés Les installations de transmission assurant ces activités peuvent reposer sur une seule technologie ou sur une combinaison de plusieurs technologies (lignes et câbles, réseau hertzien, satellites, Internet) ;
- ✓ l'acquisition de l'accès et de la capacité réseau auprès des propriétaires et opérateurs de réseaux avec fourniture de services de télécommunications aux utilisateurs. ;
- ✓ l'accès à Internet par l'opérateur de l'infrastructure filaire ou sans fil, ou par un FAI ;
- ✓ les services d'exploitation de téléphonie cellulaire ;
- ✓ la transmission et la distribution auprès du public de programmes ou de bouquets de programmes fournis par des chaînes de télévision ou de radio ;

- ✓ la fourniture de l'accès au téléphone et à Internet (cybercafés) dans des lieux ouverts au public ;
- ✓ la fourniture de services de télécommunications vocale via Internet (VOIP) ;
- ✓ les activités des revendeurs de télécommunications, c'est-à-dire l'acquisition et la revente de capacité réseau sans services supplémentaires.

62 Activités informatiques : Conseils et programmation

Cette division comprend la fourniture d'expertise dans le domaine des technologies de l'information : développement, adaptation, test et maintenance de logiciels d'une part, conseils relatifs aux systèmes informatiques intégrant les technologies du matériel, des logiciels et des communications d'autre part, ainsi que des services professionnels et techniques de nature informatique.

62.0 Activités informatiques : conseil, programmation

62.01 Programmation informatique

Cette classe comprend :

- ✓ les activités de développement, adaptation, test et prise en charge de logiciels
- ✓ la conception de programmes sur la base des instructions des utilisateurs, par exemple création de pages web, mise en place de bases de données.

Elle *ne comprend pas* les activités professionnelles concernant les systèmes informatiques, même si la fourniture de logiciels en fait partie (cf. 62.02).

62.02 Conseil et autres activités informatiques

Cette classe comprend :

- ✓ la planification et la conception (études, conseil) de systèmes informatiques intégrant les technologies du matériel, des logiciels et des communications avec éventuellement la formation des utilisateurs ;
- ✓ le conseil en développement logiciel personnalisé : analyse des besoins et des problèmes des utilisateurs, formulation de propositions de solutions ;
- ✓ la maintenance logicielle pour compte de tiers de systèmes et d'applications informatiques ;
- ✓ la gestion et l'exploitation sur site des systèmes informatiques et/ou de traitement des données du client ;
- ✓ les activités de récupération après un sinistre informatique ;
- ✓ les activités d'installation de logiciels ou de configuration d'ordinateurs personnels.

Elle *ne comprend pas* le traitement et l'hébergement des données (cf. 63.01).

63 Activités de fournitures d'information

Cette division comprend les activités des portails de recherche sur Internet, de traitement et d'hébergement de données, ainsi que d'autres activités dont l'objectif essentiel est de fournir des informations, comme celles des agences de presse.

63.0 Activités de fourniture d'information

Ce groupe concerne la fourniture d'infrastructures destinées à l'hébergement d'applications informatiques, au traitement des données et autres activités similaires, ainsi que la mise à disposition d'outils de recherche et autres portails sur Internet.

63.01 Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet

Cette classe comprend :

- ✓ la fourniture d'infrastructures destinées aux services d'hébergement et de traitement des données
- ✓ les activités d'hébergement spécialisées, de sites web, d'applications ou de services de diffusion continue
- ✓ les activités de traitement des données, telles que saisie, traitement automatisé ou gestion de bases de données
- ✓ l'exploitation de sites web qui utilisent des moteurs de recherche
- ✓ l'exploitation de sites web ayant une fonction de portail d'accès à des informations structurées ;
- ✓ la vente d'espaces publicitaires sur internet.

Elle *ne comprend pas* la conception et la réalisation de sites et de pages web (cf. 62. 01).

63.02 Autres activités liées à l'information

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des agences de presse, c'est-à-dire la collecte, la synthèse et la communication aux médias d'informations écrites, photographiques et audiovisuelles ;
- ✓ les activités de réponse aux demandes d'information par téléphone ;
- ✓ les activités de recherche d'information, pour le compte de tiers ;
- ✓ la réalisation de revues de presse ou de dossiers.

Elle *ne comprend pas :*

- les activités des centres d'appels (cf. 82.01) ;
- les activités des photojournalistes indépendants (cf. 74.0) ;
- les activités des journalistes indépendants (cf. 90. 00).

Section K : Activités financières et d'assurances

Cette section comprend les activités financières et d'assurance, ainsi que les services venant en soutien. Elle comprend également les activités associées à la détention d'actifs.

64 Activités financières

Cette division comprend les activités de collecte et de redistribution de fonds au titre de l'intermédiation financière monétaire ou non. Les dispositions institutionnelles nationales jouent un rôle important dans le classement interne à cette division.

64.1 Intermédiation monétaire

Ce groupe vise la collecte de fonds (puis leur redistribution sous forme de prêts) sous la forme de dépôts transférables, provenant, en dehors des banques centrales, d'agents non financiers.

64.11 Activités de banque centrale

Cette classe comprend :

- ✓ l'émission et la gestion de la monnaie du pays, le suivi et le contrôle de la masse monétaire ;
- ✓ la surveillance des opérations bancaires et ses activités de banque primaires ;
- ✓ la détention et la gestion des réserves de change ;
- ✓ les activités en tant que banque du gouvernement.

64.12 Autres intermédiations monétaires

Cette classe comprend :

- ✓ la collecte de dépôts et/ou de proches substituts de dépôts permettant l'octroi de certains crédits ;
- ✓ les activités de virements postaux, de mandats et des caisses d'épargne postales.

Elle *ne comprend pas* les activités de traitement et de règlement des transactions effectuées par carte de crédit (cf. 66.02).

64.2 Activités des fonds de placements, holdings et activités financières similaires

Ce groupe vise à permettre le classement d'entités détentrice d'un patrimoine financier. Il concerne les activités des sociétés holding, c'est-à-dire des entités qui détiennent le contrôle d'un groupe, leur principale activité étant la détention d'actifs. Les fonds de placement sont des entités légales organisées pour regrouper des titres ou d'autres actifs financiers, sans les administrer, pour le compte d'actionnaires ou de bénéficiaires.

64.20 Activités des fonds de placements, holdings et activités financières similaires

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des sociétés holding

- ✓ les activités des sociétés d'investissement à capital fixe ou variable et des fonds communs de placement
- ✓ les activités des fiducies et entités similaires administrées pour le compte des bénéficiaires selon les dispositions d'une convention de fiducie, d'un testament ou d'un contrat d'agence

Elle *ne comprend pas :*

- la gestion active de fonds (cf. 66.02) ou de groupes d'entreprises (cf. 70.01) ;
- l'activité des caisses de retraite (cf. 65.01) ou des régimes de sécurité sociale obligatoire (cf. 84.30).

64.3 Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires

Ce groupe vise principalement l'ouverture de crédits sans les ressources monétaires correspondantes, notamment par refinancement

64.30 Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires

Cette classe comprend :

- ✓ le crédit-bail, lorsque le bail couvre approximativement la durée de service escomptée du bien et que le preneur bénéficie de tous les avantages qu'offre l'utilisation de ce bien et qu'il assume tous les risques découlant de sa propriété ;
- ✓ les activités financières consistant principalement en l'octroi de prêts par des institutions financières non monétaire pour différents usages (consommation, logement, investissements, commerce extérieur, etc.) les activités de prêt sur gages ;
- ✓ les autres activités financières, par exemple : engagements et cautions, swaps, rachat de créances, gestion des cartes de crédit, etc.

Elle *ne comprend pas :*

- la location-bail (cf. 77) ;
- le courtage de valeurs mobilières et de marchandises (cf. 66. 02) ;
- la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers (cf. 66.02) ;
- le recouvrement de factures sans rachat de créances (cf. 82.03).

65 Assurance

Cette division comprend la souscription de contrats d'assurance de rente, de capitalisation ou d'investissement en cas de réalisation d'un risque ainsi que l'investissement des primes pour constituer un portefeuille d'actifs financiers en prévision des sinistres futurs. Est également incluse la fourniture de services de réassurance.

65.0 Assurance

65.01 Assurance-maladie et caisses de retraite

Cette comprend :

- ✓ la souscription de contrats d'assurance de rente ou d'assurance-vie, d'assurance invalidité et d'assurance décès, la gestion des fonds collectés et le versement des indemnités suite à un évènement déclenchant ;
- ✓ les activités similaires exercées par des caisses de retraite, sauf la gestion des fonds.

Elle *ne comprend pas* :

- la gestion des fonds collectés par les caisses de retraite (cf. 66. 01)
- le fonctionnement des régimes de sécurité sociale obligatoire (cf. 84.30)

65.02 Assurance-dommages et réassurance

Cette classe comprend :

- ✓ la fourniture de services d'assurance autres que sur la vie : assurance accident et incendie, assurance maladie, assurance voyages, assurance biens, assurance automobile, assurance maritime, assurance aérienne, assurance transports, assurance contre les pertes financières, assurance responsabilité civile, etc. ;
- ✓ les activités de réassurance consistant à reprendre à son compte la totalité ou une partie du risque associé à des polices d'assurance émises par d'autres assureurs.

66 Activités d'auxiliaires financiers et d'assurance

Cette division comprend les activités de services connexes aux activités financières ou d'assurance, étroitement liés à celles-ci, mais n'étant pas elles-mêmes financières au sens de la division 65.

66.0 Activités auxiliaires de services financiers

66.01 Gestion Fonds pour tiers

Cette classe comprend les activités de gestion de portefeuilles et de fonds pour le compte de tiers (particuliers, entreprises et autres), de fonds communs de placement notamment tontines.

66.02 Activités d'auxiliaires financiers

Cette classe comprend :

- ✓ l'exploitation et la supervision de marchés financiers, tels que les bourses de marchandises, y compris à terme, les bourses des titres, des valeurs, options et dérivés ;
- ✓ les opérations effectuées sur des marchés financiers pour le compte de tiers : le courtage sur titres et valeurs mobilières, ou marchandises ;
- ✓ les activités des bureaux de change, etc. ;
- ✓ les activités auxiliaires des activités de services financiers n.c.a: gestion des transactions effectuées par carte de crédit, conseils en placement, garde des titres, etc.

Elle *ne comprend pas* la gestion de portefeuilles pour compte de tiers (66.01).

66.03 Activités d'auxiliaires d'assurance

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des agents et courtiers d'assurances (intermédiaires d'assurance) consistant en la vente, la négociation ou le démarchage de contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance ;
- ✓ l'activité de prestataires liés à l'assurance, telles que l'évaluation des demandes d'indemnisation et des dommages, la liquidation et règlement de sinistres, l'analyse des risques ou les services des actuaires.

Section L : Activités immobilières

Cette section comprend des activités immobilières, elles sont orientées vers la clientèle des entreprises, mais aussi vers le service du logement, qui concerne très majoritairement les particuliers (les loyers imputés y sont compris). Cette section comprend aussi les activités des gestionnaires de biens immobiliers.

68 Activités immobilières

Cette division concerne toutes les opérations sur biens immobiliers : achats/ventes, location, gestion pour tiers et services connexes comme l'évaluation des biens.

68.1 Location immobilière

68.10 Location immobilière

Cette classe comprend :

- ✓ la location d'appartements et de maisons, vides ou meublés destinés à l'habitation principale (ou secondaire) pour un usage de logement sur une longue durée, généralement sur une base mensuelle ou annuelle ;
- ✓ La promotion immobilière pour exploitation propre de logements et autres biens immobiliers ;
- ✓ la location ou l'exploitation d'immeubles non résidentiels : bureaux, espaces commerciaux, fonds de commerce, salles diverses, entrepôts, bâtiments industriels, etc.
- ✓ la location de terrains, à usage agricole ou non ;
- ✓ l'activité des marchands de biens et des lotisseurs.

Elle *ne comprend pas* :

- la promotion immobilière à des fins de vente (cf. 41.10) ;
- l'exploitation d'hôtels et d'autres lieux d'hébergement destinés à des séjours de courte durée (cf. 55.00).

68.2 Activités des agences immobilières

Ce groupe vise les activités immobilières pour compte de tiers, par des agences immobilières notamment.

68.20 Activités des agences immobilières

Cette classe comprend :

- ✓ l'intermédiation en matière d'achat, de vente ou de location de biens immobiliers pour le compte de tiers, y compris les conseils et évaluations en matière immobilière ;
- ✓ le recouvrement des loyers et l'administration de biens immobiliers pour compte de tiers, ainsi que l'activité des syndics de copropriété.

Elle *ne comprend pas* les activités combinées de soutiens liés aux bâtiments (cf. 81. 01).

Section M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

Cette section comprend les activités professionnelles, scientifiques et techniques spécialisées sous la responsabilité de professionnels hautement qualifiés. Ces activités requièrent donc un niveau de formation élevé pour apporter aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées. Cette section comporte sept divisions (69 à 75).

69 Activités juridiques et comptables

La division comprend les activités spécialisées juridiques et comptables. Il s'agit notamment des activités des avocats, des notaires, huissiers et arbitres de litiges. Elle comprend également les activités comptables et de tenue de livres.

69.0 Activités juridiques et comptables

69.01 Activités juridiques

Cette classe comprend :

- ✓ le conseil et la représentation juridique d'une partie dans un litige ; affaires civiles, pénales, commerciales ou lors de conflits du travail ;
- ✓ le conseil et l'assistance juridique générale, la rédaction de documents juridiques (statuts, accords, brevets, constitution de sociétés, etc.) ou la rédaction d'actes, de testaments, d'actes fiduciaires, etc. ;
- ✓ les autres activités des notaires, des huissiers, tuteurs, curateurs et des arbitres de litiges.

Les activités des tribunaux *sont exclues de cette classe* (cf. 84. 20).

69.02 Activités comptables

Cette classe comprend :

- ✓ l'enregistrement comptable d'opérations ;
- ✓ l'établissement ou la vérification de comptes financiers ;
- ✓ l'audit des comptes et la certification de leur exactitude ;
- ✓ l'établissement de déclarations fiscales pour les particuliers et les entreprises et la représentation de clients devant le fisc.

Elle *ne comprend pas:*

- le conseil de gestion en matière de systèmes comptables et de contrôle budgétaire (cf. 70.02) ;
- le recouvrement de factures (cf. 82.03).

70 Activités des sièges sociaux et conseil en gestion

Cette division comprend le conseil et l'assistance à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion telles que la planification stratégique et organisationnelle, la planification et la budgétisation financières, les objectifs et les politiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines, la planification de

la production et du contrôle. Elle comprend également la supervision exercée par les sièges sociaux.

70.0 Activités des sièges sociaux, conseil en gestion

.

70.01 Activités des sièges sociaux

La classe concerne la supervision et la gestion d'autres unités de la même entreprise ou du même groupe, la planification et la direction stratégique ou organisationnelle, le contrôle opérationnel des unités rattachées.

Elle comprend les activités des sièges sociaux ou administratifs, des bureaux locaux et régionaux et la gestion des filiales.

Elle ne comprend pas les activités des sociétés holding n'intervenant pas dans la gestion (cf. 64. 20).

70.02 Conseil en gestion

Cette classe comprend :

- ✓ le conseil et l'assistance opérationnelle, y compris les activités de lobbying, apportés aux entreprises et autres organisations en matière de relations publiques et de communication ;
- ✓ le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations dans des domaines variés tels que :
    - la conception de méthodes ou procédures comptables et de contrôle budgétaire ;
    - la planification stratégique et organisationnelle, les questions de productivité, de rendement et de contrôle de la production, de marketing et de ressources humaines.

Elle *ne comprend pas* :

- le conseil et la représentation juridiques (cf. 69. 01) ;
- les activités de conseil en architecture et en ingénierie (cf. 71.01) ;
- les activités de conseil en environnement, agronomie, sécurité et similaires (cf. 74.03) ;
- les activités de conseil en recherche et placement de cadres (cf. 78.00).

71 Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques

Cette division comprend la prestation de services d'architecture, d'ingénierie, d'établissement de plans, d'inspection de bâtiments, d'arpentage et de cartographie. Elle comprend également les activités d'analyses physiques, chimiques et autres contrôles techniques.

71.0 Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques

71.01 Activités d'architecture et d'ingénierie

Cette classe comprend :

- ✓ la conception de projets architecturaux (conception de bâtiments, de développements urbains et d'architecture paysagère et l'établissement de plans architecturaux) ;
- ✓ les activités de conseil et d'assistance en matière d'architecture ;
- ✓ les activités d'ingénierie, c'est-à-dire l'application des lois physiques et principes d'ingénierie sous les aspects de conception, de conseil et d'assistance dans les domaines techniques: matériaux, machines équipements et instruments, structures, infrastructures et sites industriels, ingénierie de processus et systèmes, spécialités de génie civil et industriel ;
- ✓ les études géophysiques, géologiques et sismiques ;
- ✓ les activités cartographiques par tout procédé et les activités des géomètres.

Elle *ne comprend pas :*

- les activités des consultants en informatique (cf. 62.02) ;
- les forages d'essai en rapport avec des opérations minières (cf. 09.00) ;
- les activités de contrôle et les essais techniques (cf. 71.02) ;
- les activités de recherche et de développement liées à l'ingénierie (cf. 72.10).

71.02 Activités de contrôle et analyses techniques

La classe comprend la réalisation d'analyses physiques, chimiques et autres sur tous types de matériaux et de produits, notamment :

- ✓ analyses dans le domaine de l'hygiène alimentaire, y compris contrôle vétérinaire ;
- ✓ contrôle des caractéristiques et performances physiques de matériaux, joints et soudures ;
- ✓ essais de qualification et de fiabilité, analyse des défaillances ;
- ✓ essais de performances de systèmes complexes :
  - contrôle et mesure d'indicateurs environnementaux (air, eau, etc.)
  - le contrôle technique automobile et autres matériels de transport
  - la certification de produits comme les biens de consommation, aéronefs, conteneurs sous pression, ouvrages d'art, œuvres d'art, etc.
  - les essais à l'aide de modèles ou de maquettes (aéronefs, navires, barrages, etc.)
  - les activités spécialisées au service de la police scientifique

Elle *ne comprend pas :*

- les analyses et contrôles vétérinaires concernant la santé animale (cf. 75.00) ;
- l'imagerie diagnostique, les tests et analyses concernant la santé humaine (cf. 86).

72 Recherche et développement

Cette division comprend les activités de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou de développement expérimental, au sens du manuel de Frascati :

1. les travaux de recherche expérimentale ou théorique menés principalement en vue d'acquérir des connaissances nouvelles sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager d'application ou d'utilisation particulière;

2. la recherche appliquée : travaux de recherche originale entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles et orientés principalement vers un but ou un objectif pratique précis et,
3. le développement expérimental : activité systématique s'appuyant sur les connaissances tirées de la recherche et/ou de l'expérience pratique et visant à la production de matériaux, de produits et de dispositifs nouveaux, à la mise au point de procédés, de systèmes et de services nouveaux et au perfectionnement de ceux qui existent déjà.

Dans cette division, les activités de recherche et de développement expérimental donnent lieu à deux groupes: sciences physiques et naturelles et sciences humaines et sociales.

72.1 Recherche et développement en sciences physiques et naturelles

Ce groupe concerne la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental en sciences physiques, naturelles et de l'ingénieur.

72.10 Recherche et développement en sciences physiques et naturelles

Cette classe comprend :

- ✓ la recherche-développement en sciences physiques et naturelles ;
- ✓ la recherche - développement en biotechnologies ;
- ✓ la recherche-développement en ingénierie et technologie ;
- ✓ la- recherche-développement en sciences médicales ;
- ✓ la- recherche-développement en agronomie ;
- ✓ la recherche-développement interdisciplinaire sur ces domaines.

72.2 Recherche-développement en sciences humaines et sociales

72.20 Recherche-développement en sciences humaines et sociales

Cette classe comprend :

- ✓ la- recherche-développement en économie, sociologie, sciences politiques et en droit ;
- ✓ la- recherche-développement en littérature, linguistique, philosophie, arts, etc.

73 Publicité et étude de marché et de sondage

La division comprend la création de campagnes publicitaires et la diffusion de la publicité ainsi créée dans les magazines, journaux, à la radio et à la télévision ou dans d'autres médias, ainsi que la réalisation d'études de marché et de sondages.

73.0 Publicité et études de marché

Le groupe comprend notamment le conseil et la création publicitaire, la gestion des régies publicitaires et les études de marché et sondages.

73.01 Publicité

Cette classe comprend :

- ✓ la conception et la réalisation de campagnes publicitaires (conception et diffusion de publicités dans tous les médias, conception et diffusion de publicités à l'extérieur et sur les lieux de vente, stands ou sites d'affichage ;
- ✓ la réalisation de campagnes de marketing et d'autres services publicitaires destinés à attirer et fidéliser les consommateurs (promotion de produits, marketing dans les points de vente, publipostage, conseil en marketing) ;
- ✓ l'exploitation de la régie publicitaire de médias pour la vente ou la revente de temps d'antenne et d'espaces publicitaires.

Elle *ne comprend pas* :

- la réalisation de messages publicitaires pour la radio, la télévision et le cinéma (cf. 59.10, 59.20) ;
- le conseil et l'assistance ou le lobbying en relations publiques et en communication (cf. 70.02) ;
- la photographie publicitaire (cf. 74.02) ;
- l'organisation de salons professionnels et congrès (cf. 82. 02) ;
- la vente directe de temps d'antenne ou d'espaces publicitaires par leurs propriétaires.

73.02 Études de marché et sondages

La classe comprend :

- ✓ les études portant sur le potentiel commercial de biens ou de services, leur notoriété dans le public, ainsi que sur les habitudes d'achat des consommateurs aux fins de promotion des ventes et de mise au point de produits nouveaux ;
- ✓ les sondages d'opinion sur des questions politiques, économiques et sociales ainsi que l'analyse statistique des résultats.

74 Autres activités professionnelles de services spécialisées

Cette division vise les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques non déjà identifiées plus haut.

74.0 Autres activités professionnelles de services spécialisées

74.01 Activités spécialisées de design

La classe comprend :

- ✓ la création de modèles pour les articles destinés à la consommation des ménages ; articles textiles et d'habillement, chaussures, bijoux, meubles, objets décoratifs intérieure et autres articles de mode ;
- ✓ le design industriel, c'est-à-dire la création et l'élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits (matériaux, forme, couleur et finitions) en combinant l'attrait commercial, les normes, la facilité de production et d'utilisation ;
- ✓ les activités de conception graphique ;
- ✓ la décoration d'intérieur.

74.02 Activités photographiques

Cette classe comprend :

- ✓ la production photographique (prise de vue et éventuellement traitement) réalisée à titre commercial (photographies d'identité, d'évènements, publicitaire, d'édition, de mode, aérienne, etc. ;
- ✓ le traitement en laboratoire, en boutique ou via Internet des photos et films réalisés par les clients (développement, tirage, agrandissement, copies, retouches, montage de diapositives, etc.) ;
- ✓ les activités des photojournalistes indépendants ;
- ✓ le micro filmage de documents ;

Elle *ne comprend pas :*

- le traitement des films relevant de l'industrie du cinéma et de la télévision (cf. 59. 10) ;
- l'exploitation de photomatons fonctionnant en libre service avec des pièces (cf. 96.04).

74.03 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a

La classe comprend :

- ✓ les activités de traduction et d'interprétariat ;
- ✓ l'intermédiation en fonds de clientèle ;
- ✓ le courtage de brevets ;
- ✓ les activités d'expertise hors immobilier et assurance ;
- ✓ les activités concernant les prévisions météorologiques ;
- ✓ les conseils et l'assistance en sécurité, environnement et agronomie ;
- ✓ les activités des consultants (sauf architecture, ingénierie, informatique et gestion) ;
- ✓ les activités des experts métreurs et des économistes de la construction ;
- ✓ les activités des imprésarios et agents similaires ;
- ✓ les activités des agents littéraires et la gestion des droits d'auteur ;
- ✓ la gestion des droits de propriété industrielle (brevets, licences, marques, franchises, etc.) ;

Elle *ne comprend pas :*

- l'organisation de salons professionnels et congrès (cf. 82.02) ;
- les activités des commissaires-priseurs indépendants (cf. 82.03).

75 Activités vétérinaires

La division comprend les activités de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de ferme ou de compagnie. Ces activités sont exercées par des vétérinaires dans des cliniques spécialisées, en cabinet ou à l'extérieur (fermes, chenils, élevages, etc.).

75.0 Activités vétérinaires

75.00 Activités vétérinaires

Cette classe comprend :

- ✓ les activités de diagnostic, de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de ferme ou sur des animaux de compagnie, de zoos ou de réserves
- ✓ les activités vétérinaires auxiliaires comme la fourniture de médicaments, et l'activité des ambulances pour animaux

Elle *ne comprend pas :*

- les activités de soutien à l'élevage (cf. 01.60), notamment l'insémination artificielle et la castration (cf. 01.60) ;
- les activités de prise en pension sans soins de santé d'animaux de ferme (cf. 01.60) ou de compagnie (cf. 96.04).

Section N : Activités de services de soutien et de bureau

Cette section comprend des activités de soutien, de bureau ou logistiques. Ces activités sont différentes de celles de la section M, car leur objectif premier n'est pas le transfert de connaissances spécialisées mais plutôt un appui utile à beaucoup d'autres activités. Cette section regroupe six divisions (77 à 82).

77 Location et location-bail

Cette division comprend la location et la location-bail d'actifs corporels ou incorporels non financiers en contrepartie de paiements périodiques. Un vaste éventail de biens est concerné, tels que les automobiles, les ordinateurs, les biens de consommation et les machines et le matériel d'usage industriel. Elle est structurée en fonction des biens concernés. Le terme de location-bail vise une location contractualisée à long terme, mais la location peut aussi être de très court terme

Cette division *ne comprend pas :*

- le crédit-bail qui est une forme de financement des investissements productifs (cf. 64.30) ;
- la location de biens immobiliers (cf. 68.10) ;
- la location d'équipements avec opérateur (cf. activités correspondantes).

77.0 Location et location-bail

77.01 Location de véhicules automobiles

Cette classe comprend :

- ✓ la location et la location-bail pour une courte durée ou à long terme de tous types de véhicules (camions, remorques utilitaires, véhicules utilitaires légers, véhicules de tourisme) ;
- ✓ la location de véhicules à traction humaine ou animale.

Elle *ne comprend pas :*

- la location de véhicules avec chauffeur (cf. 49.22)
- la location de motocycles, caravanes et autocaravanes (cf. 77.02).

77.02 Location de machines et d'équipements n.c.a.

Cette classe comprend :

- ✓ la location et location-bail de machines et équipements pour l'agriculture et la sylviculture, pour les mines et carrières, pour le bâtiment et le génie civil (grues, échafaudages, bouteurs, etc.) ;
- ✓ la location et la location-bail de machines et équipements divers généralement utilisés par les entreprises (moteurs et turbines, machines-outils, matériels à usage professionnel, etc.) ;
- ✓ la location et la location-bail de machines et équipements de bureau, sans opérateur (ordinateurs et équipements périphériques, photocopieuses, etc.) ;
- ✓ la location et la location-bail de matériels de transport par eau ou par air, ainsi que de conteneurs ;
- ✓ la location et la location-bail de motocycles, caravanes et autos-caravanes.

Elle *ne comprend pas* la location de toutes machines ou équipements avec opérateur : conducteur, pilote, équipage, etc.

77.03 Location d'articles personnels et domestiques n.c.a.

Cette classe comprend :

- ✓ la location de bateaux de plaisance, canots et voiliers, de bicyclettes et autres articles de loisir et de sport ;
- ✓ la location de vidéocassettes, disques, CD, DVD, etc. enregistrés et de jeux vidéo pour un usage personnel ;
- ✓ la location de tous types d'articles personnels ou domestiques à des ménages ou à des entreprises :

    - articles textiles, d'habillement et chaussures ;
    - meubles, articles ornementaux fleurs et plantes ;
    - articles pour la cuisine et la table, appareils électriques ou électroniques et électroménagers ;
    - articles de bijouterie, instruments de musique ;
    - livres, matériel de bricolage, etc.

Elle *ne comprend pas* la location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives (cf. 93.00).

77.04 Gestion des droits de propriété industrielle

Ces activités consistent à autoriser des tiers à utiliser des produits ou processus couverts par la propriété industrielle, pour lesquels des redevances ou des droits de licence sont versés au propriétaire (qui peut lui même avoir acheté les droits). Les formes sont diverses : autorisation de reproduction, utilisation d'un processus, exploitation d'une franchise ou d'une marque, etc.

Cette classe *ne comprend pas* l'acquisition de la propriété des droits et l'édition d'œuvres protégées par le droit d'auteur (livres, logiciels, films) (cf. 58 et 59).

78 Activités liées aux ressources humaines

78.0 Activités liées aux ressources humaines

Ce groupe concerne les activités des agences de placement de main-d'œuvre et autre mise à disposition de ressources humaines.

78.00 Activités liées aux ressources humaines

Cette classe comprend :

- ✓ la recherche, la sélection, l'orientation et le placement de personnel, y compris les activités de recherche et de placement de cadres, par tous moyens, notamment en ligne ;
- ✓ les activités des agences d'intérim : ces activités consistant à mettre à disposition des clients les ressources humaines nécessaires, sans implication opérationnelle tout en restant juridiquement l'employeur ;

- ✓ les activités des agences de casting (pour acteurs, mannequins, etc.).

Elle *ne comprend pas* les activités des imprésarios (cf. 74.03).

79 Activités des agences de réservation et voyagistes

La division comprend les activités des agences de voyage et de réservation. Il s'agit principalement de la réservation et de la vente de voyages, de transport et d'hébergement. Les activités des guides touristiques et de promotion du tourisme sont également incluses.

79.0 Activités des agences de réservation et voyagistes

Ce groupe concerne les activités des agences de voyage, des voyagistes et autres services de réservation et activités connexes.

79.00 Activités des agences de réservation et voyagistes

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des agences de voyage consistant principalement à vendre, en gros ou au détail, des services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement séparément ou en combinaison ;
- ✓ les activités des voyagistes consistant à construire des voyages organisés vendus directement ou revendus par des agences de voyage. Les voyages organisés peuvent comporter tout ou partie des éléments suivants : transport, hébergement, restauration, activités culturelles, sportives ou de loisirs ;
- ✓ les activités de réservation liées aux voyages et de billetterie pour les spectacles et autres événements ;
- ✓ les activités de promotion du tourisme (offices de tourisme) et des guides touristiques.

Elle *ne comprend pas* l'organisation et la gestion d'événements, tels que congrès ou conférences (cf. 82.02).

80 Enquête et sécurité

Cette division comprend les activités liées à la sécurité telles que les activités d'enquêtes et de détectives, les activités de garde et de patrouille, les activités de transports de fonds, l'exploitation à distance de systèmes de sécurité et d'alarmes électroniques en cas d'effraction ou d'incendie, éventuellement la maintenance des systèmes installés par l'exploitant.

80.0 Enquêtes et sécurité

80.00 Enquêtes et sécurité

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des enquêteurs et détectives privés, quels que soient le type de client et le but de la démarche ;
- ✓ les activités de gardiennage, de gardes du corps, d'agents de sécurité et de patrouilles ;
- ✓ les activités de transport de fonds (collecte et livraison d'argent) ;

- ✓ la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que les dispositifs d'alarme antivol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance ;
- ✓ l'installation, la réparation et l'adaptation de dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, de coffres-forts et des chambres fortes, avec, par la suite, leur surveillance ou surveillance à distance.

Elle *ne comprend pas* :

- les activités de la police (cf. 84.20) ;
- l'installation de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques et dispositifs de verrouillage, sans leur surveillance ultérieure (43.20) ;
- le conseil en sécurité, fourni seul (74.03) ;
- la duplication de clés (95.20).

81 Soutien aux bâtiments, aménagement paysager

Cette division comprend la fourniture d'un certain nombre de services généraux de soutien dans les locaux ou équipements du client (nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments de tous types, nettoyage de machines industrielles, de trains, autobus, avions, nettoyage de l'intérieur de citernes de transport, etc.). Elle comprend également les activités de désinfection et de stérilisation, dératisation et désinsectisation, les activités d'aménagement et d'entretien paysager, le balayage des chaussées et l'entretien courant de la voirie, etc.

81.0 Soutien aux bâtiments ; aménagement paysager

81.01 Activités combinées de soutien aux bâtiments

Cette classe comprend :

- ✓ la combinaison d'activités (mais pas les activités isolées comme le nettoyage) de soutien dans les installations du client : nettoyage intérieur courant, entretien, prise en charge des ordures, gardiennage et sécurité, distribution du courrier, etc. Ces activités de soutien sont effectuées par du personnel qui n'intervient pas dans les activités essentielles du client, et qui relèvent de la conciergerie dans le cas d'immeubles d'habitation.

81.02 Activités de nettoyage

Cette classe comprend :

- ✓ les activités de nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments de tous types (immeubles, appartements, maisons, bureaux, usines, magasins, etc.), aussi bien le nettoyage courant que le nettoyage spécialisé (vitres, gaines, cheminées, etc.) ;
- ✓ le nettoyage de machines industrielles, de bouteilles, de citernes, de piscines, d'autobus, trains et avions les activités de désinfection, dératisation ou désinsectisation, la stérilisation d'objets ou de locaux (blocs opératoires) ;
- ✓ le « ménage » des appartements ou bureaux : entretien des sols, des murs et des meubles ;
- ✓ le balayage des rues et l'entretien courant de la voirie.

Elle *ne comprend pas :*

- le nettoyage à la vapeur ou le sablage des parties extérieures des bâtiments (cf. 43.40) ;
- l'exploitation de stations de lavage de véhicules automobiles et leur nettoyage (cf. 45.20) ;
- les activités d'assainissement (cf. 37.00) et l'enlèvement des ordures (cf. 38.00).

81.03 Aménagement paysager

Cette classe comprend :

- ✓ la plantation, les soins et l'entretien de parcs, jardins et espaces verts: abords de bâtiments publics ou privés et de voies de communication, terrains municipaux, stades et pelouses, eaux stagnantes ou courantes ;
- ✓ -la réalisation de terrasses, murets, allées et clôtures inclus dans l'aménagement paysager ;
- ✓ les plantations pour la protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité et l'éblouissement.

Elle *ne comprend pas :*

- les activités des pépiniéristes (cf. 01.22) ;
- les activités d'architecture paysagère (cf. 71.01).

82 Activités de soutien aux entreprises, activités de bureau

Cette division comprend la fourniture d'un ensemble de services administratifs ou de bureau quotidiens, généralement destinés aux entreprises, ainsi que de fonctions de soutien courantes et continues, pour le compte de tiers. Cette division comprend également toutes les activités de services de soutien généralement fournis aux entreprises non classés ailleurs. Les unités classées dans cette division ne fournissent pas le personnel d'exploitation nécessaire à l'exécution de toutes les activités de l'entreprise.

82.0 Activités de soutien aux entreprises ; activités de bureau

Ce groupe comprend la fourniture d'un ensemble de services administratifs et de bureau quotidiens externalisés, comme la facturation, l'archivage, la gestion de dossiers et du personnel, l'organisation des locaux et les activités logistiques.

82.01 Activités de bureau, routage et centres d'appels

Cette classe concerne :

- ✓ la fourniture d'un ensemble de services administratifs et de bureau quotidiens externalisés, comme l'accueil, la facturation, l'archivage, la gestion de dossiers et du personnel, l'organisation des locaux, et les activités logistiques comme le courrier, etc. ;
- ✓ les services de secrétariat, de photocopie/impression (petits tirages), tirage des plans, ainsi que la location de boîtes aux lettres et autres services postaux .comme l'adressage et le routage ;
- ✓ les activités des centres d'appels entrants : la réception d'appels venant de clients par des opérateurs humains, des systèmes de répartition automatique des appels, d'intégration du téléphone à l'ordinateur, de réponse vocale interactive etc. ;

- ✓ les activités des centres d'appels sortants : utilisation de méthodes analogues aux fins de marketing, de connaissance des marchés et des attentes des clients.

Elle *ne concerne pas :*

- le détachement de personnel sans supervision (cf. 78) ;
- l'impression professionnelle (cf.18.10) ;
- le publipostage (cf. 73.01).

82.02 Organisation de foires, salons et congrès

Cette classe comprend l'organisation, la promotion et/ou la gestion d'événements, tels que les salons et foires commerciales, les congrès, les conférences et réunions, incluant ou non la gestion de services intégrés et la mise à disposition de personnel en soutien.

Elle *ne comprend pas :*

- l'aménagement de stands (cf. 43.03)
- la location et l'exploitation de centres de conférences et de lieux d'exposition (cf. 68.02).

82.03 Activités de soutien aux entreprises n.c.a.

Cette classe comprend :

- ✓ les activités de recouvrement de factures ou de créances pour le compte du créancier ;
- ✓ les activités de collecte pour des tiers d'informations relatives à la solvabilité ;
- ✓ les activités de conditionnement, pour le compte de tiers, faisant appel ou non à des procédés automatiques : mélanges et embouteillage, emballage, paquets-cadeaux et mise sous blisters, conditionnement de sécurité de préparations pharmaceutiques, étiquetage, codage par codes barres et impression, etc. ;
- ✓ les services de collecte de fonds, pour le compte de tiers ;
- ✓ les services de saisie et d'enregistrements sténographiques (informatique) ;
- ✓ les activités des commissaires-priseurs indépendants ;
- ✓ l'administration des programmes de fidélisation ;
- ✓ le relevé des compteurs (eau, électricité).

Section O : Activités d'administration publique

Cette section comprend les activités d'administration publique qui, par nature, ne relèvent pas en général du marché. Elle comprend les activités d'administration générale et de tutelle, les activités de prérogative publique et la gestion des régimes obligatoires de protection sociale. Même exercées par des organismes publics, les activités d'enseignement, de santé ou autres activités produisant des services individualisables (action sociale, sport, loisirs...) ne relèvent pas de cette section (cf. Section P et Q). Seule la tutelle de ces activités relève de la présente section.

84 Activités d'administration Publique

Cette division comprend les activités d'administration générale ou de tutelle (groupe 75.1), les activités de prérogative publique (groupe 75.2) et de sécurité sociale obligatoire (groupe 75.3).

84.1 Activités d'administration générale, économique et sociale

Ce groupe comprend les activités d'administration générale (exécutif, législatif, administration financière, etc., à tous les niveaux territoriaux) ou de tutelle dans les différents domaines de la vie économique et sociale.

84.10 Activités d'administration générale, économique et sociale

Cette classe comprend :

- ✓ les activités exécutives et législatives aux niveaux central, régional et local ;
- ✓ l'exécution du budget, la gestion des fonds publics et de la dette publique et la supervision des questions fiscales ;
- ✓ la gestion et le fonctionnement des services généraux aux différents niveaux de l'administration publique ;
- ✓ l'administration publique et la tutelle des différents secteurs de l'activité économique, y compris l'octroi de subventions ;
- ✓ la définition et la mise en œuvre des politiques générales concernant l'emploi et le marché du travail, le développement régional, la recherche, les besoins de la population et l'encadrement de l'activité économique ;
- ✓ les activités de certaines agences administratives spécialisées à caractère technique.

Elle *ne comprend pas* les activités de la banque centrale (cf. 64.11).

84.2 Activités de prérogative publique

Ce groupe comprend les activités liées aux affaires étrangères, à la défense, à la justice, à l'ordre public et à la sécurité civile.

84.20 Activités de prérogative publique

Cette classe comprend :

- ✓ l'administration et la gestion du ministère des Affaires étrangères et des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ou auprès d'organisations internationales, y compris pour la coopération et les questions liées aux échanges internationaux ;
- ✓ l'administration, la supervision et la gestion des activités de défense nationale et des forces armées terrestres, navales, aériennes, ainsi que des forces de défense civile ;

- ✓ l'administration et le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire, y compris de juridictions spécialisées (commerce, travail, etc.), ainsi que des établissements pénitentiaires ;
- ✓ l'administration et le fonctionnement des forces publiques de police et de gendarmerie ;
- ✓ l'administration et fonctionnement des corps de pompiers ou similaires, chargés de la lutte contre les incendies, inondations, accidents et autres catastrophes, ainsi que l'assistance aux populations sinistrées.

Elle *ne comprend pas* les activités des ONG (classées selon leur activité propre).

84.3 Activités de sécurité sociale obligatoire

La sécurité sociale se distingue des assurances par son caractère obligatoire (légal, règlementaire ou conventionnel), non individualisé, exercé dans un cadre non concurrentiel.

84.30 Activités de sécurité sociale obligatoire

Cette classe comprend la gestion et l'administration (collecte, gestion, versements) des régimes de sécurité sociale obligatoire (assurance maladie, accident et chômage, pensions de retraite, prestations en cas de maternité, invalidité, veuvage, etc.).

Section P : Enseignement

Cette section comprend les activités d'enseignement à tous les niveaux, pour tous publics et pour toutes les disciplines. La ventilation des rubriques de cette section repose sur le niveau d'enseignement dispensé, en concordance avec les niveaux de la CITE 1997 (UNESCO).

85 Enseignement

Cette division ne comprend pas les activités de tutelle de l'enseignement (cf. 84.10).

85.1 Enseignement pré-primaire et primaire

85.10 Enseignement pré-primaire et primaire

Cette classe comprend :

- ✓ l'enseignement pré-primaire, défini comme la première étape de l'instruction organisée et visant essentiellement à préparer les très jeunes enfants à un environnement scolaire ;
- ✓ l'enseignement primaire : cours de matières scolaires et travaux associés donnant aux élèves un enseignement de base solide en lecture, écriture et mathématiques et une compréhension élémentaire d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'art et la musique ; il comprend également l'alphabétisation des adultes. Il correspondant plus ou moins à la période couverte par l'obligation scolaire.

85.2 Enseignement secondaire

Ce groupe concerne l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique ou professionnel.

85.21 Enseignement secondaire général

Cette classe concerne le type d'enseignement qui pose les fondements de la formation tout au long de la vie et du développement humain et permet d'ouvrir des possibilités d'enseignement ultérieures. Les matières enseignées à ce niveau comportent souvent une certaine spécialisation qui commence à déterminer l'orientation future des élèves. Mais les programmes d'études amènent les élèves à un niveau qui doit leur permettre de suivre un enseignement technique ou professionnel ou d'accéder à l'enseignement supérieur sans les obliger à choisir une discipline particulière.

Elle comprend :

- ✓ le premier cycle de l'enseignement secondaire général ;
- ✓ le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, donnant, en principe, accès à l'enseignement supérieur.

85.22 Enseignement secondaire technique ou professionnel

Cette classe concerne l'enseignement comportant généralement une spécialisation par matière, qui associe des connaissances de base théoriques et des qualifications pratiques préparant à exercer un large éventail d'emplois dans un secteur déterminé ou un emploi bien précis.

85.3 Enseignement post-secondaire supérieur ou non

85.30 Enseignement post-secondaire (supérieur ou non)

Cette classe comprend l'enseignement post-secondaire non supérieur (visant une insertion professionnelle spécifique) et l'enseignement supérieur, avec la délivrance de diplômes au niveau licence, mastère ou doctorat. La condition préalable pour être admis est d'être titulaire au minimum d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

85.4 Activités d'enseignement originel

85.40 Activités d'enseignement originel

Cette classe concerne l'enseignement originel coranique ou des Mahadra organisés dans le système formel ou non.

85.5 Autres activités d'enseignement

Ce groupe concerne la formation continue générale et professionnelle, à des fins professionnelles, de loisirs ou de développement personnel.

Il *ne comprend pas* les activités d'enseignement définies dans le cursus des formations initiales (85.1 à 85.3) mais plutôt des cours ou formations spécialisés visant autant les adultes que les jeunes.

85.50 Autres activités d'enseignement

Cette classe comprend :

- ✓ les formations professionnelles destinées à des adultes entrés dans la vie active, y compris les formations internes ;
- ✓ les cours de langues et d'informatique, hors formation professionnelle continue ;
- ✓ les formations à la lecture rapide, à la communication, à la conduite de réunions, etc. ;
- ✓ les activités des écoles de conduite préparant aux différents types de permis : automobile, poids lourd, bateau, etc. ;
- ✓ la formation des maîtres nageurs et secouristes ;
- ✓ les activités de formation ou de perfectionnement pour toutes disciplines sportives, y compris gymnastique, yoga, natation, équitation ou arts martiaux ;
- ✓ les activités de formation ou de perfectionnement pour toutes disciplines artistiques, y compris danse, musique, beaux-arts, théâtre et spectacles, histoire de l'art, etc., (à l'exclusion du cursus de niveau universitaire);
- ✓ le tutorat à tous les niveaux, les cours de rattrapage ou de révision et autres activités de soutien scolaire, y compris à domicile ;
- ✓ les activités de conseil en orientation scolaire et le test des connaissances.

Section Q : Activités pour la santé humaine et l'action sociale

Cette section englobe un vaste éventail d'activités, allant des soins assurés par des professionnels de la santé dans des établissements hospitaliers à des activités d'action sociale peu ou pas médicalisées, en passant par des activités d'hébergement médico-social à composante sanitaire plus ou moins importante, ce qui donne lieu à trois divisions (86 à 88).

86 Activité pour la santé humaine

Cette division comprend les activités des établissements hospitaliers de court ou long séjour, publics ou privés, sous la responsabilité de médecins : qui offrent des services, qui assurent diagnostic, traitement médical et hébergement des patients. Elle couvre aussi les activités de pratique médicale ou dentaire de nature générale ou spécialisée, (consultation, diagnostic, soins et prescriptions), au cabinet du praticien. Cette division comprend, en outre, les activités afférentes à la santé humaine généralement exercées par des praticiens paramédicaux, exécutant sous leur responsabilité des actes prescrits par un médecin.

86.1 Activités hospitalières

86.10 Activités hospitalières

Cette classe comprend activités des établissements hospitaliers publics ou privés, de court ou long séjour, qu'ils soient généraux (hôpitaux locaux, régionaux, universitaires, militaires, thermaux ou pénitentiaires) ou spécialisés (psychiatrie, maternité, etc.). Elle comprend aussi les activités médicales de diagnostic et de soins principalement pour des patients hospitalisés. Elle comprend également les services d'urgences, de stérilisation et d'interruption de grossesse.

Ces activités sont exercées sous la responsabilité de médecins et comprennent notamment les services du personnel chirurgical, médical et paramédical, et l'utilisation des installations techniques et de la pharmacie.

Elle *ne comprend pas* les activités vétérinaires (cf. 75.00) ainsi que l'exercice de la médecine ambulatoire en milieu hospitalier (cf. 86.20).

86.2 Pratique médicale et/ou dentaire

Ce groupe concerne les consultations données et les soins dispensés par les médecins généralistes et spécialistes, y compris les chirurgiens, les dentistes, etc.

Ces activités peuvent être exercées dans des cabinets privés ou de groupe, au domicile des patients, dans des établissements hospitaliers ou similaires assurant des soins ambulatoires

86.20 Pratiques médicales et/ou dentaires

Cette classe comprend :

- ✓ les consultations données et les soins dispensés par les praticiens dans le domaine de la médecine générale, de la médecine spécialisée et de la chirurgie ;
- ✓ la médecine systématique et de dépistage (bilans de santé et analyses systématiques) ;

- ✓ les activités de radiodiagnostic, de radiothérapie et les explorations fonctionnelles ;
- ✓ les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée, d'orthodontie ou de chirurgie buccale ;
- ✓ la stérilisation ou l'interruption de grossesse, sans hébergement, dans les centres de planning familial.

Elle *ne comprend pas :*

- ✓ Les activités des sages-femmes et les activités paramédicales comme celles des infirmières et des physiothérapeutes (cf. 86.32) ;
- ✓ Les consultations et soins assurés en dispensaire par du personnel paramédical (cf. 86.32).

86.3 Activités paramédicales et de soutien

86.31 Activités des tradipraticiens

Cette classe concerne les activités de soins des tradipraticiens. Elles s'exercent parfois dans des établissements similaires à des cliniques avec hospitalisation des patients.

86.32 Autres activités pour la santé humaine

Cette classe comprend principalement les activités pour la santé humaine non exercées dans des hôpitaux ou par des médecins ou dentistes : infirmières, sages-femmes, physiothérapeutes, etc.

Ces activités peuvent être exercées dans des dispensaires, des infirmeries ou d'autres établissements analogues attachés à des entreprises, des écoles, des maisons de retraite, dans des cabinets privés, au domicile des patients ou ailleurs.

Cette classe comprend également :

- ✓ les activités des laboratoires d'analyses médicales (analyses de sang, etc.) ;
- ✓ les activités des banques de sang, de sperme, d'organes aux fins de transplantation ;
- ✓ le transport de patients par ambulance ou par tout autre mode de transport.

87 Activité d'hébergement médico-social et social

Cette division comprend l'hébergement médicalisé et l'hébergement social de personnes en difficulté : l'hébergement peut être associé à des services médicaux, des services de surveillance ou d'autres services d'assistance aux malades. Elle n'implique pas un médecin à demeure (cf. division 86).

87.0 Activités d'Hébergement médico-social et social

87.01 Activités d'Hébergement médico- social

Cette classe comprend les activités des :

- ✓ Centres pour personnes âgées, de convalescence et de soins de longue durée ;

- ✓ Etablissements de convalescence psychiatrique ou spécialisés en santé mentale ;
- ✓ Etablissements de désintoxication.

87.02 Activités d'Hébergement social

Cette classe comprend les activités des :

- ✓ Orphelinats, foyers et résidences pour enfants ;
- ✓ Etablissements pour mères célibataires avec enfants ou d'accueil temporaire pour sans-abri ;
- ✓ Etablissements de réinsertion pour jeunes délinquants.

88 Action sociale sans hébergement

Cette division comprend la prestation de divers services d'action sociale directement aux bénéficiaires. Les activités de cette division *ne comprennent pas* de services d'hébergement, sauf sur une base temporaire.

88.0 Action sociale sans hébergement

88.00 Action sociale sans hébergement

Cette classe comprend les services sociaux, de consultation, de protection sociale, d'orientation et autres services similaires destinés aux personnes âgées et handicapées, aux réfugiés, aux personnes et aux familles à leur domicile ou dans d'autres lieux, tels que :

- ✓ accueil en centres de jour, visites à domicile ;
- ✓ action sociale en faveur des chômeurs et travailleurs handicapés ;
- ✓ activités d'adoption, protection sociale et conseil d'orientation pour enfants et adolescents ;
- ✓ conseils d'économie domestique et de crédit, conseils conjugaux ou familiaux ;
- ✓ détermination des droits à l'aide sociale ;
- ✓ activités sociales au niveau des collectivités et des quartiers, activités de bienfaisance ;
- ✓ aide aux victimes de catastrophes, aux réfugiés, aux immigrés, etc. ;
- ✓ garde d'enfants à domicile, y compris baby sitting.

Section R : Activités artistiques, sportives et récréatives

Cette section comprend un ensemble d'activités destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière culturelle, de divertissement et de loisirs, notamment avec les spectacles et musées, les équipements sportifs, ludiques et récréatifs. Elle est composée de trois divisions (90, 91 et 93).

Elle *ne comprend pas* :

- la production, la distribution et la projection de films (cf. division 59) ;
- les activités de radiodiffusion et de télévision (cf. division 60).

90 Activités créatives, artistiques et de spectacle

Cette division comprend les activités visant à répondre aux intérêts du public en matière de culture et de divertissement. Elle couvre la production et la promotion de spectacles, d'événements ou d'expositions destinés au public, la fourniture de prestations artistiques, créatives et techniques correspondantes.

Cette division *ne comprend pas :*

- la gestion de musées et zoos (cf. division 91) ;
- les activités sportives, récréatives et de loisirs (cf. division 93).

90.0 Activités créatives, artistiques et de spectacle

Ce groupe comprend les activités de création artistique et des arts du spectacle vivant, ainsi que les activités associées.

90.00 Activités créatives, artistiques et de spectacle

Cette classe comprend :

- ✓ la production artistique de spectacles, troupes de théâtre, de danse ou d'opéras, orchestres, et autres productions analogues incluant celle des artistes de la scène (acteurs, danseurs, chanteurs, musiciens, conteurs, etc.) et du cirque ;
- ✓ l'organisation de tournées de spectacles artistiques ;
- ✓ les activités exercées par des artistes non scéniques : sculpteurs, peintres, caricaturistes, graveurs, etc., ainsi que la restauration d'œuvres d'art ;
- ✓ les activités des écrivains et des journalistes indépendants ;
- ✓ les activités de soutien au spectacle vivant assurant des prestations techniques pour le son, l'éclairage, le décor, les costumes, etc. ;
- ✓ les activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles (sans responsabilité artistique) ;
- ✓ l'exploitation de lieux ou salles de spectacles aménagés pour des représentations publiques : salles de concert, de théâtre, de danse, de music hall, de cirques, etc.

Elle *ne comprend pas :*

- les activités des imprésarios (cf. 74.03) ;
- les activités de casting (cf. 78.00) ;

- la production de films et l'exploitation de cinémas (cf. 59.10) ;
- les activités des agences de vente de billets (cf. 79.00).

91 Conservation et valorisation du patrimoine

Cette division comprend les activités des bibliothèques et des archives, la gestion des musées de toute nature, des jardins botaniques et zoologiques, la gestion des sites historiques et les activités propres aux réserves naturelles. Elle comprend également la préservation et l'exposition des objets, sites et curiosités naturelles présentant un intérêt historique, culturel et éducatif (sites du patrimoine mondial, etc.).

91.0 Conservation et valorisation du patrimoine

91.00 Conservation et valorisation du patrimoine

Cette classe comprend :

- ✓ les activités de documentation et d'information des bibliothèques et médiathèques de tous types;
- ✓ les activités de documentation et d'information des archives publiques, y compris photographiques et cinématographiques ;
- ✓ la gestion des musées de toute nature ;
- ✓ la gestion et la préservation des sites et bâtiments historiques ;
- ✓ la gestion des jardins botaniques et zoologiques ;
- ✓ la gestion des réserves naturelles, y compris la protection de la flore et de la faune, etc.

Elle *ne comprend pas :*

- les activités des galeries d'art commerciales (cf. 47.29) ;
- la restauration d'œuvres d'art et d'objets de collection des musées (cf. 90.00) ;
- la rénovation et la restauration des sites et monuments historiques (cf. section F).

92 Organisation de jeux de hasard et d'argent

92.0 Organisation de jeux de hasard et d'argent

92.00 Organisation de jeux de hasard et d'argent

Cette classe comprend l'exploitation d'installations de jeux de hasard avec mise d'argent, telles que les casinos, salles de bingo et terminaux de jeux vidéo, et l'offre de jeux de hasard ou d'argent, y compris sur Internet, tels que bandits manchots, loteries, jeux à gratter et paris sur les courses ou autres événements.

93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

93.0 Activités sportives, récréatives et de loisirs

93.00 Activités sportives, récréatives et de loisirs

Cette classe comprend :

- ✓ la gestion des équipes ou clubs sportifs à caractère professionnel, les activités des athlètes professionnels indépendants (entraîneurs, juges et arbitres également), les activités des ligues sportives, l'engagement d'écuries de course (voitures, chameaux, chevaux, etc.) ;
- ✓ l'exploitation de stades et autres installations sportives (salles, piscines, pistes de course, terrains de golf, etc.) ;
- ✓ les activités d'organisation, de promotion ou de gestion de manifestations sportives ;
- ✓ l'activité des clubs et centres de culture physique et de musculation ;
- ✓ l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive ;
- ✓ les activités des guides de montagne, de pêche ou de chasse ;
- ✓ les activités des parcs d'attractions, à thèmes ou de loisirs et des fêtes foraines ;
- ✓ l'exploitation de jeux à pièces (flipper, baby-foot, juke-box, billard, jeux électroniques, etc.) ;
- ✓ les activités de plages, y compris la location d'équipements de loisirs et d'agrément, de cabines, vestiaires, sièges, etc. ;
- ✓ les activités des discothèques et des pistes de danse (sans service de boissons prédominant).

Elle *ne comprend pas* :

- la location d'articles et d'équipement de loisirs et de sport (cf. 77.03) ;
- l'enseignement de disciplines sportives et d'activités ludiques (cf. 85.50) ;
- les croisières en bateau (cf. 50.10 et 50.20) ;
- les activités des troupes de théâtre et de cirque (cf. 90.00).

Section S : Autres activités de services n.c.a

Cette section comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature. Elle est composée de trois divisions (94 à 96).

94 Activités des organisations associatives

Le simple fait d'avoir le statut d'association n'implique pas un classement dans la présente division. Le classement d'une association, comme de toute autre unité, se fait en fonction de l'activité économique réellement exercée.

Cette division comprend les activités d'administration générale d'organismes associatifs ou assimilés (représentation, promotion de leurs intérêts et lobbying). Les trois groupes de cette division correspondent aux différents centres d'intérêts de ces associations : économiques et professionnels (groupe 94.1), syndicaux (94.2), religieux, politiques et autres (94.3).

L'enseignement religieux associé à un programme éducatif, l'enseignement théologique approfondi pour la formation des Imams, l'enseignement coranique élémentaire, quand il peut être considéré comme alphabétisation, sont des activités classées en division 85.

94.1 Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles

Ce groupe concerne les activités des unités qui promeuvent les intérêts des membres d'organisations patronales, consulaires et professionnelles notamment par la diffusion d'informations, la représentation auprès des organismes publics, les relations publiques et les négociations collectives.

Ce groupe ne comprend pas les activités de formation éventuellement associées.

94.10 Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des organisations économiques et patronales (et de leurs fédérations) dont les membres ont pour intérêt essentiel le développement et la prospérité des entreprises relevant d'une certaine activité ou d'une certaine région ;
- ✓ les activités des chambres consulaires, des corporations et organisations similaires ;
- ✓ les activités des organisations dont les membres s'intéressent principalement à une discipline, à une profession ou à un domaine technique, artistique ou culturel particulier, telles que les associations de médecins, de juristes, de comptables, d'ingénieurs, d'architectes, d'écrivains, de journalistes, etc., y compris l'élaboration de normes déontologiques.

94.2 Activités des syndicats des travailleurs

94.20 Activités des syndicats des travailleurs

Cette classe comprend :

- ✓ La promotion des intérêts des salariés organisés en syndicats en vue d'une action concertée ;
- ✓ La promotion des intérêts de certaines catégories de travailleurs indépendants (paysans, pêcheurs, etc.) par extension ;
- ✓ Les activités des syndicats de salariés d'une entreprise, des fédérations et confédérations syndicales organisées selon des critères professionnels, régionaux, structurels ou autres.

94.3 Activités des autres organisations associatives

94.31 Activités des organisations religieuses

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des organisations religieuses fournissant des services directement aux fidèles dans les mosquées dans d'autres lieux ;
- ✓ les activités de retraite religieuse;
- ✓ les services religieux liés aux funérailles.

Elle *ne comprend pas :*

- les activités d'enseignement, de santé ou d'action sociale fournis éventuellement par ces organisations (cf.85, 86, 87 et 88)

94.32 Activités des organisations politiques

Cette classe comprend les activités des organisations politiques (et des organisations auxiliaires) visent principalement à influencer l'opinion et les pouvoirs publics, notamment en faisant accéder des membres ou des sympathisants d'un parti à des postes politiques ; elles peuvent comprendre la diffusion d'informations, les relations publiques, la collecte de fonds, etc.

94.33 Activités des autres organisations associatives n.c.a.

Cette classe comprend :

- ✓ les activités des organisations (non affiliées directement à un parti politique) qui militent en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public (environnement et écologie, éducation, défense des minorités, etc.) en sensibilisant l'opinion, en faisant pression sur les milieux politiques, en collectant des fonds, etc. ;
- ✓ les activités des associations de consommateurs, d'automobilistes, d'étudiants, de jeunes, etc. ;
- ✓ les activités des associations dont l'objet consiste à organiser des réunions et des rencontres ;
- ✓ les activités des associations spécialisées dans des occupations culturelles ou récréatives (autres que les clubs sportifs et les cercles de jeux), par exemple les cercles littéraires, les associations historiques, les clubs de jardinage, les ciné-clubs et les photos clubs, les clubs d'amis de la musique et des arts, les clubs de travaux manuels, les clubs de collectionneurs, etc.

Elle *ne comprend pas :*

- les activités de bienfaisance (cf. 88.00) ;
- les activités des clubs de sports (cf. 93.00).

95 Réparation d'ordinateurs, biens personnels et domestiques

Cette division comprend la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements périphériques. Elle comprend également la réparation d'équipements de communication, comme les téléphones, et des produits électroniques grand public comme les radios et téléviseurs. Elle comprend encore la réparation des équipements pour la maison (meubles, électroménager,…) et le jardin, de vêtements, chaussures, cycles, articles de sport et de loisirs et d'autres biens personnels et domestiques.

Ne sont pas concernées les réparations de matériel exclusivement professionnel (division33).

95.1 Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication

Ce groupe concerne la réparation et l'entretien des ordinateurs et équipements périphériques et des équipements de communication.

95.11 Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques

Elle ne comprend pas l'installation de logiciels, la configuration et autres services d'assistance technique informatique (cf. 62.02).

95.12 Réparation d'équipements de communication

Cette classe comprend la réparation et l'entretien d'équipements de communication, tels que les téléphones, modems et télécopieurs.

95.2 Réparation de biens personnels et domestiques

95.20 Réparation de biens personnels et domestiques

Elle comprend la réparation et l'entretien des produits électroniques grand public (radios, téléviseurs, magnétoscopes, lecteurs de CD et DVD, etc.), des appareils ménagers (réfrigérateurs, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, etc.), d'équipements mobiliers pour la maison et le jardin.
Elle comprend encore la réparation de chaussures, de bagages et d'articles d'habillement (y compris leur transformation), de montres, bijoux, instruments de musique, de cycles et articles de sport ainsi que la duplication de clés.

96 Fourniture d'autres services personnels

Cette division comprend des activités de services principalement rendus à des personnes sur une base individuelle : lavage et nettoyage de textiles, coiffure et soins de beauté, services funéraires, services divers…

96.0 Fourniture d'autres services personnels

96.01 Lavage et nettoyage de textile

Cette classe comprend :

- ✓ le blanchissage, le nettoyage à sec, le repassage, etc., de tous les articles d'habillement (y compris les fourrures) et de matières textiles, effectués pour le compte d'entreprises, de détaillants ou de particuliers, pouvant inclure le ramassage et la livraison du linge ;
- ✓ le nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux, dans les locaux des clients ou non ;
- ✓ l'échange, par les blanchisseries de gros ou de détail, de linge, de vêtements de travail et d'articles similaires ;
- ✓ les activités des blanchisseries de détail, y compris dépôts ;
- ✓ les services des laveries automatiques en libre service.

96.02 Coiffure, henné et soins de beauté

Cette classe comprend :

- ✓ Le lavage, la coupe, la mise en plis, la coloration, l'ondulation et le défrisage de cheveux ;
- ✓ la réalisation de tresses et de coiffures africaines ;
- ✓ le rasage et la taille de la barbe ;
- ✓ les conseils en beauté et les soins du visage et de la peau : henné, maquillage et traitement faciaux, les soins de manucure et de pédicure à vocation esthétique, l'épilation.

Elle *ne comprend pas l*a fabrication de perruques (cf. 32.03).

96.03 Services funéraires

Cette classe comprend :

- ✓ La préparation des corps, les services de pompes funèbres et l'inhumation ;
- ✓ l'entretien de tombes et de mausolées.

Elle *ne comprend pas* les services religieux liés aux funérailles (cf. 94.31).

96.04 Autres services personnels n.c.a

Cette comprend :

- ✓ Les activités d'entretien corporel telle que celles fournies par les bains turcs, les hammams, les saunas les solariums, les instituts de massage, etc. ;
- ✓ les activités des astrologues et des spirites ;
- ✓ les services pour animaux de compagnie : hébergement, soins et dressage
- ✓ les activités de recherche généalogique;
- ✓ les activités des studios de tatouage et de perçage corporel;
- ✓ les activités des cireurs, des porteurs, des préposés au parcage des véhicules, etc.;
- ✓ l'exploitation de photomatons, pèse-personne, consignes à pièces, etc.

Section T : Activités spécialisées des ménages

97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnes domestiques

97.0 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

97.00 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

Cette classe comprend :

- ✓ Les activités des ménages employant du personnel domestique : femmes de ménage, bonnes, cuisiniers ou cuisinières, jardiniers, portiers, gardiens, chauffeurs, concierges, gouvernantes, précepteurs, secrétaires, etc. ;
- ✓ Cette classe permet aux domestiques salariés d'indiquer l'activité de l'employeur lors des recensements ou enquêtes, bien que l'employeur soit un particulier. Le service produit par cette activité est consommé par le ménage employeur.

Elle *ne comprend pas* :

- la prestation de services de cuisine, jardinage, etc., par des prestataires de services indépendants ;
- la fourniture de personnel de maison par des entreprises (cf. 78) ;
- l'aide à domicile dans le cadre de l'action sociale, y compris les services de baby-sitting (cf. 88).

Section U : Activités des organisations extraterritoriales

Bien que les organisations extraterritoriales ne fassent pas partie du territoire économique, leurs activités sont mentionnées puisque le champ de certaines enquêtes, notamment concernant l'emploi, peut les inclure.

99 Activités des organisations extraterritoriales

99.0 Activités des organisations extraterritoriales

99.00 Activités des organisations extraterritoriales

Cette classe comprend les activités des ambassades et consulats étrangers dans un pays, des organismes ayant un statut diplomatique dans le pays.